



PROSPECTIVE  
COOPERATION

laboratoire d'idées

RAPPORT FINAL / DÉCEMBRE 2022

# ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU SOUTIEN AUX ORGANISATIONS FÉMINISTES 2020 – 2022





# TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	
<b>Le Fonds de Soutien aux Organisations Féministes.....</b>	<b>7</b>
<b>Objectifs.....</b>	<b>10</b>
<b>Rappel des questions évaluatives.....</b>	<b>12</b>
<b>Déroulé de l'évaluation.....</b>	<b>13</b>
<b>ANALYSE ÉVALUATIVE.....</b>	
<b>Pertinence et cohérence du FSOF.....</b>	<b>15</b>
Une réponse pertinente à un besoin fort de soutien des OSC féministes.....	16
Un processus de concertation rapide qui a contribué à la pertinence du cadre de redevabilité.....	19
Des moyens très importants mis à disposition, y compris à l'échelle internationale.....	21
L'utilisation de canaux existants complémentaires.....	23
L'intermédiation des OSC françaises et internationales au cœur de la stratégie d'intervention du FSOF, mais invisible dans le cadre de redevabilité et questionnée par les OSC locales.....	26
La logique de consortium : une innovation intéressante, mais en rodage.....	33
<b>Efficience du FSOF.....</b>	<b>37</b>
Un co-pilotage MEAE-AFD exemplaire et cohérent avec les principes féministes.....	38
Une ouverture du comité de pilotage pas nécessairement envisageable ni utile.....	39
Des moyens humains pour l'animation du FSOF en dessous des besoins.....	41
Un décalage de moyens par rapport aux autres fonds.....	42
Une appropriation des cadres de réponse AFD par les OSC à renforcer et outiller.....	44
<b>Résultats / Effets – Changement 1.....</b>	<b>46</b>
Un soutien effectif aux petites OSC peu structurées, mais pas limité à ces dernières.....	47
Un ciblage a priori réussi des OSC féministes.....	49
Le renforcement de capacités, une composante essentielle du soutien aux OSC locales.....	52
Une réponse inégale aux besoins de renforcement institutionnel selon les canaux de financements.....	54
Une adaptation nécessaire en cours des canaux et modalités de financement au niveau institutionnel.....	57
L'adaptation des règles au sein des fonds intermédiés à capitaliser.....	61

<b>Résultats / Effets – Changement 2</b> .....	<b>63</b>
Un processus de concertation qui favorise la compréhension mutuelle, mais entre un nombre d'actrices et d'acteurs limité.....	64
La labellisation : un processus mal compris, mais qui pourrait servir de socle à la construction d'une « communauté FSOF ».....	67
Le FSOF, un accélérateur d'une dynamique de changement déjà à l'œuvre au sein de l'AFD et du MEAE.....	69
Un outillage encore limité faute de moyens de pilotage et d'animation.....	73
<b>Résultats / Effets – Changement 3</b> .....	<b>74</b>
Un soutien aux actions de plaidoyer à amplifier ?.....	74
Des effets du plaidoyer difficile à mesurer à ce stade.....	76
Des synergies au niveau national et régional porté par les projets et par la dynamique FSOF.....	78
Des démarches d'apprentissage présentes au niveau des projets, mais pas transversalisées.....	80
<b>Viabilité</b> .....	<b>81</b>
Le recours à des canaux existants : un gage de viabilité.....	81
Le renouvellement du FSOF : un levier pour accompagner des transformations qui s'inscrivent dans un temps long.....	82
Une logique de parcours de financement possible, mais qui reste théorique.....	83
Un possible engorgement du Canal 1 à anticiper ?.....	84
<b>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	
<b>Conclusions générales</b> .....	<b>86</b>
<b>Premières pistes de recommandations</b> .....	<b>90</b>
<b>ANNEXES</b> .....	
<b>1. Compléments chiffrés sur l'analyse des canaux de financement</b> .....	<b>100</b>
<b>2. Indicateurs du cadre de redevabilité FSOF</b> .....	<b>111</b>
<b>3. Note de systématisation du Canal 1</b> .....	<b>115</b>
<b>4. Note de systématisation du Canal 2</b> .....	<b>122</b>
<b>5. Note de systématisation du Canal 3</b> .....	<b>129</b>
<b>6. Note du Benchmark</b> .....	<b>137</b>
<b>7. Bibliographie</b> .....	<b>150</b>
<b>8. Liste des entretiens menés</b> .....	<b>153</b>

# LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS

<b>AAP</b> : Appels à projets	<b>ESS</b> : Économie Sociale et Solidaire
<b>AEDH</b> : Agir ensemble pour les droits humains	<b>ETP</b> : Équivalent Temps Plein
<b>AFD</b> : Agence française de Développement	<b>FDM</b> : Femmes du Monde
<b>AMI</b> : Appels à Manifestation d'Intérêt	<b>FFEM</b> : Fonds français pour l'environnement mondial
<b>APD</b> : Aide Publique au Développement	<b>FGE</b> : Forum Génération Égalité
<b>AWDF</b> : Africa Women's Development Fund	<b>FID</b> : Fonds d'Innovation pour le Développement
<b>AWID</b> : Association pour les droits des femmes dans le développement	<b>FEOF</b> : Fonds de Soutien aux Organisations Féministes
<b>CAD</b> : Comité d'Aide au Développement	<b>FSPI/PISCCA</b> : Fonds de Solidarité pour les Projets Innovants / Projets innovants des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs
<b>CCNUCC</b> : Convention – cadre des Nations unies sur les changements climatiques	<b>I-OSC</b> : Initiative / Organisation de la Société Civile
<b>CICID</b> : Comité interministériel de la coopération internationale et du développement	<b>LGBTI+</b> : lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Trans, Queers, Intersexes et Asexuelles
<b>CIS</b> : Cadre d'Intervention Sectoriel	<b>MEAE</b> : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
<b>CIT</b> : Cadre d'Intervention Transversal	<b>NIONG</b> : Notes d'Intention ONG
<b>CLS</b> : Cellule du Lien Social	<b>ODD</b> : Objectifs du Développement Durable
<b>CNDSI</b> : Conseil national pour le développement et la solidarité internationale	<b>ODDH</b> : Organisation de Défense des Droits Humains
<b>COCAC</b> : Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle	<b>ONG</b> : Organisation Non Gouvernementale
<b>CPP</b> : Convention Programme Pluriannuelle	<b>OS</b> : Objectif spécifique
<b>DGM</b> : Direction Générale de la Mondialisation	<b>OSC</b> : Organisation de la Société Civile
<b>DGM-HUMA</b> : Sous-direction du Développement Humain et	<b>OSI</b> : Organisation de Solidarité Internationale
<b>DGM/CIV</b> : Délégation des relations avec la société CIVile	<b>PGD</b> : Plateforme Genre et Développement
<b>DOE</b> : Direction des Opérations	<b>RETEX</b> : Retour d'expérience
<b>DPA-OSC</b> : Direction des Partenariats avec les Organisations de la Société Civile	<b>SCAC</b> : Service de coopération et d'action culturelle
<b>DSSR</b> : Droits et Santé Sexuels et Reproductifs	<b>SDD</b> : Solutions Développement Durable
<b>ECSI</b> : Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale	<b>TEI</b> : Teen European Initiative
	<b>UE</b> : Union européenne

01

# INTRODUCTION



# LE FONDS DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS FÉMINISTES

Déclarée grande cause des deux quinquennats du Président de la République Emmanuel Macron depuis novembre 2017, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue depuis plusieurs années une priorité majeure de la politique étrangère française. Ainsi, dans le sillage de la troisième Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018–2022) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), la diplomatie française devient officiellement « féministe » en 2019. Des objectifs ambitieux sont fixés, notamment de consacrer à cette thématique :

 **50% de l'APD (Aide Publique au Développement) programmable en volume financier des projets / programmes marqués 1 et 2 en volume d'engagement annuel à l'horizon 2022. »**

 **S'agissant de l'AFD (Agence française de Développement), 50% de projets marqueur 1 et 2 en volume d'engagement annuel à l'horizon 2022. »**

Annoncé par le Président de la République Emmanuel Macron en 2019 lors de la première édition du prix Simone Veil, le **Fonds de Soutien aux Organisations Féministes** (FSOF) voit le jour en juillet 2020. Doté d'une enveloppe totale de 120 millions d'euros sur 3 ans, il a pour but de **réduire les inégalités fondées sur le genre en soutenant spécifiquement les organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la coopération française**, soit en direct, soit via des Organisations de la Société Civile (OSC) internationales dont elles sont partenaires.

## LA DIPLOMATIE FÉMINISTE

La diplomatie féministe ou politique étrangère féministe est un concept originaire de Suède, initié en 2014 par l'ancienne Ministre des Affaires étrangères suédoise Margot Wallström, qui consiste pour un État à promouvoir, au travers de ses relations diplomatiques, des idéaux et bonnes pratiques pour atteindre « l'égalité de genre » et à garantir « à toutes les femmes et filles la jouissance de leurs droits fondamentaux ». Elle s'adosse à trois critères : les droits à défendre, les ressources financières et la représentation des femmes. La diplomatie féministe peut ainsi concerner l'aide au développement, dont les financements peuvent être accrus et ciblés sur des programmes favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle peut aussi concerner les politiques internes d'égalité professionnelle, et consister notamment à nommer un nombre paritaire d'ambassadeurs et d'ambassadrices.

Onze pays l'ont depuis officiellement revendiquée : après la Suède en 2014, le Canada en 2017, le Luxembourg en 2018, la France en 2019, puis le Mexique et l'Espagne en 2020. Depuis, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Chili, la Colombie et l'Argentine ont rejoint le groupe.

En France, c'est la publication d'une tribune conjointe de Jean-Yves Le Drian et Marlène Schiappa le 8 mars 2019 qui marque l'affirmation de la **diplomatie féministe** en ciblant les trois critères :

“ L'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité du gouvernement français. À l'international, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) porte cet engagement en menant une diplomatie féministe.

Dans les enceintes internationales pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la France s'attache à ce que cet objectif soit intégré dans toutes les problématiques : réduction des inégalités et développement durable, paix et sécurité, défense et promotion des droits fondamentaux, enjeux climatiques et économiques.

La France s'est engagée à ce qu'à l'horizon 2025, 75% des projets financés par l'aide publique française favorisent l'égalité de genre.

Pour porter la diplomatie féministe, le MEAE se doit d'être exemplaire. Une politique volontariste est menée en interne pour faire progresser l'égalité femmes-hommes. ”

Le FSOF ne constitue pas un fonds *ad-hoc*, mais un instrument de mobilisation de ressources financières au sein de canaux existants, eux-mêmes en forte hausse (objectif d'APD à 0,55% du PIB fin 2022, doublement de l'APD transitant par les OSC d'ici 2023, objectif de 50% d'APD générée d'ici 2022, 75% d'ici 2025 dont 20% de CAD2) :

### → Le Canal 1 :

**L'utilisation des mécanismes de financement de la Direction des Opérations (DOE), aujourd'hui Direction des Solutions pour le Développement Durable (SDD) de l'AFD** et la mise en place d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour mettre en œuvre des fonds thématiques dotés de plusieurs millions d'euros sur des enjeux spécifiques destinés à soutenir les OSC locales.

### → Le Canal 2 :

**Le dispositif Initiatives-OSC** géré par la Direction Mobilisation, Partenariats et Communication ; département des partenariats ; division Organisations de la Société Civile de l'AFD qui soutient des projets de solidarité internationale d'OSC françaises et de leurs partenaires de terrain à hauteur de 50-65% (selon la nature du projet) et pour un montant situé entre 300 000 EUR et plusieurs millions d'euros.

### → Le Canal 3 :

**Les projets du Fonds de Solidarité pour les Projets Innovants (FSPI), notamment les Projets innovants des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs (PISCCA)** mis en œuvre par le MEAE, deux mécanismes de financement à destination des sociétés civiles locales, le FSPI s'adressant à des projets de 100 000 à un million d'euros (sur deux ans), le PISCCA s'adressant à des petites OSC (30 / 40 000 EUR de financement par projet / OSC).

# OBJECTIFS

Cette évaluation intervient à un moment particulier. Les projets retenus en 2021 démarrent à peine ou sont sur le point de démarrer tandis que ceux retenus en 2020 n'ont pour la plupart qu'une année de mise en œuvre environ et ne finaliseront leurs activités qu'en 2023 au plus tôt (sauf pour le Canal 3 et pour le Canal 2).

Dans ce contexte, **l'exercice demandé s'apparente à la fois à une évaluation ex-ante, à mi-parcours et in-itinere** :

- *Ex-ante* car l'évaluation cherche à caractériser par anticipation les effets et impacts attendus avant même la réalisation des projets / programmes.
- À mi-parcours, car la mise en œuvre des projets financés s'étend jusqu'à 2026.
- *In-itinere* parce que l'évaluation accompagne la 3<sup>e</sup> année de mise en œuvre du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF) avec deux moments clés de rétro-alimentation : un premier moment intervenant très rapidement pour disposer de premiers éléments d'analyse avant un comité de pilotage clé pour le fonds fin mai ; un second moment à l'automne, avec des éléments d'analyses plus complets et un recul un peu plus important sur les projets.

Cette évaluation poursuit également plusieurs objectifs :

## 1 UN OBJECTIF STRATÉGIQUE

L'évaluation étant l'occasion de mener une réflexion approfondie sur le FSOF en tant qu'instrument de financement au service de la diplomatie féministe : son montage, ses objectifs, son ciblage, son pilotage... Avec un enjeu à court terme de contribuer à la décision sur le renouvellement ou non de l'outil.

## 2 UN OBJECTIF D'APPRENTISSAGE PARTAGÉ

L'évaluation étant l'occasion pour les actrices et acteurs impliqués d'échanger sur leur vision des avancées du fonds, de partager de bonnes pratiques ou des points d'attention et de se projeter individuellement et collectivement dans l'avenir du fonds.

Il convient également de préciser que l'évaluation porte bien sur le FSOF en tant que mécanisme de soutien et non sur les actions financées par le FSOF qui peuvent faire l'objet d'évaluations spécifiques par ailleurs.

Pour cela, l'objectivation des constats repose sur la triangulation entre plusieurs instruments de collecte (entretiens, ateliers, observations, revue documentaire...), entre plusieurs perspectives (institutions publiques, Organisations de la Société Civile – OSC françaises, OSC locales) ou plusieurs rôles par rapport à l'objet évalué (bailleurs, organisations financées, partenaires...). Cette méthode permet aussi d'apporter des nuances aux constats émis et de remettre en perspective les analyses provenant d'un point de vue en particulier.

Les analyses et recommandations figurant dans le rapport reflètent ce travail de triangulation mené par les consultantes et consultants et ne reflètent donc pas l'opinion d'une des parties prenantes du rapport (institutions ou OSC).

Il convient enfin de rappeler que trois visites de terrain ont été menées : au Sénégal, au Burkina Faso et en Colombie, chacune mobilisant des consultantes locales. Ces visites ont permis de réaliser des entretiens et ateliers avec les parties prenantes du FSOF : postes des ambassades et bureaux AFD, bureaux locaux ou régionaux d'OSC françaises et internationales impliquées dans l'intermédiation des fonds du Canal 1, OSC locales partenaires d'OSC françaises (Canal 2), bénéficiaires de fonds intermédiés (Canal 1) ou financées via les FSPI-PISCCA (Canal 3).

# RAPPEL DES QUESTIONS ÉVALUATIVES

Le rapport répond aux questions évaluatives suivantes qui ont été définies dans la phase de cadrage :

QUESTIONS ÉVALUATIVES	
PERTINENCE	<p><b>Q1.</b> Les changements visés par le FSOF et le ciblage des actions sont-ils pertinents par rapport aux besoins des organisations féministes des pays partenaires et enjeux locaux en matière d'égalité entre femmes et hommes ?</p> <p><b>Q2.</b> Les modalités mises en place (canaux, volumes, critères) sont-elles pertinentes par rapport à la cible souhaitée et aux changements visés par le FSOF ?</p>
COHÉRENCE	<p><b>Q3.</b> Quelle est la cohérence entre le FSOF et le cadre stratégique et légal encadrant la politique de coopération au développement de la France et plus particulièrement sa diplomatie féministe ?</p> <p><b>Q4.</b> Quelle est la cohérence entre les changements visés par le FSOF, les canaux de mise en œuvre, les objectifs et changements attendus des projets / programmes observés financés au titre du FSOF ?</p>
EFFETS	<p><b>Q5.</b> Dans quelle mesure le FSOF et les programmes qu'il finance parviennent-ils ou devraient-ils parvenir à renforcer les capacités opérationnelles (volume et qualité) et institutionnelles des OSC féministes visées dans toute leur diversité ?</p> <p><b>Q6.</b> Dans quelle mesure le FSOF et les programmes qu'il finance parviennent-ils ou devraient-ils parvenir à renforcer la prise en compte des enjeux et des approches de genre dans les institutions (publiques, associatives, privées) et dans les politiques publiques locales ?</p> <p><b>Q7.</b> Dans quelle mesure le FSOF et les programmes qu'il finance parviennent-ils ou devraient-ils parvenir à renforcer la mise en réseau des OSC féministes, la construction de coalition, ou encore la mise en place de dynamiques multiactrices de changement ?</p>

# DÉROULÉ DE L'ÉVALUATION

La démarche d'évaluation s'est articulée autour de trois phases clés :

<b>PHASE 1</b> <b>CADRAGE ET</b> <b>PREMIER ÉTAT</b> <b>DES LIEUX</b>	<b>PHASE 2</b> <b>ANALYSE ET BILAN</b> <b>DES RÉSULTATS DES PROJETS</b> <b>DU FSOE (LIVRABLE 1)</b>	<b>PHASE 3</b> <b>ÉVALUATION DES CHANGEMENTS</b> <b>À MI-PARCOURS</b> <b>(LIVRABLE 2)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>RÉUNION</b> de lancement</li> <li>• Analyse documentaire</li> <li>• <b>ENTRETIENS</b> de cadrage MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) / AFD (Agence française de Développement) / OSC</li> <li>• Premier <b>ÉTAT DES LIEUX</b> quantitatif</li> <li>• <b>FINALISATION</b> de la note de cadrage</li> <li>• <b>PRÉSENTATION ET AJUSTEMENT</b> de la note de cadrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PRÉPARATION</b> terrain</li> <li>• <b>MISSION TERRAIN</b> / Sénégal</li> <li>• <b>SYNTHÈSE</b> terrain</li> <li>• <b>ENTRETIENS</b> France / acteurs institutionnels</li> <li>• <b>ENTRETIENS</b> France / Bénéficiaires Canaux 1, 2 et 3</li> <li>• <b>SYSTÉMISATION</b> de données sur les résultats</li> <li>• <b>ANALYSE</b> documentaire contextuelle</li> <li>• <b>TRIANGULATION ET RÉDACTION</b> du rapport évaluatif intermédiaire (livrable 1)</li> <li>• <b>PRÉSENTATION</b> du rapport intermédiaire au groupe de concertation</li> <li>• <b>COPIE 1</b> – Présentation du rapport intermédiaire et ajustements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PRÉPARATION</b> des missions terrain</li> <li>• <b>MISSION TERRAIN 2</b> – Burkina Faso</li> <li>• <b>MISSION TERRAIN 3</b> – Colombie</li> <li>• <b>SYSTÉMISATION</b> des données sur les activités, résultats et effets attendus des 3 canaux</li> <li>• <b>SYNTHÈSES</b> Terrains (rédaction et revue)</li> <li>• <b>ENTRETIENS</b> complémentaires équipe opérationnelle et porteurs de fonds</li> <li>• <b>ACTUALISATION</b> de l'état des lieux et systématisation actualisée de données</li> <li>• <b>ANALYSE</b> documentaire / Fonds d'appui</li> <li>• <b>ATELIERS</b> équipe opérationnelle et OSC</li> <li>• <b>RÉUNIONS</b> avec le comité de suivi</li> <li>• <b>TRIANGULATION ET RÉDACTION</b> du rapport évaluatif final provisoire (livrable 2)</li> <li>• <b>COPIE 2</b> – Présentation du rapport final provisoire et ajustements</li> <li>• <b>PRÉSENTATION</b> du rapport au comité de concertation</li> <li>• <b>RÉDACTION</b> de la synthèse et intégration des recommandations</li> <li>• <b>FINALISATION</b> des livrables et annexes et revue qualité finale</li> <li>• <b>RESTITUTION</b> ouverte (en France et pays focus)</li> </ul>

Le détail des entretiens et ateliers menés, tant en France qu'à l'étranger, figure en annexe.

# 02

# ANALYSE ÉVALUATIVE



# PERTINENCE ET COHÉRENCE DU FSOF

## LES PRINCIPAUX CONSTATS



- Le FSOF concrétise un long travail de plaidoyer des OSC féministes et des Organisations de Solidarité Internationale (OSI) ;
- Le cadre stratégique ambitieux du FSOF, élaboré grâce à une concertation entre les OSC, le MEAE et l'AFD, est pertinent au regard des besoins spécifiques des OSC féministes ;
- Le FSOF mobilise des moyens financiers très importants, y compris en comparaison d'autres initiatives au niveau international ;
- Le FSOF déploie des mécanismes de financement et de renforcement de capacité dédiés aux OSC féministes et à leurs alliés œuvrant pour la défense et la promotion des droits des femmes ;
- Les canaux / modalités d'acheminement de l'aide aux OSC féministes ont permis un déploiement rapide, mais qui fait face à des limites qui sont partiellement contournables dans cette première phase de mise en œuvre ;
- En revanche, le rôle d'intermédiation des OSC françaises et internationales et les possibles relations de pouvoir qui en découlent n'ont pas été suffisamment questionnées. Un travail de réflexion sur les partenariats et leur cohérence avec les approches féministes apparaît nécessaire ;
- La logique de consortium promue (Canal 1) est innovante. Si elle a pu soulever des critiques, celles-ci apparaissent moins fortes au fur et à mesure de la mise en œuvre des programmes.

## UNE RÉPONSE PERTINENTE À UN BESOIN FORT DE SOUTIEN DES OSC FÉMINISTES



**2. La deuxième action pour un G7 féministe consiste à prendre des engagements financiers concrets et conséquents pour l'égalité de genre. Le Women 7 appelle les pays du G7 à financer des politiques publiques ambitieuses qui intègrent le genre et à augmenter les financements alloués aux associations féministes partout dans le monde. Les initiatives portées par la France et les pays du G7 sur l'égalité femmes-hommes ne pourront se réaliser et avoir un réel impact que si elles sont financées de manière adéquate. »**

Le FOSF est la **concrétisation d'un plaidoyer de longue date des OSC féministes** françaises qui, notamment à l'occasion du Women 7 à Biarritz (2019), appelaient à un engagement plus important des pays du G7 auprès des OSC féministes.

Les mouvements féministes ont joué un rôle crucial dans l'évolution des politiques publiques et des stratégies de développement. Les féministes ont largement impulsé le passage d'une approche « inclusion des femmes » vers une approche genre et développement. À partir des années 1990, et notamment la Conférence de Pékin tenue en 1995, l'Agenda Global de Genre a commencé à s'imposer avec une tendance croissante vers la transnationalisation des mouvements féministes. Les effets de cette évolution ont été cependant paradoxaux : alors que les mouvements féministes ont réussi à faire de la transformation des rapports de pouvoir basés sur le genre un enjeu central des processus de changement social et que plusieurs diplomaties se définissent désormais comme « féministes » ; on observe une dépolitisation croissante de certains mouvements ou de certaines revendications, la remise en question du patriarcat et des rapports de domination apparaissant au second plan voir disparaissant des débats.

## PERSPECTIVE DE GENRE VS FÉMINISMES

Tant dans le Sud Global comme dans le Nord, les mouvements féministes ainsi que les féminismes sont nombreux et variés, dans leurs revendications comme dans leurs approches et objectifs. Dans les dernières décennies, les mouvements féministes ont ainsi connu une importante évolution et diversification. De ce fait, il est difficile de définir des valeurs absolues communes à tous les féminismes. Cependant, il est important de souligner la différence entre ce que l'on appelle la perspective de genre et le féminisme. Si la première est une perspective méthodologique et analytique, le deuxième est une idéologie et un mouvement social et politique qui cherche à « **mettre fin au sexisme, à l'exploitation sexiste et à l'oppression** » (hooks, 1984). Si pour le(s) féminisme(s) l'égalité de genre et la lutte contre les violences basées sur le genre sont au centre de leurs luttes, elles mettent en évidence le caractère politique du genre et des relations de pouvoir et d'oppression basées sur le genre en dénonçant son origine : **le patriarcat**. Les féministes Noires et de couleur, les féministes africaines, mais également les féministes communautaires, indigènes ou dé-coloniales, notamment en Amérique Latine et dans les Caraïbes, ont également soulevé **l'imbrication des systèmes d'oppressions** (le patriarcat, le racisme, l'hétérosexisme, le capitalisme) et la nécessité de les combattre/déconstruire dans leur ensemble.

Par ailleurs, de nombreuses organisations et collectifs féministes se retrouvent à bout de souffle, notamment en raison du manque de financements alors même qu'un nombre croissant d'États ont fait de l'égalité entre femmes et hommes un axe central de leur politique de développement. Elles se heurtent à plusieurs difficultés : leur taille – petite ou moyenne, leurs engagements guidés par des principes qui impliquent un regard critique envers les politiques des États, la complexité des démarches administratives qu'implique une demande de financement auprès de bailleurs de fonds publics, la nature des fonds qui visent plus des projets limités dans le temps que de longs processus de changement social, entre autres. Face à ces réalités, certains bailleurs, notamment les fonds féministes comme le Fonds Mondial pour les femmes (FMF)<sup>1</sup> adoptent une approche différente promouvant plus de solidarité, de confiance et de développement du pouvoir collectif<sup>2</sup>. Mais **en dépit de ces efforts, les mouvements, organisations et associations féministes restent largement sous-financés**. Selon une étude réalisée en 2020 par l'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID), entre 2017 et 2018, les organisations œuvrant pour les droits des femmes n'ont reçu que 0,13% du total de l'Aide Publique au Développement (APD) et 0,4% seulement de la totalité de l'aide axée sur l'égalité des genres<sup>3</sup>.

1 <https://www.globalfundforwomen.org/who-we-are/>

2 [https://www.youtube.com/watch?v=\\_TALkMqrj-A](https://www.youtube.com/watch?v=_TALkMqrj-A)

3 <https://www.awid.org/fr/nouvelles-et-analyse/ou-est-largement-pour-les-mouvements-feministes-notre-nouvelle-analyse-tire-la>

Par ailleurs, comme l'a soulevé le dialogue thématique *Challenges of Feminist Movements and Grassroots Women Organisations* lors du Forum Égalité au Mexique en mars 2021, les organisations féministes sont confrontées à des menaces permanentes et à la restriction de l'espace civique dans des contextes autoritaires. Ainsi, elles reçoivent moins d'aide de la part des organismes nationaux et internationaux qui prennent insuffisamment en compte leur situation spécifique (ex. : absence de formalisation juridique des organisations, pas de prise en compte de la violence de genre dans les violences faites aux défenseuses des droits humains).

**Dans ce contexte, le cadre stratégique du FSOF apporte une réponse pertinente à la fois au besoin de financement, y compris en termes de fonctionnement ; de renforcement de capacités, ou encore de reconnaissance des organisations féministes, en se concentrant notamment sur les OSC du Sud et, parmi elles, celles qui ont le plus besoin d'appui.**

Il cherche par ailleurs, notamment à travers les changements 2 ou 3, à mettre en pratique des principes importants de l'action féministe : la prise en compte et la valorisation de la « connaissance située » avec l'implication des OSC féministes – et notamment des OSC féministes du Sud – dans la gouvernance du fonds (cadre de concertation), l'importance de la mise en réseau ou encore de l'action collective (changement 3).

FIGURE 1 : EXTRAIT DE LA PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DU FSOF, AFD, 2021

## Changements attendus

### Renforcer

Les organisations ciblées, traditionnellement éloignées des financements, sont soutenues et renforcées durablement par le FSOF dans leurs activités et leurs capacités techniques, administratives et financières grâce à une approche inclusive, agile et adaptée à leurs besoins. Le FSOF soutient les OSC avec une attention particulière pour les mouvements de jeunes féministes, en reconnaissant leur rôle d'actrices des transformations sociales, économiques et politiques.

### Outiller

Les actions du FSOF et le partage de leurs enseignements alimentent la connaissance des approches féministes par les institutions et en facilitent l'appropriation au niveau opérationnel et stratégique (canaux financiers, outils, pratiques). Le soutien financier et technique apporté à ces organisations est envisagé comme un outil essentiel de la capacité de la France à porter une diplomatie féministe ambitieuse.

### Collaborer

Le FSOF appuie les collaborations, échanges, liens, synergies au niveau local, régional, national et transnational entre les organisations féministes de la société civile et de défense des droits des femmes. Elles permettent de porter les luttes féministes et d'amplifier leurs voix.

À noter que le FSOF ne vise pas exclusivement les organisations féministes éloignées des financements, mais tout l'écosystème qui permet aux organisations féministes d'agir, y compris dans des contextes où ces dernières ne sont pas reconnues ou légitimes : des OSC de taille plus importante pouvant mener des programmes d'envergure avec ou sans fonds intermédiés (projets labellisés du Canal 1), des programmes de renforcement d'institutions qui mobilisent l'expertise des organisations féministes (ex. : Edifis, Canal 1), des OSC françaises qui agissent avec leurs partenaires du Sud dans le cadre d'une relation partenariale de très long terme (Canal 2)...

## UN PROCESSUS DE CONCERTATION RAPIDE QUI A CONTRIBUÉ À LA PERTINENCE DU CADRE DE REDEVABILITÉ

La société civile joue un rôle important dans le FSOF depuis ses débuts. Elle a d'abord contribué à la traduction concrète de la diplomatie féministe (interpellation sur les moyens, sur le taux de projets CAD 2), puis à la mise en œuvre effective du FSOF après l'annonce présidentielle (interpellation sur le suivi de l'engagement).

Les OSC n'ont toutefois pas été consultées en amont de la détermination des canaux d'acheminement de l'aide, ce qui a pu donner lieu à une difficulté d'appropriation par certaines parties prenantes de la société civile, notamment du Canal 1. Celui-ci fait intervenir une direction peu habituelle pour les OSC, l'ex DOE (aujourd'hui SDD), et des montages là aussi peu courants (montants importants, logique de consortium).

C'est **le travail de concertation avec les OSC françaises**, puis quelques OSC du Sud, qui a permis l'élaboration d'une théorie du changement pertinente, en réponse aux enjeux identifiés et qui s'appuie sur une approche du changement social dans la durée. En mobilisant les organisations historiquement promotrices de ces approches (membres de la PGD et de la Commission Genre de Coordination Sud), l'AFD et le MEAE ont adopté une posture d'écoute, de dialogue et de co-construction entièrement tournée vers la recherche de la pertinence. Il convient de noter que cette concertation a débuté avant l'élaboration du cadre stratégique, deux réunions ayant été organisées pour présenter les premières orientations du FSOF en termes de structuration. Néanmoins, le processus de concertation autour du cadre stratégique a pu être perçu comme trop court (6 mois), alors que la mise en œuvre avait déjà démarré, et limité à un nombre trop faible d'organisations (principalement 6 organisations), même si le résultat a pu être satisfaisant.

Le cadre stratégique et de redevabilité du FSO, document institutionnel qui a ensuite été largement partagé et diffusé, est le reflet de cette concertation et de la prise en compte de la parole et de messages forts portés par les OSC. Ainsi :

- Dans le ciblage des fonds : le FSO reconnaît la **diversité** des mouvements et organisations féministes ; les besoins en termes d'appui à la structuration et au fonctionnement des organisations et pas seulement des projets (Résultat 1) ;
- La reconnaissance de la **logique institutionnelle** : l'adaptation des mécanismes de financement aux réalités et besoins spécifiques des OSC féministes (Résultat 2), le besoin de capitaliser sur les contraintes et valeurs ajoutées de cette agilité institutionnelle, la nécessité d'accompagner les postes et les services de l'AFD ;
- La nature des stratégies d'intervention propres à l'action féministe : la logique de mise en **réseau**, le ciblage explicite des actions de **plaidoyer** (Résultat 6) ;
- La logique d'apprentissage et de **reconnaissance de la connaissance et savoir-faire** issus des pratiques des OSC féministes qui est ancrée dans le changement 3 avec les recherches – actions et études prévues (Résultat 7).



*L'un des enjeux majeurs est de sortir du paradigme basique de développement (les fonds du Nord vers le Sud) et plutôt de réfléchir en termes de mouvement : ce qui va faire bouger les choses, permettre de créer les liens entre les féministes et les soutenir dans leur diversité. C'est une logique de mouvement qui est transformative ; l'enjeu de l'égalité doit être perçu comme l'enjeu mondial et pas que de certains territoires donc ça fait sens de mettre en réseau, d'avoir autour de la table tout type d'associations féministes »*

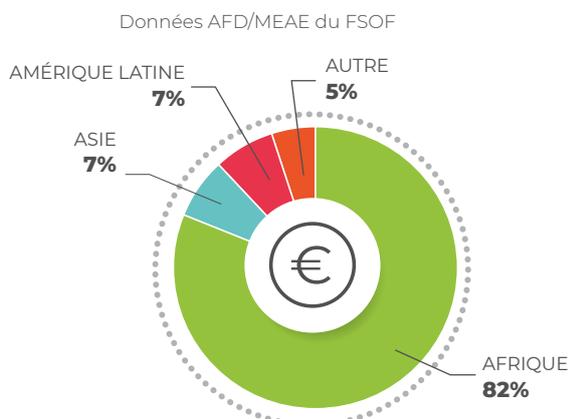
**Responsable d'une OSC française**

L'étape de co-construction du cadre stratégique a mobilisé principalement des OSC françaises, OSI et associations féministes. Cependant, le rôle d'intermédiation qu'elles endossent via les partenariats ou la posture de redistributrices de fonds n'est pas considéré dans le cadre de redevabilité. La plupart des activités et indicateurs liés concernent le soutien apporté via la redistribution des fonds, les activités portées par l'AFD et le MEAE et le contenu des projets et programmes. Or, le rôle d'intermédiation est fortement présent dans les projets et programmes soutenus dans le cadre du FSO voire renforcé et soumis à évolution dans le cas des fonds intermédiés et, en corolaire, sujet de retour critique de la part des OSC féministes des pays ciblés (voir ci-après).

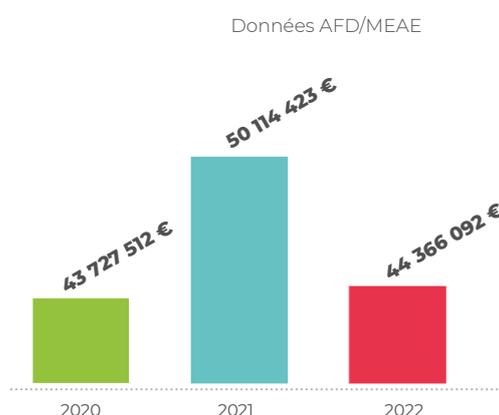
## DES MOYENS TRÈS IMPORTANTS MIS À DISPOSITION, Y COMPRIS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Sur trois années de déploiement, le FSOF a mobilisé **138 208 027 euros** de subvention tous canaux confondus. Il a donc **dépassé de 15%** le montant d'engagement annoncé à son lancement.

### RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR RÉGION DE MISE EN OEUVRE (2020-2022)



### MONTANT CUMULÉ DES SUBVENTIONS FSOF ENGAGÉES PAR ANNÉE (2020-2022)

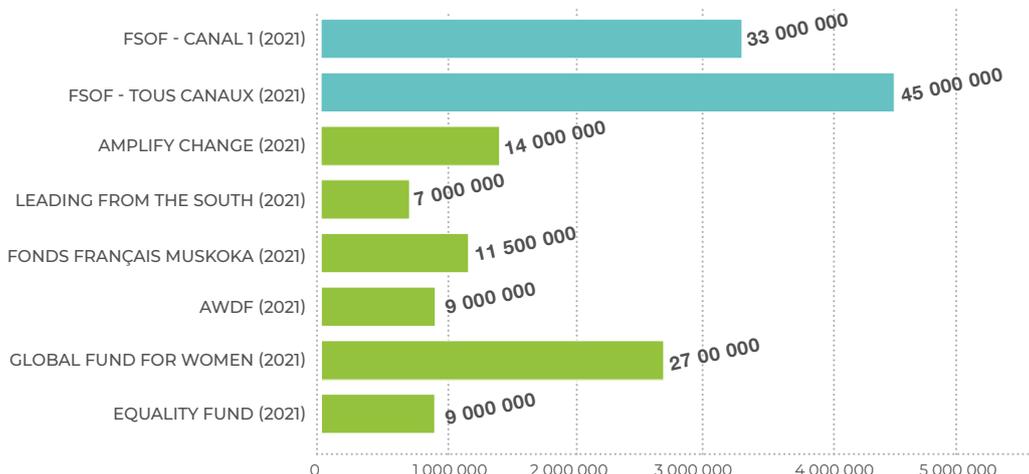


La mobilisation des canaux de financement existant a permis un déploiement rapide du FSOF avec l'attribution de près d'un tiers des subventions dès la première année.

Le FSOF est de loin le **premier mécanisme de financement** des OSC féministes du Sud, y compris si on le restreint au Canal 1. Sur une année, le Canal 1 à lui tout seul représente 3,7 fois le financement annuel du *Equality Fund* (Canada) ou d'*Africa Women's Development Fund* (AWDF). Le budget dépasse même de 22% celui du *Global Fund For Women*.

### COMPARAISON DES BUDGETS 2021 EN EUR DE FONDS DE SOUTIEN AUX OSC FÉMINISTES DANS LES PAYS DU SUD

Source : sites internet des fonds concernés, données AFD-MEAE pour le FSOF

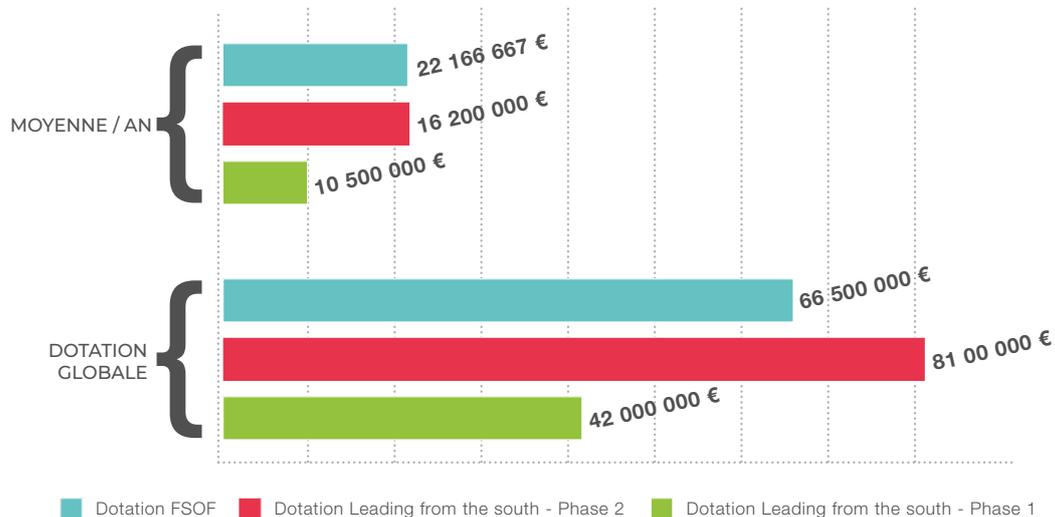


Par ailleurs, parmi les projets soutenus dans le Canal 1, **9 ont pour stratégie d'intervention la redistribution via des fonds intermédiés** aux OSC locales, formelles ou informelles.

- Ces 9 projets reçoivent **66,5 millions d'euros** de subvention sur les 3 années de déploiement de cette première phase (soit **22,1 millions d'euros par an**). Les subventions couvrent les montants des fonds en cascade pour les OSC et des activités de renforcement de capacités, mise en réseau et capitalisation qui sont directement destinées à ces mêmes OSC.

### MONTANT DE SUBVENTION À DES FONDS FÉMINISTES / FONDS INTERMÉDIÉS

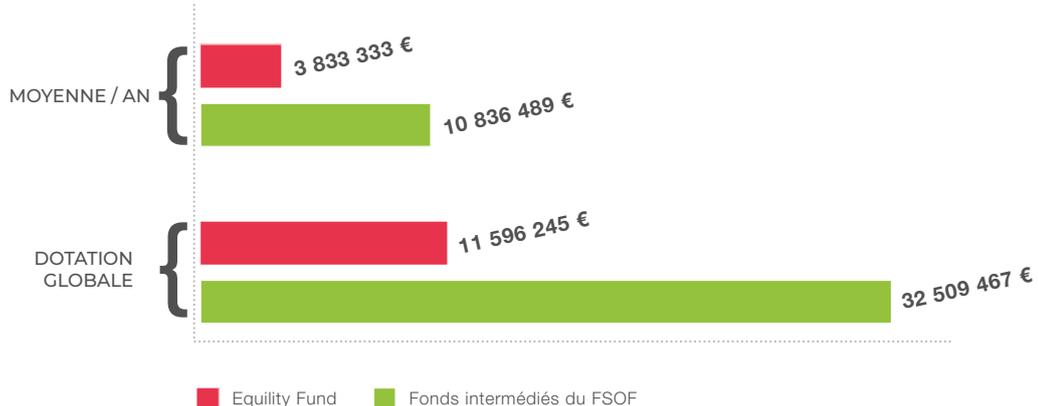
source : données AFD et site internet de LFS



À titre de comparaison : Le gouvernement néerlandais a octroyé 42 millions d'euros pour 4 ans de 2016 à 2020 (soit 10,5 millions par an) à l'initiative « *Leading from the South* » composée de 3 fonds féministes en charge de la redistribution et de l'animation d'actions de renforcement de capacités d'OSC féministes. Cette dotation a été augmentée à 80 millions pour 5 ans (2021–2025), soit 16 millions par an.

### MONTANT DES SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES DIRECTEMENT AUX OSC FÉMINISTES SUR 3 ANS

source : données AFD et Rapports financiers Equality Fund



Malgré la forte augmentation de la dotation néerlandaise en 2021, le montant moyen annuel de la dotation FSOF reste supérieur (+37%).

**La redistribution aux OSC formelles et informelles de ces projets FSOF du Canal 1 représente plus de 32 millions d'euros, soit 10,8 millions d'euros par an.**

À titre de comparaison : Depuis son lancement en 2019, **Equality fund** a octroyé 11,5 millions d'euros de subvention en cascade, soit 3 fois moins que le FSOF.



*Le FSOF est un financement important dédié au soutien des petites organisations féministes. Ce genre de financements sont à la fois rares et extrêmement stratégiques et essentiels pour un réel renforcement (pérenne) du droit des femmes au niveau national. Le travail de long terme de promotion du droit des femmes est effectué par ces petites structures, parfois non enregistrées, et permettre leur renforcement institutionnel et le renforcement de leurs capacités de soutien aux victimes par des financements a de réels impacts sur le long terme. Sans le FSOF, nous n'aurions pas pu déployer ce type de projet, car nous n'avons pas d'autre financement équivalent d'autres bailleurs. »*

OSC internationale (Canal 1)



*Je pense en effet que le FSOF devrait être reconduit, car il comble un réel déficit en termes de financements internationaux de renforcement du féminisme. »*

OSC internationale (Canal 1)

## L'UTILISATION DE CANAUX EXISTANTS COMPLÉMENTAIRES

Le FSOF n'est pas un « fonds » créé *ex-nihilo*, mais un cadre déployé à travers des canaux de financement existants : les mécanismes de financement de l'ex DOE (aujourd'hui SDD) de l'AFD (Canal 1), le dispositif I-OSC de l'AFD (Canal 2) et les dispositifs FSPI / PISCCA du MEAE (Canal 3).

Cette utilisation de canaux existants a ainsi permis :

- **Un déploiement plus rapide du FSOF** puisqu'il n'y a pas besoin de créer *ex-nihilo* un service et de nouvelles règles de gestion. Toute autre solution aurait nécessité

un à deux ans de montage minimum, ce qui n'aurait pas permis de concrétiser l'engagement présidentiel sur le temps prévu.

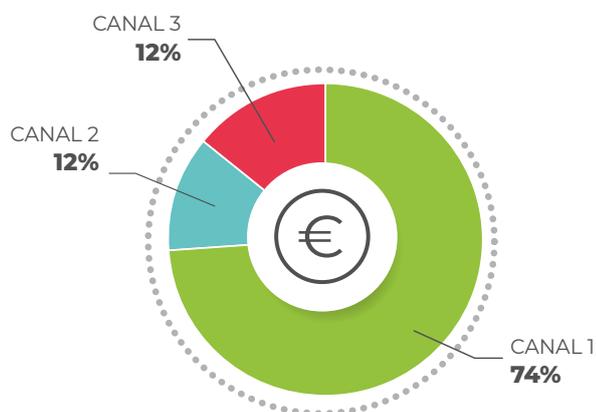
- **Une pérennisation du financement pour les OSC féministes** : en étant incités à financer des actions d'OSC féministes, les différents dispositifs et les équipes qui les mettent en œuvre s'habituent à financer des projets de cette nature, créent des liens avec les milieux féministes et font connaître aussi dans ces milieux les dispositifs français de financement des OSC. **Une amplification d'une dynamique d'appropriation des enjeux de genre par les équipes des ambassades** en charge des FSPI (Canal 3) à l'œuvre depuis plusieurs années (voir Chapitre Effets – Changement 2). Les bureaux AFD dans les pays ont été moins impliqués car ils ne portent pas en direct de dispositif de financement. Les effets sont donc a priori moins visibles. Certains bureaux se sont néanmoins saisis du FSOE pour réaliser des événements mobilisant les organisations féministes (comme le bureau de Colombie).

### Le FSOE a ainsi permis de mobiliser significativement des fonds pour les OSC féministes via ses 3 canaux :

- **Le Canal 1** (74% du FSOE) qui correspond à de nouveaux moyens : plus de **102 millions d'euros cumulés** pour les OSC féministes ou œuvrant pour les droits des femmes.
- **Le Canal 2** (12% du FSOE), qui soutient les projets à l'initiative des OSC : les financements cumulés représentent plus de **16 millions d'euros**.
- **Le Canal 3** – FSPI/PISCCA (14% du FSOE), qui connaît depuis 2021 une forte progression des projets « CAD2 » : plus de **19 millions d'euros**.

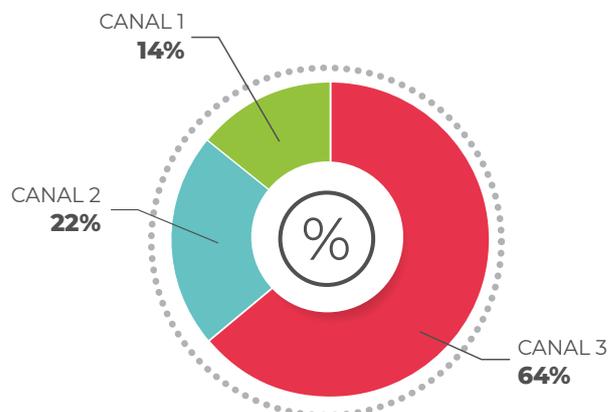
FINANCEMENTS DU FSOE PAR CANAL  
SUR 138 M€ (2020-2022)

Données AFD/MEAE



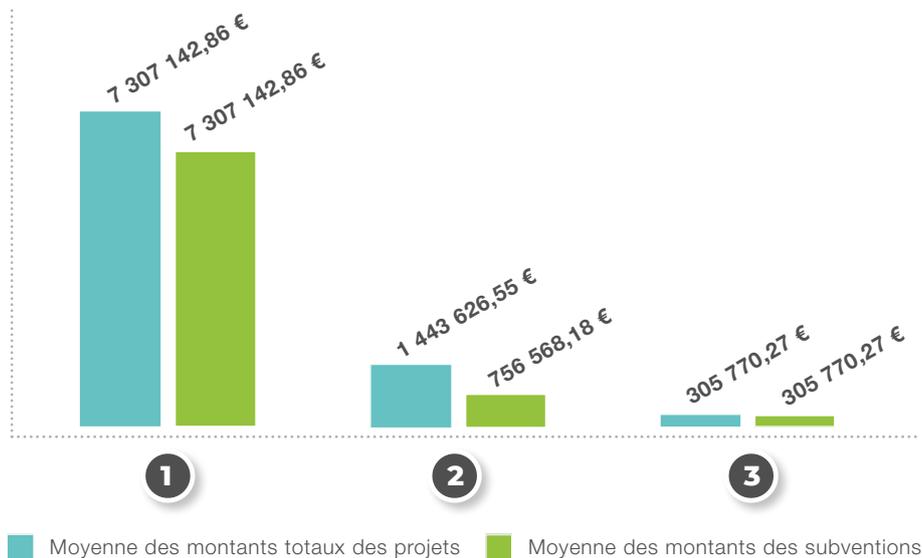
% DU NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS EN  
DIRECT PAR CANAL (HORS FONDS INTERMÉDIÉS)  
SUR 98 PROJETS ENTRE 2020-2022

Données AFD/MEAE du FSOE



MONTANT MOYEN DES BUDGETS / DES SUBVENTIONS EN EUR PAR PROJET ET PAR CANAL  
2020-2022

Données AFD/MEAE



La logique des canaux permet en théorie de disposer d'un parcours de financement accompagnant la mise à l'échelle des actions et le renforcement des OSC avec les étapes suivantes :

- Un amorçage via une candidature à PISCCA (Canal 3) avec un financement autour de 30 000 EUR.
- Une première mise à l'échelle avec une candidature à un fonds intermédié (ex. : FGS, Canal 1) : financement de quelques dizaines à quelques centaines de milliers d'euros avec un volet de renforcement de capacités.
- Une candidature avec une OSC française au dispositif I-OSC (Canal 2) avec la possibilité à terme de postuler directement (nouvelle modalité introduite en 2022). Le montant varie selon la répartition entre partenaires de l'OSC française (plusieurs dizaines à plusieurs centaines de milliers d'euros sur trois ans minimum renouvelables deux fois).
- Et/ou une candidature pour un projet FSPI (Canal 3) mené en propre (plusieurs centaines de milliers d'euros sur 2 ans).

Cette logique de parcours apparaît tout à fait pertinente. Cependant, nous ne disposons pas encore de recul sur la réalité de ce parcours qui n'est envisageable que si le FSOF s'inscrit dans le temps long. Elle reste donc **théorique** au moment de l'évaluation.



## L'INTERMÉDIATION DES OSC FRANÇAISES ET INTERNATIONALES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION DU FSO, MAIS INVISIBLE DANS LE CADRE DE REDEVABILITÉ ET QUESTIONNÉE PAR LES OSC LOCALES

Le déploiement du FSO via les canaux 1 et 2 s'appuie principalement sur l'intermédiation d'OSC en capacité de contractualiser directement avec l'AFD :

- Dans le Canal 1 : 10 projets sont portés par des OSI internationales qui mobilisent des partenaires internationaux et locaux ; 3 sont portés par des OSC issues des pays prioritaires (dont 1 consortium mettant en œuvre des fonds intermédiés) ; 3 sont portés par Expertise France.
- Dans le Canal 2 : tous les projets sont portés par des OSI françaises.

Cette intermédiation apparaît nécessaire compte tenu de la réalité des dispositifs de financement actuels. Elle peut aussi présenter plusieurs avantages :

- Les OSC françaises ou internationales jouent un rôle de « tampon » entre les bailleurs et les OSC féministes ou œuvrant pour les droits des femmes, y compris lorsqu'elles sont membres des consortiums (le dialogue contractuel étant porté par l'organisation cheffe de file). Elles prennent ainsi en charge un travail de redevabilité et de gestion de la relation bailleur important.
- Dans le cadre des fonds intermédiés, les OSC peuvent apporter de la transversalité sur une thématique donnée, appuyer des dynamiques de plaidoyer ou d'apprentissage globale, identifier des possibilités de partage d'expérience, des besoins communs de renforcement...
- Dans le cadre du dispositif I-OSC, les partenariats avec les OSC locales s'inscrivent dans le temps long, ce qui peut favoriser les dynamiques de transformation sociale.

Toutefois, un grand nombre d'OSC des pays partenaires interviewées dans le cadre de l'évaluation s'interrogent sur la place de l'intermédiation financière assurée par les OSC françaises dans le FSOF. Elles font état de modes de fonctionnement et de pratiques qu'elles jugent peu compatibles avec l'esprit du FSOF telles que :

- La verticalité perçue de certaines prises de décision et l'impression de ne pas toujours être dans la co-construction avec les OSC françaises (y compris sur le dispositif I-OSC) ou de « subir » les choix budgétaires réalisés ou le calendrier.
- La sous-dotation en ressources humaines des financements accordés, notamment pour prendre en charge la partie administrative / redevabilité, qui entraîne une surcharge de travail importante. C'est particulièrement vrai pour le dispositif I-OSC (Canal 2) dont les règles de co-financement peuvent limiter la prise en charge de ce type de dépenses (car elles ont du mal à être cofinancées par d'autres bailleurs).
- La lourdeur du reporting opérationnel et financier avec des demandes de documentation des OSC françaises parfois perçues comme exagérées (ex. : demander l'audit complet de la structure, le CV des membres de l'équipe...) ou des demandes urgentes et de dernière minute.
- Les retards dans les versements (notamment sur le Canal 1 avec le fonds Genre Sahel, mais aussi sur le Canal 3) : les OSC qui co-construisent des actions avec les communautés se retrouvent parfois dans une situation compliquée avec les retards de versement. Elles ont généré une attente forte et doivent souvent commencer à travailler avant même d'avoir reçu le financement. Le personnel est parfois amené à travailler sans être rémunéré pendant des périodes plus ou moins longues.

## EXTRAITS D'ENTRETIENS



*C'est tellement dur, voire absurde ce qu'on nous demande. Ce n'est pas du tout adapté à la réalité du terrain. On nous demande des tonnes d'informations sur les participantes à chaque évènement ou atelier. Les personnes souvent ne disposent pas de ça ou ne veulent pas partager, on est dans un contexte où ce n'est pas facile, rien que de demander de partager tellement d'informations personnelles ça décourage les personnes à participer ».*

OSC locale en Colombie (Canal 2)



*Tout cela continue à renforcer les relations de pouvoir déséquilibrées entre Nord et Sud. Elles nous demandent toutes l'information sur nous, on sent que ces relations sont basées sur un manque de confiance. C'est comme si on devait nous contrôler tout le temps parce qu'on assume que, sinon, on va utiliser l'argent pour autre chose. Notre expérience, trajectoire et professionnalisme ne sont pas reconnus. »*  
(Autre) OSC locale en Colombie (Canal 2)

Ainsi, au sein du **Canal 2, l'intermédiation** systématique des OSC françaises est questionnée par les partenaires : sans mettre en cause les OSI concernées, c'est le principe d'intermédiation avec un cadre de redevabilité perçu comme lourd qui peut être assimilé à une « mise sous tutelle » et un manque de confiance dans la capacité des OSC, y compris les plus expérimentées, à porter des projets ambitieux. L'ouverture en 2022 de l'AMI du dispositif I-OSC aux OSC du Sud marque en cela une avancée significative et offre l'opportunité à ces organisations des Suds de s'affranchir de cette intermédiation.

#### EXTRAITS D'ENTRETIENS



*Le fait également que l'on soit obligé de passer par une organisation française pour bénéficier du financement pose problème. Notre organisation a une envergure internationale, a bénéficié de financements conséquents et les a gérés sans problème. Notre organisation a les capacités de gérer ce financement et même de piloter le consortium. Attention, nous n'avons rien contre notre partenaire et il fait un travail formidable de lead du consortium, nous parlons sur le principe et les modalités de financement. »*

OSC locale au Sénégal (Canal 1 – projet thématique)



*Pourquoi dans le cadre de ce type de financement faut-il que les organisations soient obligées de s'allier avec des ONG françaises ? Je ne dis pas que c'est mal, mais c'est une approche qu'on peut et doit revoir pour qu'elle soit beaucoup plus inclusive et participative dans les services que nous offrons. »*

OSC locale au Sénégal (Canal 1)



L'intermédiation perpétue pour certain-es les **rapports de pouvoir Nord-Sud** et les mécanismes d'appels à projets (AAP) et fonds intermédiés les entretiennent. Contrairement aux dispositifs I-OSC, les AAP du Canal 1 ne sont pas réservés aux OSC françaises ou internationales. Pourtant, seulement deux consortiums sont aujourd'hui portés par des organisations africaines (dont l'une est membre d'une fédération internationale qui mobilise son secrétariat basé à Londres pour accompagner la mobilisation des ressources financières et dont la gouvernance est commune aux différents bureaux régionaux) et trois autres associent des fonds féministes des Suds à leur *membership*.

**Pourquoi le FSOF n'a pas réussi à mobiliser les fonds féministes existants ?** L'initiative « *Leading from the South* » réunit 4 fonds féministes des Sud et est financée par une subvention de la coopération néerlandaise. Ce consortium met en avant son droit à l'initiative et son attention à ne pas se voir imposer un cadre de contractualisation qui entrerait en conflit avec les valeurs féministes qu'il défend. Pour les participants à cette initiative, les AAP du FSOF ont été perçus *a contrario* comme une démarche descendante. Les stratégies d'intervention et missions sociales de ces fonds étant très proches du cadre stratégique du FSOF, ce dernier pourrait envisager dans sa seconde phase **d'abonder aux budgets de ces organisations expérimentées ou soutenir l'émergence de nouveaux fonds dans les zones les moins couvertes.**

Ces limites ne sont pas uniquement liées aux exigences des bailleurs, mais **proviennent aussi des pratiques de pilotage, coordination et plus globalement de partenariat des OSC** françaises et internationales. **Elles interrogent globalement les relations de pouvoir** dans des relations partenariales Nord-Sud reposant sur un financement (et donc avec une relation financeur-financé), d'autant plus lorsqu'il s'agit d'organisations féministes de taille moyenne ou grande avec une expérience de la mise en œuvre de projets de coopération.

## ILLUSTRATION

Le cadre de subvention I-OSC permet aux organisations porteuses de projets de financer les coûts indirects de mise en œuvre des projets (frais de fonctionnement) via un% du budget total et sans avoir à produire des justificatifs de ces dépenses.

Dans le cadre de la mise en œuvre des fonds intermédiés de l'un des consortiums, cette possibilité n'a pas été permise aux OSC récipiendaires. Les OSC candidates peuvent demander le financement de frais de fonctionnement, y compris non liés aux projets soutenus, mais doivent être capables de justifier de ces dépenses.

*“ C'est comme ça qu'on fonctionne dans les projets, le siège n'a pas besoin de justifier et reçoit un forfait, mais les partenaires eux doivent lister et justifier ces dépenses. Elles sont éligibles, mais doivent être justifiées ensuite. C'est pareil pour les fonds intermédiés. ”*

Cette différence de mode de prise en charge des frais de fonctionnement induit dès le départ une prise en compte différenciée des besoins des OSC et un manque d'équité dans l'exercice de redevabilité.

Il convient à ce titre de rappeler **la spécificité du public du FSOF : des organisations féministes ou sensibles aux principes féministes habituées à identifier et déconstruire les relations de pouvoir**. Il n'est donc pas étonnant que ces dernières soient particulièrement attentives à ces enjeux.

## EXTRAITS D'ENTRETIENS



*Nous ne répondons pas aux critères d'éligibilité de l'AFD donc nous sommes obligés de passer par les OSI. Tout ce qui est financement, recherche de partenaire, c'est le partenaire français qui le fait. Les procédures sont trop compliquées pour nous, nous avons beaucoup de mal, c'est dommage, car ce sont toujours ces grandes organisations qui ont des financements »*

OSC locale au Burkina Faso (Canal 2)



*Je trouve le principe des fonds intermédiés intéressant, mais attention au suivi et au contrôle qui est exigé derrière : il nous remet dans une position délicate vis-à-vis des OSC avec des exigences en décalage avec leurs besoins et leurs capacités »*

OSC française (Canal 2)

Par ailleurs, un grand nombre d'OSC des pays ciblés questionnent le **coût de l'intermédiation** au regard de leurs besoins de renforcement et d'appui à la structuration. Les appels à projets du Canal 1 ont en réponse défini clairement la répartition des enveloppes pour lever ce questionnement : 50 à 60% des subventions sont redistribués de manière directe aux OSC via les fonds intermédiés ; les coûts indirects sont plafonnés à 12% ; les autres coûts couvrent les activités de renforcement de capacité des OSC (soutien indirect) et les actions de capitalisation et de communication qui soutiennent le changement 3.

À titre de comparaison, l'*Africa Women's Development Fund* redistribue 80% des fonds qu'elle reçoit des bailleurs internationaux, 2% à des actions de renforcement de capacité et 10% à la communication et plaidoyer.

Enfin, l'intermédiation questionne la capacité de certaines organisations porteuses non féministes à **identifier et travailler de concert avec les OSC féministes**. Un seul consortium a jusqu'à présent démarré le déploiement des fonds intermédiés et semble lever cette interrogation puisque 73% des OSC subventionnées sont dirigées uniquement par des femmes et 19% ne sont pas enregistrées légalement. Autrement dit, les fonds intermédiés semblent effectivement parvenir à toucher les organisations cibles du FSOF (Voir Chapitre Effets – Changement 1).

De fait, la logique d'intervention du FSOF comporte une limite : les changements et résultats attendus visent à soutenir les sociétés civiles féministes des pays partenaires et à transformer l'action de l'AFD et du MEAE en la matière.



Mais **ils ne visent pas à transformer les OSC françaises ou internationales par qui transitent ces financements**. Or, d'une part, toutes ces OSC françaises ou internationales ne se revendiquent pas « féministes » même si elles travaillent toutes sur l'égalité entre les femmes et les hommes. D'autre part, même lorsqu'elles le sont, elles n'ont pas nécessairement réfléchi à la manière d'adapter les relations partenariales pour les rendre compatibles avec les principes féministes, notamment lorsqu'il y a une relation financière.

Dans ce contexte, il apparaît prioritaire dans la phase 2 de se **pencher sur ce rôle d'intermédiation et sa mise en cohérence avec les approches féministes** : Comment créer des relations moins verticales ? Comment être davantage dans la co-construction ou dans l'appui à la transformation sociale ? Comment rendre la répartition des financements plus juste, du moins du point de vue des OSC locales ? Ce travail pourrait prendre la forme d'un groupe de travail autour d'une dynamique de recherche-action accompagnée par le F3E et/par une facilitatrice ou un facilitateur externe. Ce travail devra aboutir à des recommandations concrètes pour améliorer les relations partenariales Nord-Sud. Ces recommandations, si elles serviront en premier lieu les parties prenantes du FSOF, pourront également alimenter la réflexion prospective de tout le secteur de la solidarité internationale.

D'autant qu'il existe déjà quelques bonnes pratiques comme l'explique une OSC sénégalaise partenaire d'un consortium piloté par Solthis (Canal 1) : « *Nous avons été aussi renforcés sur plusieurs autres aspects, par exemple, avant le démarrage du projet, Solthis a organisé deux ateliers de discussions entre les parties prenantes pour réfléchir sur les concepts de genre et santé sexuelle et reproductive et échanger sur nos propres perceptions et représentations, pour le partage d'expérience entre membres du consortium et pour améliorer la connaissance mutuelle. Ce qui permet non seulement de connaître les représentations des autres, mais aussi de réfléchir sur ses propres représentations. Tout ceci a créé une véritable synergie entre les membres du consortium* ».

## LA LOGIQUE DE CONSORTIUM : UNE INNOVATION INTÉRESSANTE, MAIS EN RODAGE

Via le Canal 1, le FSOF soutient **9 consortiums** dont la logique d'intervention centrale est la redistribution des fonds aux OSC féministes :

	ANNÉE	AAP	NOM DU PROJET	CHEF DE FILE ET PARTENAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION	MONTANT DES FONDS RÉTROCÉDÉS
<b>1</b>	<b>2020</b>	Soutien aux OSC féministes	<b>Féministes en action</b>	Care France (leader), Equipop, Oxfam, FFMED XÆSE et IPBF	<b>15 000 000</b>	<b>7 536 000</b>
<b>2</b>	<b>2020</b>	Fonds genre Sahel	<b>Fonds d'appui à des initiatives innovantes visant à renforcer l'égalité femmes-hommes</b>	Expertise France	<b>5 500 000</b>	<b>2 750 000</b>
<b>3</b>	<b>2021</b>	Appel à projets Lutte contre les violences de genre	<b>FON Feminist Opportunity Now</b>	Fédération Internationale pour la Planification Familiale bureau régional Afrique (leader), Médecins du Monde-France, Empow'Her, la Fédération Internationale pour les Droits Humains et Créer des ressources pour l'autonomisation et l'action	<b>14 000 000</b>	<b>7 000 000</b>
<b>4</b>	<b>2021</b>	Appel à projets genre et climat	<b>FACE Féministes pour des Alternatives Climat et Environnement</b>	CCFD-Terre Solidaire (leader), Adéquations, WoMin, Acord Rwanda.	<b>5 000 000</b>	<b>2 700 000</b>
<b>5</b>	<b>2021</b>	Ajyal al Égalité	<b>Ajyal al Égalité</b>	Expertise France	<b>7 000 000</b>	<b>NC</b>

ANNÉE	AAP	NOM DU PROJET	CHEF DE FILE ET PARTENAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION	MONTANT DES FONDS RÉTROCÉDÉS
<b>6</b> 2022	Appel à projets Éducation et jeunesse FSOF	AAP Éducation et jeunesse FSOF	International Rescue Committee (leader), Doria Feminist Fund, Union Action Fund – Africa et le Partnership for African Social and Governance Research (PASGR).	<b>10 000 000</b>	<b>5 023 467</b>
<b>7</b> 2022	Appel à projets Femmes paix et sécurité FSOF	AAP Femmes, Paix et Sécurité Sahel	Equipop (lead), AJCAD au Mali, Diakonia au Burkina Faso, FAD au Niger, GORIN au Tchad	<b>3 250 000</b>	<b>1 950 000</b>
<b>8</b> 2022	Appel à projets Femmes paix et sécurité FSOF	AAP Femmes, Paix et Sécurité Afrique Centrale	Fonds des Femmes Congolaises (lead), Association de Lutte contre les Violences faites à la Femme au Cameroun, Women Act for Living Together en RCA	<b>3 250 000</b>	<b>1 950 000</b>
<b>9</b> 2022	Appel à projets Femmes paix et sécurité FSOF	AAP Femmes, Paix et Sécurité Moyen Orient	Euromed Feminist Initiative (lead), Women Empowerment Organization en Irak, Arab Women Organisation en Jordanie, Arab Women Organisation au Liban et Palestinian Working Woman Society for Development dans les Territoires palestiniens	<b>3 500 000</b>	<b>2 100 000</b>



Ces premiers consortiums constituent un laboratoire d'expérimentation des fonds intermédiés destiné à des petites OSC parfois non formalisées dans le cadre de fonctionnement et de redevabilité de l'ex-DOE (aujourd'hui SDD). Ainsi, les consortiums et l'AFD ont longuement négocié les ajustements des procédures indispensables au déploiement des fonds intermédiés et sans mettre en difficulté administrative et politique les bénéficiaires des fonds intermédiés (ex. : allègement de la procédure de déclaration d'intégrité).

La condition de mise en consortium est parfois regrettée par certaines organisations qui, tout en reconnaissant la pertinence et la plus-value de réunir plusieurs organisations dans une approche plus holistique et un renforcement mutuel, pointent des problèmes de synchronisation et d'harmonisation des interventions et des chevauchements d'activités pouvant desservir l'efficacité et la pertinence de l'approche. Pour celles et ceux qui disposent de quelques mois de recul sur la mise en œuvre des projets, la plus-value de la logique de consortium est davantage perceptible pour les membres, particulièrement quand ces membres sont de nature différente (ex : OSI et fonds féministes), car elle permet de mettre en partage des approches différentes, de combiner plusieurs forces ou valeurs ajoutées et de favoriser la mise en réseau.

Premier consortium à déployer les fonds intermédiés, **Féministes En Actions** a accordé 121 subventions au cours des premiers appels à projets en 2022. Le consortium est porté par CARE et regroupe notamment 3 fonds féministes impliqués dans la redistribution des fonds. Un premier retour d'expérience de la part de CARE montre les effets significatifs de ce programme sur son organisation :

“ On perçoit au travers de ce projet le changement de paradigme auquel nos organisations font face et qui accompagne les débats sur la localisation de l'aide : on est habitué à des cadres logiques, à la logique projet. Féministes En Actions c'est un projet bottom up : il y a des canaux de financements, mais les OSC ont carte blanche sur le contenu des projets. C'est un modèle qui change les relations de pouvoir : les OSC demandent ce qu'elles veulent. C'est un accompagnement qui nécessite que les bureaux pays de CARE fassent un pas de côté. D'ailleurs, c'est intéressant de voir comment ils s'emparent des projets, car ils adaptent leur posture et mettent en avant les apprentissages qu'ils en tirent.

Ce programme nous bouscule, ce n'est pas le plus gros programme de CARE, mais il est connu et suivi par la totalité de notre réseau. On peut supposer que, dans la durée, ça va influencer sur notre manière de travailler avec les partenaires. ”

Cependant, même si le consortium est parvenu à assouplir certaines exigences administratives imposées par l'AFD, la volonté d'offrir aux OSC récipiendaires un cadre flexible et adapté à leurs besoins et contraintes continue à se heurter à des exigences de redevabilité inadaptées.

“ On a communiqué en direction des OSC, groupes de femmes, mouvements féministes en leur disant : ce fonds est là pour couvrir vos besoins d'organisation, vous n'avez pas à détailler un cadre logique, des activités, les lignes budgétaires associées, etc. Mais juste après, alors qu'elles se sont mobilisées et ont postulé, on leur demande tel document, puis un autre, puis un autre pour pouvoir établir la convention, etc. Au final, on impose un cadre administratif qui ne leur correspond pas et dont elles ne comprennent pas l'utilité. ”

Partenaire du consortium

Les ajustements s'imaginent chemin faisant et, comme le FSOF lui-même, les premiers consortiums sont des expérimentations dont la dimension apprenante contribuera à enrichir l'ensemble des mécanismes de l'APD qui transite par les OSC.



## EFFICIENCE DU FSOF

### LES PRINCIPAUX CONSTATS



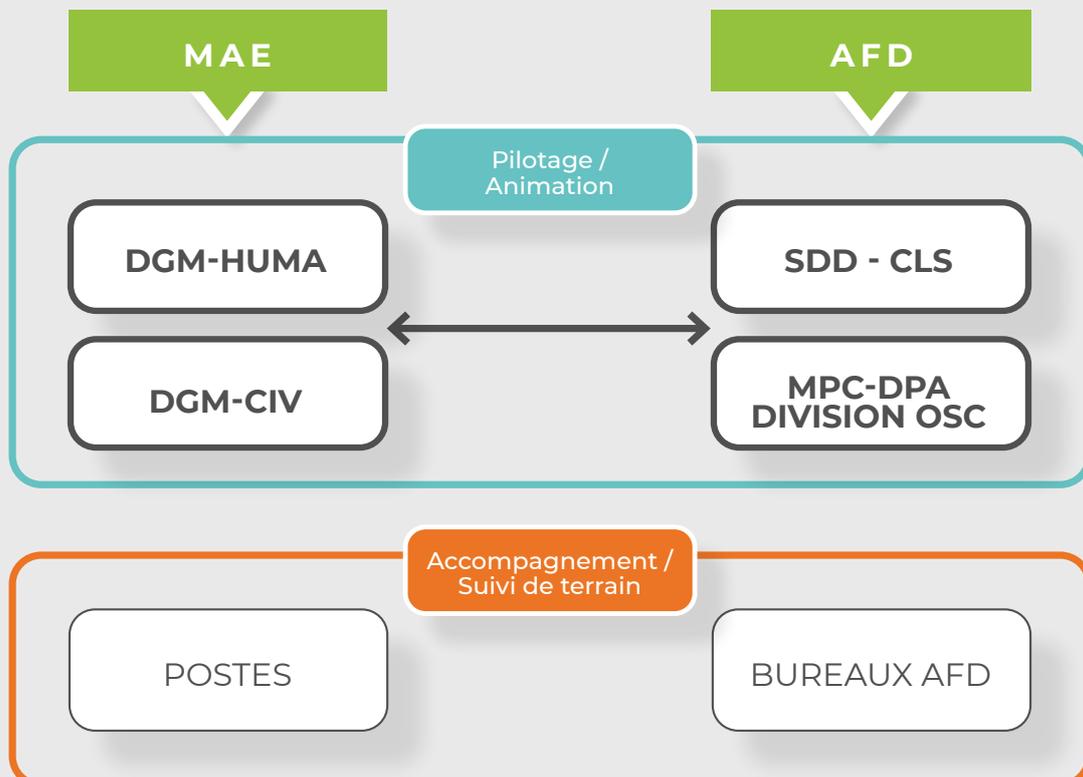
- Un co-pilotage MEAE-AFD exemplaire, qui reflète les principes féministes et permet de déployer le FSOF malgré des moyens humains très limités ;
- Des moyens humains actuels alloués au pilotage et à l'animation du FSOF qui sont très en dessous des objectifs du cadre de redevabilité, des besoins exprimés par l'ensemble des parties prenantes, et des ressources des autres fonds analysés ;
- Une implication des bureaux terrain de l'AFD encore faible et qui pourrait être amenée à prendre de l'ampleur ;
- Du côté des organisations financées, une efficacité qui semble se heurter à des moyens trop limités, notamment pour couvrir les frais d'équipe et de gestion administrative.

## UN CO-PILOTAGE MEAE-AFD EXEMPLAIRE ET COHÉRENT AVEC LES PRINCIPES FÉMINISTES

Le pilotage du FSOF repose :

- **Côté MEAE**, sur la Direction Générale de la Mondialisation, dont la sous-Direction du Développement Humain (HUMA) et la Délégation pour la société civile (DGM-CIV).
- **Côté AFD**, sur la direction Solution Développement Durable (ex-DOE), la direction Mobilisation, Partenariats et Communication ; département des partenariats et sa division Organisations de la Société Civile et sur la Cellule Lien Social (CLS) de l'AFD.

Concernant le terrain, les « postes diplomatiques » (services de coopération et d'action culturelle – SCAC / conseillers de coopération et d'action culturelle – COCAC) du MEAE sont en première ligne pour l'accompagnement des projets FSPI / PISCCA financés. Côté AFD, les bureaux terrain sont associés au suivi de certains projets ou fonds inter-médiés (ex. : fonds Sahel).



Nous constatons l'existence **d'une réelle dynamique d'équipe interinstitutionnelle** bien que ses membres appartiennent à des institutions et des services différents. Les relations de travail sont régulières, fluides, et reposent sur une confiance réciproque. Ces relations sont de nature à créer de la sororité, c'est-à-dire de la construction d'un lien de confiance et de solidarité entre ses membres, et de *leadership* collectif, c'est-à-dire d'un mode de décision horizontal recherchant le consensus entre ses membres. Ces deux principes, **sororité et leadership collectif**, apparaissent en cohérence totale avec les principes féministes dont se réclame le FSOF.

À ce jour, **le FSOF est l'exemple le plus abouti que nous connaissons de co-pilotage d'un dispositif**, d'une politique ou d'une dynamique, entre le MEAE et l'AFD.

Ce pilotage comporte néanmoins **deux limites** :

- Il n'est **pas ouvert aux OSC** qui ne participent donc qu'au comité de concertation. Cette limite dans l'ouverture aux OSC se heurte à plusieurs difficultés pratiques détaillées plus loin.
- **Son bon fonctionnement invisibilise** auprès des hiérarchies respectives **les forts besoins de ressources humaines** pour animer le FSOF, distincts des besoins de pilotage.

## UNE OUVERTURE DU COMITÉ DE PILOTAGE PAS NÉCESSAIREMENT ENVISAGEABLE NI UTILE

L'ouverture du comité de pilotage à des OSC participant au comité de concertation constitue un point de discussion depuis le lancement du FSOF. Une telle entrée symboliserait la logique de co-construction, de dialogue permanent avec les OSC et est réclamée comme gage de transparence de la part des OSC. Cependant, l'opportunité pratique et stratégique d'une telle ouverture se pose.

D'une part, **le groupe de concertation aujourd'hui constitue un espace dynamique et fonctionnel** de partage d'information, de remontée des difficultés rencontrées par les OSC, ou par le MEAE et l'AFD, de co-construction d'orientations (pour les AMI, pour les événements à organiser...). Son caractère ouvert (toute OSC française ou des pays partenaires souhaitant participer peut le faire) permet d'éviter l'écueil de la représentativité d'un secteur aussi divers et difficile à délimiter que le féminisme.



Des ajustements en termes d'animation sont toutefois possibles pour fluidifier les échanges tels que :

- Un rappel systématique en début de séance des points d'accord du comité précédent ;
- Une présence régulière exigée pour les OSC qui gèrent des fonds intermédiés.

D'autre part, **l'ouverture du comité de pilotage aux OSC pose la question de la représentativité de ces OSC** : sur quels critères choisir les OSC membres du comité de pilotage ? Comment définir cette représentativité ? Par ailleurs, **des conflits d'intérêts** potentiels pourraient se poser : une OSC bénéficiaire de financements FSOF pourrait-elle y participer ? En conséquence, participer au comité de pilotage signifierait-il renoncer aux financements ? Enfin, l'entrée de nouvelles structures pourrait aussi rendre plus difficile la dynamique de travail fluide entre le MEAE et l'AFD qui a été saluée précédemment. En effet, tout ne peut pas être partagé par un ministère ou des opérateurs publics avec des acteurs situés en dehors du champ institutionnel.

Dans ce contexte, **la création d'un groupe ad-hoc au comité de concertation pourrait être envisagée**. Celui-ci pourrait avoir un rôle de courroie de transmission entre la société civile et l'AFD/le MEAE sur le suivi de la mise en œuvre du FSOF, le fonctionnement des différents canaux de financement, la programmation des événements et activités dans le cadre du FSOF... Il pourrait aussi être mobilisé pour travailler sur des enjeux techniques liés au financement (ex. : le cadre de conventionnement FSOF en cours de définition pour le Canal 1). Cela permettrait aussi de recentrer le comité de concertation sur des enjeux de partage d'information, de diffusion d'apprentissage, ou de discussion autour des orientations du FSOF en évacuant des discussions davantage programmatiques ou opérationnelles (sur les dispositifs de financement notamment).

## DES MOYENS HUMAINS POUR L'ANIMATION DU FSOF EN DESSOUS DES BESOINS

Les moyens humains alloués au FSOF s'élèvent aujourd'hui, officiellement, en cumulé, à 55% d'un ETP répartis en quatre personnes (entre 5% d'ETP et 20% d'ETP selon les personnes). En pratique, ces mêmes personnes consacrent 1,35 ETP en cumulé, soit plus du double que ce qui peut être prévu dans leur programmation personnelle.

De l'avis de l'ensemble des salariées concernées, l'allocation de **ces ETP n'a pas entraîné de décharge significative de travail sur leurs autres responsabilités respectives**. Il en ressort une charge de travail individuelle qui n'apparaît pas soutenable. Si le pilotage du FSOF fonctionne aujourd'hui, c'est avant tout grâce à l'engagement personnel des salariées concernées. **Ce constat interpelle quant à la viabilité du pilotage du FSOF** lorsque les équipes changeront (principe de rotation des salarié.e.s au sein du MEAE et de l'AFD).

Par ailleurs, **les moyens humains apparaissent en fort décalage avec les besoins de pilotage, d'animation et de suivi-évaluation du FSOF**. Le fait de ne pas avoir créé de fonds dédié au sein de l'AFD ou du MEAE (à l'image du Fonds français pour l'environnement mondial – FFEM), qui comporte plusieurs avantages présentés dans le rapport, a engendré un malentendu sur les moyens et ambitions du FSOF. L'utilisation de canaux existants a laissé penser qu'il n'était pas nécessaire de disposer d'une équipe dédiée à plein temps pour le pilotage et l'animation du FSOF.

Or, l'ensemble des résultats du cadre de redevabilité, co-construit avec les OSC et postérieur au choix des canaux de financement, repose sur un pilotage et une animation dédiée. Bien que l'équipe actuelle soit arrivée à mener partiellement la plupart des activités prévues, ce manque de moyen a plusieurs conséquences :

- Il limite fortement les moments de prise de recul (ou « RETEX », retour d'expérience), et donc la possibilité d'améliorer en continu le pilotage, l'animation ou le suivi-évaluation du FSOF (changement 2).
- Il limite les actions d'apprentissage transversal au sein du FSOF et les recherches-actions sur des enjeux transversaux comme sur l'approche féministe dans les partenariats de développement, ou l'approche féministe dans la gestion de fonds intermédiés (changement 3).
- Il ne permet pas d'accompagner suffisamment les organisations gestionnaires de fonds intermédiés (au-delà du conventionnement et du décaissement) ou de répondre à la demande d'accompagnement des postes (MEAE) / bureaux terrains (AFD), avec *in fine* des conséquences possibles sur la pertinence des dispositifs et des règles pour les OSC féministes (changement 1).
- Il limite les actions de nature à créer une « communauté FSOF » et à donner de la valeur ajoutée au processus de labellisation (communication dédiée, événements dédiés, groupes de travail...).

**L'équipe actuelle ne peut donc pleinement mettre en œuvre le cadre de redevabilité**, ou du moins pas avec l'intensité demandée par les parties prenantes. En effet, une grande partie des OSC interrogées souhaitent l'organisation d'activités transversales autour d'enjeux d'apprentissage communs et une intensification des événements en lien avec le FSOF (en France, mais aussi dans les pays partenaires).

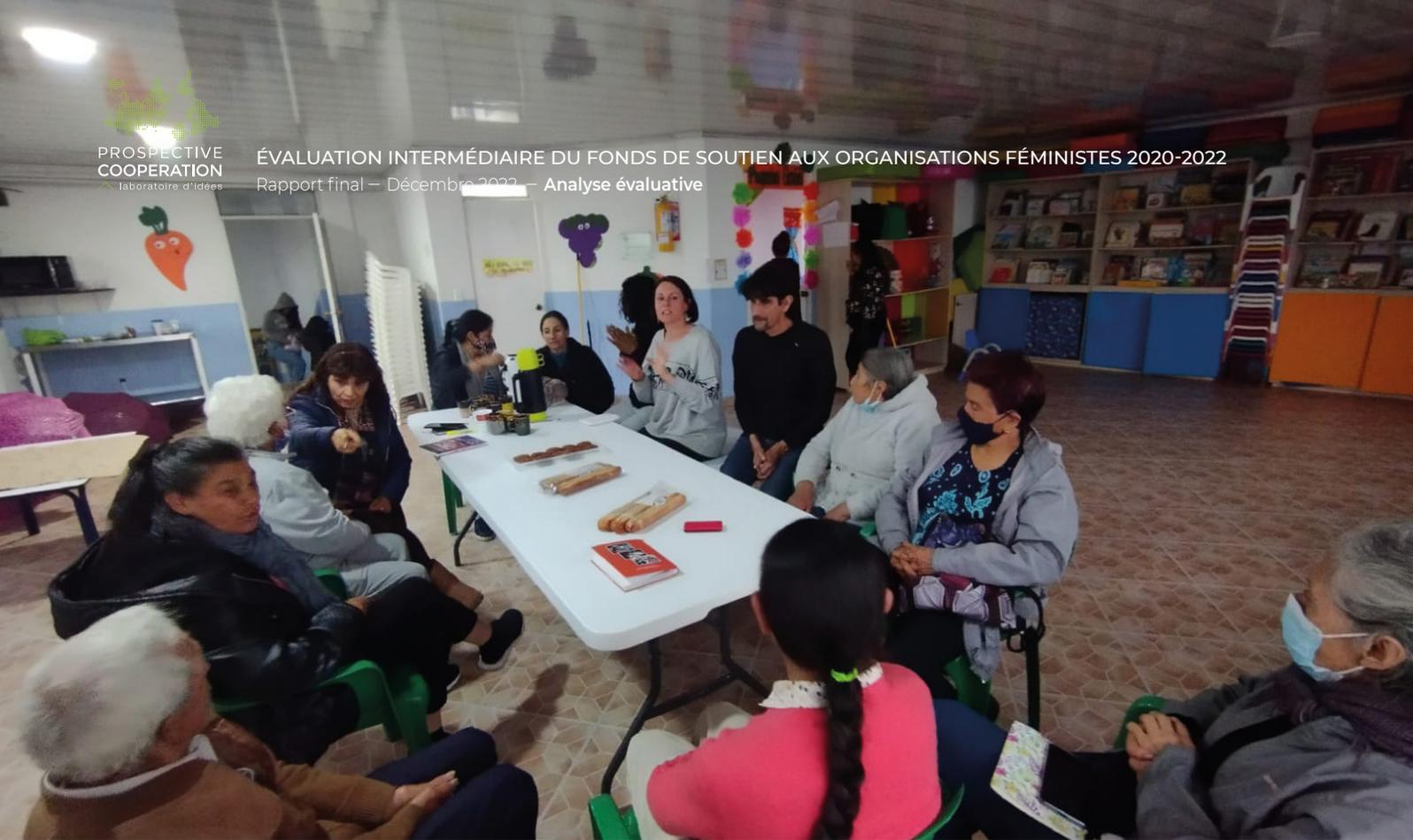
Cette question des moyens humains au sein du MEAE et de l'AFD est fondamentale. Aucune des pistes d'amélioration envisagée ne pourra se matérialiser sans une augmentation significative des moyens humains alloués au FSOF. L'externalisation est possible pour des tâches bien précises : animer un groupe de travail, réaliser une étude... Mais elle ne peut se substituer au pilotage et à l'animation institutionnels d'un dispositif public qui ne se limite pas aux seuls aspects de financement et qui sont ardemment attendus par les OSC.

## UN DÉCALAGE DE MOYENS PAR RAPPORT AUX AUTRES FONDS

**La comparaison avec les autres fonds semble montrer un décalage important** entre les moyens pour la gestion et l'animation de ces fonds et ceux du FSOF, même si les constats sont à nuancer. Par exemple, le Fonds MUSKOKA bénéficie de 4 ETP pour une enveloppe financière de 10 millions € par an tandis que le FID bénéficie de 10 ETP (5 en dehors des chargés de projets qui instruisent les demandes) pour une enveloppe de 15 millions € par an. Outre les postes de direction, sous-direction ou coordination, figurent des postes de nature transverse : suivi-évaluation, communication, mise en conformité...

**Néanmoins, il convient de rappeler que l'architecture du FSOF est différente** avec un pilotage à plusieurs niveaux : au niveau des fonds intermédiés (Canal 1) et au niveau AFD / MEAE (tous canaux) ; là où les fonds étudiés se situent entre ces deux niveaux. Par ailleurs, les comparaisons restent difficiles, toutes dépendantes du rôle et des fonctions alloués à l'équipe de coordination : s'agit-il seulement de piloter un dispositif financier et d'instruire les demandes ? Ou bien d'animer également ce dispositif (communication, suivi-évaluation) voire de piloter des dynamiques d'apprentissage transversales ? Les conséquences en termes de ressources humaines seront très différentes.

Nous avons tenté d'estimer les besoins (minimums) de ressources humaines sur la base des besoins identifiés dans les entretiens menés, de l'étude documentaire et de la comparaison avec les autres fonds.



Nous **arrivons à une estimation de 6 ETP** :

- une coordination générale (1 ETP),
- une coordination par Canal ou par changement (3 ETP),
- deux appuis transversaux (suivi-évaluation, apprentissage, communication).

À ces ETP peuvent s'ajouter des moyens pour la communication, de la consultance (réalisation d'études, animation de groupes de travail, recherche – action...). Ces ETP permettraient de couvrir en partie les besoins d'accompagnement des postes (MEAE), bureaux terrain (AFD) ou OSC gérant des fonds intermédiés ainsi que les besoins d'animation d'activités transversales (événements, communication, groupes de travail, études...). **Un tel déploiement représenterait un coût d'intermédiation d'environ 1%** (soit environ 400 000 EUR) de l'enveloppe totale du FSOF. Ce coût d'intermédiation nous semble raisonnable, d'autant plus qu'il permettrait de gagner en efficacité au niveau de l'intermédiation réalisée ensuite par les OSC avec l'animation de dynamique d'apprentissage autour de ce rôle d'intermédiation et un accompagnement renforcé des OSC pilotant les fonds intermédiés.

**Enfin, ces ETP doivent pouvoir s'appuyer sur les « postes » (côté MEAE) et les bureaux pays (côté AFD)** dont la connaissance du FSOF et le niveau de mobilisation apparaît aujourd'hui très inégal d'un pays à l'autre.

## UNE APPROPRIATION DES CADRES DE RÉPONSE AFD PAR LES OSC À RENFORCER ET OUTILLER

**Les entretiens réalisés avec les partenaires locaux ont révélé une difficulté quasi systématique concernant la prise en charge des coûts et frais administratifs dans le cadre de financements AFD** (surtout le Canal 2 et les partenaires locaux du Canal 1 hors fonds intermédiés). La citation suivante émise par une OSC colombienne est représentative des critiques émises par les OSC : « *Nous passons les audits avec des félicitations, mais ils [MEAE et AFD] ne nous laissent quoi que ce soit pour les questions administratives – c'est injuste parce que vous avez besoin de la capacité et de la ressource pour les procédures administratives – quelqu'un doit le faire, c'est usant et il n'y a pas de ressource pour cela* ».

Les commentaires reçus laissent penser à première vue que les cadres de l'AFD ne permettent pas une prise en charge adéquate des frais administratifs et/ou que les organisations françaises intermédiaires valoriseraient davantage leurs propres coûts administratifs que celui des partenaires locaux.

**Pourtant, les entretiens avec le MEAE et l'AFD montrent que les coûts administratifs sont tout à fait valorisables.** Concernant les fonds intermédiés (Canal 1), l'objectif initial de ce Canal est même de sortir de la logique projet pour soutenir intégralement la stratégie des structures financées en cascade (ce qui correspond à du « *core funding* »). Concernant le dispositif I-OSC (Canal 2), les frais administratifs des OSC locales peuvent être valorisés dans les activités du projet. Enfin, le FSPI/PISCCA permet aussi de valoriser des coûts administratifs.

Face à cette situation et à ce ressenti, plusieurs hypothèses peuvent être émises :

- **Une confusion possible quant à la prise en charge des frais administratifs** (possibilités, plafonds...) dans le cadre des Notes d'Intention ONG (NIONG) présentées. La ligne de frais de fonctionnement du siège (présente dans l'ancienne nomenclature budgétaire des NIONG) réservée à l'OSC française est souvent mal interprétée par les OSC du Sud qui pensent que leurs partenaires ne partagent pas. La nouvelle nomenclature de NIONG (notamment la partie budgétaire) devrait cependant permettre d'y remédier<sup>4</sup>.
- **Une confusion quant à la nature des frais administratifs** : certains entretiens montrent qu'il s'agit aussi des dépenses de ressources humaines liées à la coordination. Dans le cas des FSPI, le plafonnement à 5% des dépenses administratives ainsi que le plafonnement des dépenses liées à la coordination peut en effet s'avérer limitant, surtout dans des pays à revenus intermédiaires. Néanmoins, dans les autres canaux, ces dépenses sont tout à fait valorisables dans le budget et sans plafond *a priori*.

---

<sup>4</sup> [Les financements des projets des ONG | AFD – Agence Française de Développement](#) – Voir le tableau budgétaire.

- **Une logique « projet » imposée par le partenaire**, notamment dans le cadre de financements en cascade à destination d'OSC plus petites. Il est en effet plus facile de contractualiser avec plusieurs OSC sur la base d'un projet avec des indicateurs que sur la base d'une stratégie à l'échelle d'une organisation.
- **Une difficulté de fond liée aux cofinancements**. Le taux de co-financement de l'AFD via le dispositif I-OSC (entre 50 et 65% selon la nature du projet) implique une recherche de cofinancements. Or, il peut être difficile de trouver des cofinancements, notamment au niveau local (peu de fonds dédiés sur le genre et encore moins vers la société civile. Dans certains pays, les OSC féministes peuvent être perçues comme dissidentes, voire être interdites), et encore plus pour couvrir la partie « fonctionnement ».

Il apparaît cependant nécessaire de bien **clarifier à nouveau les règles** à ce propos, d'autant que le FSOF a pour but de toucher de nouvelles OSC peu habituées aux financements AFD. Des guides existent déjà, sur les pages consacrées aux dispositifs concernés, mais ils ne permettent pas de répondre à toutes les questions pratiques portant principalement sur des questions très concrètes dans le budget, ligne par ligne.

Les outils existants sont aussi davantage destinés aux OSC françaises et sont disponibles en langue française à ce jour, ce qui peut être limitant pour les OSC de pays partenaires, particulièrement de pays non francophones. En effet, même si les guides du dispositif I-OSC sont avant tout destinés aux OSC françaises (à nuancer depuis l'ouverture du dispositif aux OSC du Sud), leurs partenaires peuvent être amenés à les consulter pour mieux comprendre la construction des NIONG et des budgets dans la négociation avec les OSC françaises par qui transitent les fonds.

Pour le Canal 1 ou les FSPI/PISCCA, de tels guides restent, à notre connaissance, à créer. Un renforcement de l'appropriation, notamment vis-à-vis des partenaires locaux, apparaît nécessaire, même si les postes jouent un rôle important d'accompagnement méthodologique et technique dans la formulation des projets. Cela peut prendre la forme de réunions d'information spécialement dédiées aux FSOF (tous canaux confondus), de webinaire, de vidéos courtes enregistrées...

# RÉSULTATS EFFETS – CHANGEMENT 1

## LES PRINCIPAUX CONSTATS



- Le FSOE atteint a priori sa cible principale : les OSC « féministes » constituent au moins entre 50 et 60% des OSC ciblées. En revanche, les mouvements féministes apparaissent plus difficiles à atteindre ;
  - Les petites OSC faiblement structurées représentent au moins 25 – 30% des OSC bénéficiaires, le cœur de cible restant les OSC moyennes, mais ce constat pourrait évoluer rapidement avec le déploiement des fonds intermédiés ;
  - Le renforcement de capacités est une composante systématique des projets / programmes financés, tous canaux confondus ;
  - L'appui au plaidoyer est une composante présente dans l'ensemble des canaux, même si à des degrés divers.
- 
- Les règles et mécanismes de financement sont en train d'évoluer positivement sur le Canal 1 (ex-DOE) pour lever les obstacles rencontrés sur la 1<sup>ère</sup> phase du FSOE.
  - Les dispositifs I-OSC et PISCCA étaient d'emblée plus adaptés, même s'ils présentent aussi plusieurs limites (ex. : taux de cofinancement pour I-OSC). En revanche, ils sont moins adaptables que pour le Canal 1.
  - Les possibles aménagements des règles de filtrage pour les OSC soutenues par le FSOE (à confirmer) permettraient de faciliter le soutien aux OSC féministes.
  - Un travail est en cours pour adapter les règles au sein des fonds intermédiés du Canal 1 et des programmes avec des rétrocessions / fonds en cascade des autres canaux. Il doit être poursuivi, approfondi, documenté et partagé.

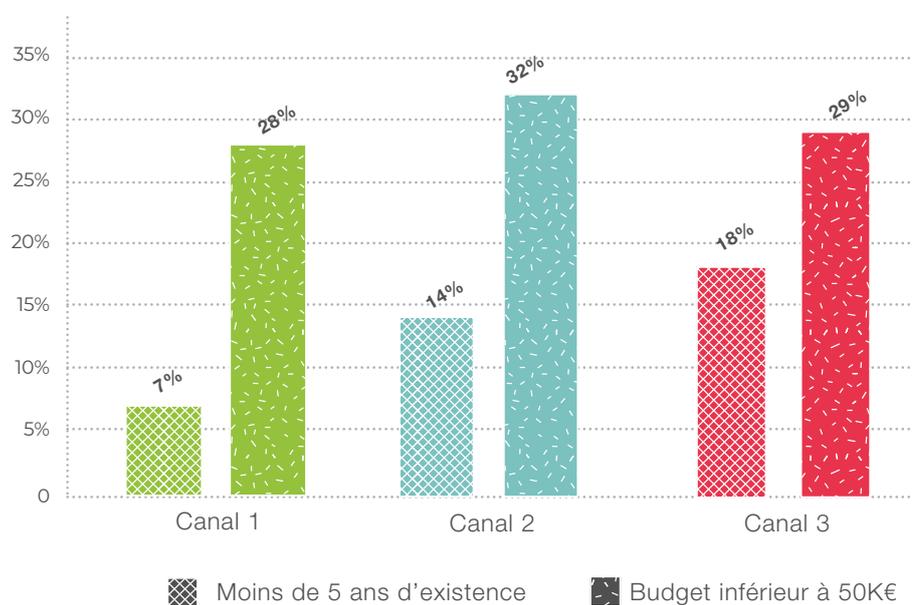
## RAPPEL DU CHANGEMENT 1 DU FSOF

« Les organisations féministes de la société civile ciblées, traditionnellement éloignées des financements, sont soutenues et renforcées durablement par le FSOF dans leurs activités et leurs capacités techniques, administratives et financières grâce à une approche inclusive, agile et adaptée à leurs besoins. Le FSOF soutient les organisations féministes de la société civile, dans toute leur diversité, avec une attention particulière pour les mouvements de jeunes féministes, en reconnaissant leur rôle d'actrices des transformations sociales, économiques et politiques. »

## UN SOUTIEN EFFECTIF AUX PETITES OSC PEU STRUCTURÉES, MAIS PAS LIMITÉ À CES DERNIÈRES

### CIBLAGE DES PETITES OSC PAR LE FSOF: MOINS DE 5 ANS D'EXISTENCE ET BUDGET ANNUEL INFÉRIEUR À 50 K€

En % des OSC bénéficiaires par canal / fonds - Source: données AFD/MEAE 2020-2021



Nous traduisons la cible « organisations traditionnellement éloignées des financements » et qui ont besoin d'être « renforcées durablement [...] dans leurs capacités techniques, administratives et financières » par deux indicateurs : un budget inférieur à 50 000 EUR et/ou moins de 5 ans d'existence.

D'après les données étudiées (pas encore complètes sur le Canal 1 dont plusieurs fonds sont en cours de déploiement), le FSOF parvient bien à toucher cette cible, à hauteur de 30% en moyenne si l'on ne retient que la variable budgétaire. Il est probable qu'avec le déploiement total des fonds du Canal 1, cette part augmente.

**Mais les OSC moyennes** (budget entre 50 et 500 K EUR par an) **restent, à ce stade la principale cible** des trois canaux tandis que les OSC plus importantes (budget supérieur à 500 K EUR) constituent une minorité (12 – 15%).

Ce constat n'est pas surprenant étant donné la nature de deux dispositifs (FSPI et I-OSC) qui sont par ailleurs surreprésentés par rapport à leur poids réel dans le financement étant donné le calendrier de déploiement des fonds intermédiés (Canal 1) :

- Le dispositif FSPI (MEAE) lorsqu'il prend la forme d'un financement de projet à une structure et non d'un fonds en cascade (dans le cas des PISCCA) s'adresse à des OSC relativement établies. En effet, étant donné qu'il s'agit d'un financement de deux ans non renouvelable (sauf exception), il faut que la structure porteuse ait la capacité de mener le projet sans que le financement mette en danger sa pérennité.
- Le dispositif I-OSC (AFD) est ouvert aux initiatives des OSC. L'AFD ne peut pas être prescriptrice sur le type de structures partenaires à soutenir ou non. Par ailleurs, les partenaires locaux qui bénéficient de rétrocessions sont souvent des OSC moyennes, car elles doivent répondre à des critères minimums de qualité de gestion comptable, financière et opérationnelle associés au financement I-OSC ou aux cofinancements qu'elles doivent mobiliser.

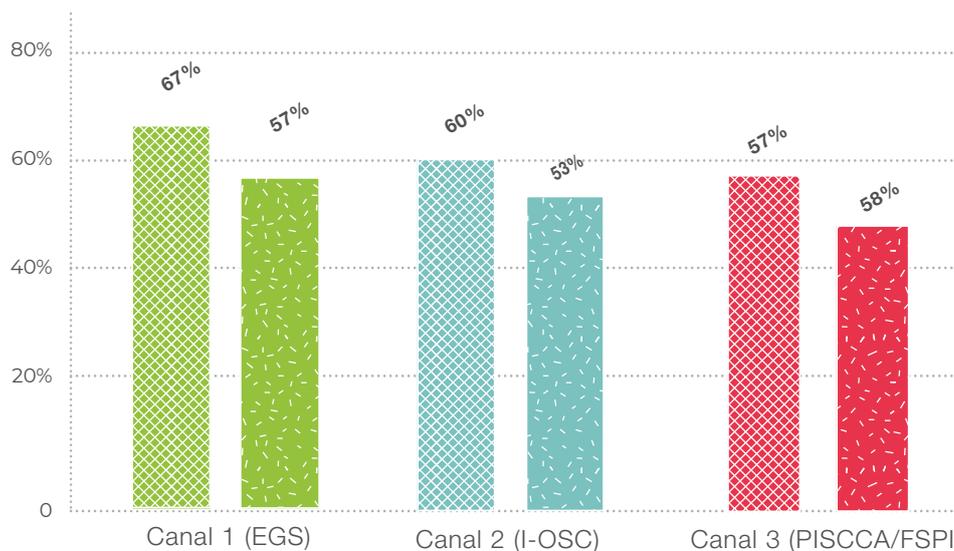
Malgré ces limites, **les chiffres apparaissent satisfaisants**. Il est en effet difficile à ce stade d'augmenter significativement et à court terme la part des toutes petites organisations. Si ces organisations sont traditionnellement éloignées des financements, comment vont-elles être au courant des opportunités de financement liées au FSOF ? Cela demanderait un travail d'animation de terrain très lourd (et donc des frais d'intermédiation très importants). Ceci n'est pas toujours réaliste à ce stade étant donné que les fonds intermédiés sont gérés par des organisations françaises ou d'envergure régionale en Afrique.

En outre, le fait de cibler différentes organisations de différentes natures et tailles permet aussi d'accompagner l'émergence d'un écosystème féministe : les OSC plus grandes peuvent recourir à l'expertise de féministes (sous forme de consultance par exemple) qui œuvrent dans des petites OSC (souvent à titre bénévole), s'allier avec des petites structures, influencer les institutions publiques pour créer un climat plus favorable... Il est donc pertinent de ne pas se limiter aux plus petites structures, à condition qu'elles puissent tout de même accéder à des dispositifs de financement adaptés.

## UN CIBLAGE A PRIORI RÉUSSI DES OSC FÉMINISTES

### CIBLAGE DES OSC FÉMINISTES OU DÉFENDANT LES DROITS DES FEMMES SELON LEUR POSITIONNEMENT ET LEUR MANDAT

En % des OSC bénéficiaires par canal / fonds - Source : données AFD/MEAE 2020-2021



▣ Positionnement féministe explicite    ▣ Droits des femmes = mandat principal



*Le FSOF s'adresse aux organisations féministes de la société civile dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d'agir en faveur de l'égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre, et particulièrement celles dont la mission principale est la défense et la promotion des droits effectifs et l'émancipation des femmes et des filles. »*

Extrait du cadre de redevabilité du FSOF

Le féminisme correspond plus à des valeurs et à une logique de « mouvement » qu'à un secteur et des « programmes ». Il est donc **difficile de disposer d'une définition précise et consensuelle de ce qu'est une OSC féministe**. Les critères retenus par le cadre de redevabilité du FSOF (recherche de mots clés liés au féminisme dans les statuts ou les positionnements) permettent d'aboutir à une caractérisation objectivable (vérifiables dans des notes de positionnement ou les statuts de l'OSC). Si la question de la pertinence des critères pour définir le caractère féministe des organisations revient souvent du côté des OSC, il nous semble difficile d'arriver à une définition à la fois consensuelle et objectivable.

En retenant cette définition, d'après les données disponibles, **plus de 50% environ (moyenne des trois canaux) des organisations ont la défense des droits des femmes comme mandat principal** (les autres l'ont comme mandat secondaire). Par ailleurs, plus de 60% environ (moyenne des trois canaux) ont un positionnement féministe explicite.

**Ces chiffres apparaissent particulièrement satisfaisants. Il faut en effet rappeler que toutes les OSC ne peuvent se revendiquer comme féministes** (ou LGBTI+, lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queers, intersexes et asexuelles) même si leur action dans les faits l'est. Par exemple, au Cameroun, l'homosexualité constitue un crime depuis 1972. Pourtant, cela n'empêche pas le tissu associatif d'œuvrer pour la reconnaissance des droits des personnes LGBTI+ et celui-ci est d'ailleurs soutenu par l'AEDH (Agir ensemble pour les droits humains) dans le cadre d'un programme intitulé « *Développer et favoriser les initiatives des organisations de défense des droits humains en Afrique centrale* ». Mais les associations le font sans nécessairement s'afficher comme des associations féministes ou LGBTI+, ce qui pourrait leur valoir des poursuites pénales. Elles mènent des actions de lutte contre le VIH et, dans ce cadre, défendent la reconnaissance du droit d'accès aux soins à toutes les personnes, quelle que soit leur orientation sexuelle sans risques de représailles judiciaires. Ce combat a permis de visibiliser l'homophobie institutionnalisée au Cameroun, par les conséquences que cela peut avoir sur la lutte contre le VIH, comme le montrent les nombreux articles récents à ce sujet<sup>5</sup>.

Par ailleurs, dans des sociétés où il est difficile de se revendiquer comme féministe et d'attaquer de front le système patriarcal, les OSC qui maîtrisent l'approche de genre l'abordent souvent sous un angle pratique et selon une méthode inductive. Elles ciblent un enjeu concret et connu de toutes et tous, tel que le manque de revenus des femmes, les difficultés d'accès aux soins des femmes ou des personnes LGBTI+, les violences basées sur le genre, ou encore la traite sexuelle... En réfléchissant aux solutions, avec les communautés, ces ONG analysent les causes expliquant les faits cités (manque de revenus, violences basées sur le genre, etc.) et rapidement identifient des facteurs d'oppression et des relations de domination liées au système patriarcal. Dans ce cas, **ces OSC peuvent ne pas se définir comme « féministe », mais avoir une action qui de fait implique de comprendre pour déconstruire le système patriarcal**, de proposer des modèles de masculinités positives allant à l'encontre du modèle de masculinité hégémonique, etc.



**En Afrique le féminisme fait peur, car on dit que c'est un courant qui prône la domination de la femme sur l'homme. S'affirmer comme une organisation féministe, ça fait peur.**  
OSC burkinabé

5 Par exemple, l'article « Cameroun : quand l'homophobie entrave la lutte contre le VIH/sida », 2021, AfriKa Stratégie



Enfin, derrière les projets financés, on retrouve **une très grande variété de structures** de la société civile : OSC féministes, OSC communautaires, comités de gestion de groupements économiques, établissements sociaux, associations de femmes, groupements d'avocats... On retrouve aussi des groupements informels : clubs d'enfants, groupes d'hommes constitués, groupes de femmes productrices... La diversité de la société civile est donc bien représentée à travers les projets.

En revanche, **l'atteinte de la cible des « mouvements féministes » est difficile à mesurer en l'état, étant donné le peu de recul sur les fonds intermédiés du Canal 1. Un seul consortium a, jusqu'à présent, démarré le déploiement des fonds intermédiés : 73% des OSC subventionnées sont dirigées uniquement par des femmes et 19% ne sont pas enregistrées légalement.**

Sur cette cible des « mouvements féministes », concernant les autres canaux de financement, nous avons identifié le projet « *Amplifier le changement en faveur de l'égalité : renforcer les mouvements des jeunes féministes d'Afrique de l'Ouest francophone – Phase 1* » mené par Equipop. Il s'agit d'une cible très difficile à atteindre. La nature même des « mouvements » qui ont un fonctionnement particulier (pas nécessairement formalisés, se construisant très rapidement via les réseaux sociaux notamment, entretenant peu de lien avec des institutions existantes), explique cette difficulté à les atteindre. Ce constat vaut aussi bien pour le genre que pour la jeunesse ou le climat. Les cartographies prévues dans le cadre des programmes et fonds financés au titre du Canal 1 devraient permettre de mieux appréhender ce public particulier.

## LE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS, UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DU SOUTIEN AUX OSC LOCALES

Le renforcement de capacités constitue une composante essentielle du soutien aux OSC, quels que soient les canaux de financement.

Concernant les fonds intermédiés (Canal 1) qui concentrent la majeure partie des financements, le renforcement de capacités est systématiquement et explicitement visé. En effet, les appels à manifestation d'intérêt relatifs aux fonds intermédiés sont calqués sur les changements visés par le FSOF. Dès lors, la cohérence est automatique.

Ainsi, **les 9 projets déployant les fonds intermédiés prévoient :**

- Des accompagnements individuels aux OSC à partir de plans d'action ;
- Des sessions de formation sur des thématiques organisationnelles et techniques.

5 projets déployant les fonds intermédiés prévoient par ailleurs la réalisation de cartographies pour identifier les OSC et leurs besoins. Ce point est clé pour toucher les OSC « *traditionnellement éloignées des financements* »

---

Ex. : Activités incluses au titre de la composante 2 du Fonds Genre Sahel (Expertise France) :

- Diagnostic participatif des besoins internes et analyse des enjeux externes ;
- Formulation d'un plan d'action interne à chaque OSC ;
- Mise en œuvre du plan d'action – Organisation d'ateliers de formation individuels et en groupe (logique d'itinéraires individualisés accompagnés) ;
- Atelier final de diffusion (12 OSC).



**Un-e expert de Long Terme est recruté-e pour piloter cette dimension du programme.**

---

Le Canal 2 (dispositif I-OSC) repose sur le **droit d'initiative des OSC** et l'AFD ne peut donc être prescripteur en matière d'activités. Cette dimension est à analyser au cas par cas (projet par projet), car les approches peuvent être très différentes d'un programme à l'autre (ex. : logique de réseau se renforçant mutuellement vs logique de renforcement via des prestations financées dans le programme).

La systématisation des Notes d'Intention ONG (NIONG) des projets et programmes financés par le dispositif I-OSC et labellisés FSOF montre que les **actions de renforcement de capacités devraient à terme viser au moins 710 OSC** ou groupes informels de la société civile. De fait, la plupart des projets ou programmes ont bien un volet renforcement de capacités à destination des partenaires locaux. Ces activités regroupent le renforcement institutionnel (pour mieux gérer et piloter les organisations : renforcement des capacités de gestion financière, des RH, de la fonction stratégique...), le renforcement opérationnel (pour mieux mettre en œuvre les projets : formation à la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre, formation au litige...), le renforcement des capacités de plaidoyer (pour augmenter l'impact des actions de plaidoyer : formations / ateliers de plaidoyer), ou encore le renforcement des capacités méthodologiques (capacités pour appliquer une approche de genre, les approches orientées changement).

#### EXEMPLES D' ACTIONS DE RENFORCEMENT DES OSC (DISPOSITIF I-OSC)

- Le projet « *Amplifier le changement en faveur de l'égalité : renforcer les mouvements des jeunes féministes d'Afrique de l'Ouest francophone – Phase 1* » d'Equipop prévoit un accompagnement technique de 9 organisations féministes pour améliorer leurs capacités institutionnelles et opérationnelles, notamment en matière de plaidoyer.
- Le projet « *Femmes du Monde (FDM), Phase 3* » de Quartiers du Monde prévoit qu'au moins 10 OSC locales utilisent la méthodologie (Guides, outils) du réseau FDM et travaillent sur les thèmes du projet (économie sociale et solidaire-ESS avec perspective de genre, alphabétisation avec perspective de genre, masculinités).
- Le projet « *Renforcer la capacité de la société civile à assurer la protection des femmes à risque et des survivantes de la violence domestique en Asie centrale – Phase 1* » d'Acted prévoit de former 96 représentants de la société civile (à l'exclusion des partenaires du projet), 14 refuges et centres d'accueil et de réinsertion, 66 policiers et 54 psychologues pour mieux défendre ou prendre en charge les survivantes de violences domestiques au Tadjikistan, en Ouzbékistan et au Kirghizistan.
- Le projet « *Renforcer l'Égalité de Genre pour l'Ambition Internationale et Nationale des politiques climat* » de WECF France prévoit que 20 OSC lauréates du Prix Solutions Genre et Climat et 10 OSC de la *Women's Global Connection* seront renforcées sur différents volets, afin de remplir leurs missions plus efficacement et d'asseoir leur légitimité. Il est prévu qu'elles bénéficient de la mutualisation des activités de renforcement et de la mise en réseau avec les organes ou mécanismes de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ou des Agences pertinentes pour le déploiement de leurs projets.

**Ce renforcement de capacités est jugé très utile** par la plupart des OSC rencontrées, notamment lorsqu'il porte sur l'approche de genre pour des OSC qui œuvrent pour les droits des femmes, mais ne se reconnaissent (ou reconnaissaient) pas nécessairement comme féministes. Comme l'explique une OSC sénégalaise interrogée : « *Le projet nous a permis d'améliorer les connaissances sur le genre du personnel. Grâce au recrutement d'un expert genre, nous avons moins d'idées reçues sur le genre et nous comprenons davantage les enjeux du genre et d'en tenir systématiquement compte dans nos projets. Désormais, nous l'intégrons aussi bien dans la conception et la mise en œuvre des projets, mais aussi nous travaillons davantage à la promotion des jeunes femmes. Nous développons des projets plus inclusifs et sensibles au genre* ».

## UNE RÉPONSE INÉGALE AUX BESOINS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL SELON LES CANAUX DE FINANCEMENTS

**Le besoin de renforcer les capacités institutionnelles** a bien été identifié par les travaux du groupe de concertation du FSOF. Le cadre stratégique du FSOF intègre ainsi les besoins des OSC féministes en matière de renforcement institutionnel (Résultat 1) :

**1.4.** Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations féministes de la société civile

- **1.4.1** Permettre le financement des frais de structure des organisations
- **1.4.2** Appuyer les organisations féministes de la société civile dans l'élaboration de plans de renforcement de capacité

**1.5** Mettre en place des activités de renforcement de capacités technique, de gestion et financière, de plaidoyer et tout autre sujet identifié

En matière d'appui en renforcement de capacités, les 9 projets déployant les fonds intermédiés du **Canal 1** prévoient ainsi :

- Des accompagnements individuels aux OSC à partir de plans d'action ;
- Des sessions de formation sur des thématiques organisationnelles.

Dans le cadre du **Canal 2, cet appui n'est pas systématique**, mais lié à la stratégie d'intervention propre à chaque projet. Les projets prévoient dans leur quasi-totalité des actions de renforcement de capacités comme vu dans le paragraphe précédent, mais seulement un quart des projets ciblent spécifiquement le renforcement institutionnel des organisations.

## EXTRAITS D'ENTRETIENS



*Le projet ne prend pas en compte les besoins de fonctionnement de l'organisation sans quoi, il est difficile de réaliser correctement les activités. Ces projets doivent aider nos organisations à grandir et cela n'est pas le cas de celui-ci. Les ressources humaines qui doivent porter les activités ne sont pas prises en compte. Juste un exemple, ce projet nous oriente vers l'intégration transversale du genre, ce qui est une bonne chose et nous avons adopté cette approche dans tous nos autres projets, mais il n'a pas prévu le renforcement des capacités du personnel permettant de pérenniser cette prise en compte des inégalités de genre dans nos interventions. Nous aurions aimé bénéficier de séminaire ou stages de renforcement sur les questions de genre, le partage d'expériences avec d'autres organisations plus expérimentées dans ce domaine, etc. »*

**OSC Sénégalaise**

En matière de **soutien financier au développement institutionnel**, il semble que les règles propres à certains mécanismes financiers ne favorisent pas cette prise en compte.

Dans le **Canal 1** (ex DOE, aujourd'hui SDD), les fonds en cascade doivent prendre en compte ces besoins spécifiques. Un seul consortium a pour le moment déployé ces fonds, il a fait le choix de développer plusieurs types de canaux de financement :

- Un premier Canal pour soutenir les frais de fonctionnement (financement de fonctionnement) des OSC, sans obligation de développement d'un projet terrain ;
- Un second pour des projets opérationnels (financement de projets), mais permettant d'inclure dans les budgets des frais de fonctionnement non liés directement au projet.



Dans le **Canal 3** (FSPI et FSPI-PISCCA), la part des coûts indirects permettant de couvrir ces dépenses est plafonnée à 5%. Cela ne permet pas toujours de couvrir l'ensemble des frais indirects liés au projet, d'une part, et, d'autre part, les besoins de financement institutionnels non liés au projet ne sont pas pris en compte.

#### EXTRAITS D'ENTRETIENS



*Le projet ne prévoit pas un appui institutionnel et c'est extrêmement important. La mise en œuvre nécessite la mobilisation d'experts, de ressources humaines internes et souvent d'acteurs non visibles au niveau interne, notamment du personnel, et qui ne sont pas forcément budgétisés parce que le bailleur n'a pas accepté. Mais au-delà du faible pourcentage, souvent 5%, accordé à certains membres du personnel comme le comptable, l'agent de suivi-évaluation, par exemple, d'autres personnes interviennent pour permettre au chargé du projet de pouvoir le dérouler correctement. Nous faisons également faire appel à l'expertise externe pour ajouter plus de valeur à notre intervention et ce n'est pas toujours pris en charge. »*

OSC sénégalaise



*20 000 euros sur 2 années, pour payer le loyer du bureau, le personnel, et financer les activités, c'est juste impossible. »*

OSC burkinabé

## UNE ADAPTATION NÉCESSAIRE EN COURS DES CANAUX ET MODALITÉS DE FINANCEMENT AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

L'un des résultats attendus du FSOE concerne l'adaptation des canaux de financement. Cette adaptation est à envisager à deux niveaux : au niveau des canaux de financement AFD-MEAE, et au niveau des financements en cascade (fonds intermédiés du Canal 1, rétrocessions dans le cadre de I-OSC ou fonds PISCCA).

Le démarrage des programmes financés au titre du **Canal 1** (ex DOE, aujourd'hui SDD) et particulièrement les fonds intermédiés, a été **complexe étant donné l'absence de cadres de conventionnement préexistant pour le FSOE** et plus généralement pour des programmes d'OSC avec une dimension de fonds en cascade vers de petites organisations. En l'absence de cadre de conventionnement préexistant, chaque financement a fait l'objet d'un conventionnement spécifique, au cas par cas. Le processus a été parfois très long (jusqu'à plus d'un an), surtout pour les programmes comportant des fonds intermédiés. Le fait de négocier des conditions suspensives (prérequis exigés pour accorder le financement tel que l'existence d'un manuel de procédures) après l'établissement de la convention a constitué une pratique peu comprise des OSC, même si elle est habituelle à la DOE (aujourd'hui SDD). Par ailleurs, **les différences de clauses d'une convention à l'autre ou les différences dans les conditions suspensives d'une OSC à l'autre ont également été peu comprises** de la part des OSC qui ont partagé leurs retours d'expériences.

Malgré tout, grâce notamment à l'engagement de l'équipe de coordination du FSOE reconnue par les OSC comme une alliée dans ce processus, les fonds intermédiés voient le jour avec l'intention, de la part des OSC et consortium d'OSC gérant ces fonds, de faciliter le financement des OSC. Par ailleurs, une fois le processus de conventionnement terminé et les conditions suspensives levées suite aux engagements des OSC, l'AFD cherche à faciliter le plus possible la mise en œuvre des programmes (dans les limites imposées par le conventionnement toutefois) avec la possibilité de financer en cascade des structures non légalement constituées, de soutenir des dépenses qui relèvent du fonctionnement...

**Les difficultés rencontrées en matière de conventionnement sur le Canal 1 pourraient en outre être partiellement résolues dans la phase 2 du FSOE.** Un travail est en effet en cours pour définir un cadre de conventionnement spécifique au FSOE, calqué sur les critères et pratiques du dispositif I-OSC. Ce changement devrait apporter davantage d'efficacité dans le processus de conventionnement et plus de clarté dans les critères de redevabilité, dans les limites des possibilités permises par les règles du dispositif I-OSC.

## EXTRAITS D'ENTRETIENS



*Le mécanisme de financement n'est pas adapté au contexte du terrain, il est trop lourd à mon avis. À notre niveau, il fallait s'adapter aux procédures par rapport au décaissement. Cependant, les acteurs sur le terrain ne peuvent pas comprendre de ne pas dérouler des activités ou de ne pas être payés parce que les fonds ne sont pas encore disponibles. Ces procédures ont beaucoup retardé la mise en œuvre de certaines activités. Il a fallu, parfois, demander aux partenaires à la base d'attendre pour pouvoir dérouler les activités. »*

OSC sénégalaise (Canal 1)



*On sent qu'il y a vraiment une volonté politique, mais qu'il y a un certain nombre de contraintes et de procédures qu'on peut difficilement rendre plus légères. »*

OSC sénégalaise (Canal 1)



*Une nouveauté qu'on apprécie énormément : l'AFD a accepté qu'on puisse rétrocéder des subventions à des entités non formalisées. »*

OSC sénégalaise (Canal 1)

Concernant **les deux autres canaux I-OSC et FSPI-PISCCA, ils se sont avérés plus adaptés à court terme**, car il s'agit de deux dispositifs réservés aux OSC disposant de cadres de conventionnement déjà rodés. En revanche, ni le dispositif I-OSC ni le dispositif FSPI-PISCCA n'ont connu de modifications liées au FSOF dans leurs procédures. Comme ces dispositifs préexistaient au FSOF et ne sont pas fléchés sur des thématiques, il n'apparaît pas envisageable de les adapter spécifiquement pour le FSOF. Or, les OSC ont également remonté des difficultés concernant ces deux canaux (de nature différente selon le canal) qui peuvent limiter les effets recherchés par le cadre stratégique du FSOF.

TABLEAU DES AVANTAGES ET LIMITES DES DIFFÉRENTS CANAUX  
SELON LES RETOURS D'EXPÉRIENCE DES OSC

CANAUX	AVANTAGES	LIMITES
<p><b>CANAL 1 (EX DOE , AUJOURD'HUI SDD)</b></p> <p><i>Modifications importantes en cours qui devraient changer les constats</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permet de canaliser des montants de financement importants</li> <li>• Les montants correspondant au FSOF correspondent à des crédits nouveaux pour les OSC</li> <li>• Pas de cofinancement exigé et possibilité d'attribuer (en cascade) des financements structurels (en dehors de la logique « projet ») adaptés aux OSC féministes</li> <li>• Le travail en consortium entre des OSC internationales et des fonds féministes contribue à faire évoluer les paradigmes des partenariats Nord-Sud</li> <li>• Canal qui peut et va être adapté pour le FSOF avec un conventionnement spécifique calqué sur les règles I-OSC, ce qui devrait à terme lever une grande partie des inconvénients cités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence initiale de cadre de conventionnement standardisé pour le FSOF : processus lourd et très long, exigences en décalage avec la réalité des OSC financées en cascade</li> <li>• Conditions suspensives, arrivant tard dans le processus</li> <li>• OSC peu habituées aux règles de l'ex DOE (notamment les conditions suspensives)</li> <li>• Rôle d'intermédiation des OSC françaises remis en cause par beaucoup d'OSC locales et de fonds féministes externes</li> <li>• Cadre contraint (les changements visés par le FSOF) qui limite les possibilités d'innovation ou d'adaptation par les OSC gestionnaires de fonds</li> <li>• Beaucoup de risques financiers pour l'OSC jouant un rôle d'intermédiation auprès d'OSC peu structurées</li> </ul>

CANAUX	AVANTAGES	LIMITES
<b>CANAL 2 (I-OSC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du droit d'initiative des OSC : l'AFD n'est pas prescriptrice sur le secteur, les pays ciblés ou les actions à mener</li> <li>• Cycles de financement 3x3 ans qui permettent d'accompagner dans le temps long des dynamiques de changement</li> <li>• Processus de candidature clair, lisible, connu et relativement efficient (pratiques des AMI qui évitent des efforts inutiles des OSC postulantes)</li> <li>• Ouvert depuis 2021 aux OSC du Sud en direct (à condition de justifier d'un historique de partenariat avec une OSC française)</li> <li>• Mobilisation de l'AFD auprès de fondations pour faciliter l'accès aux cofinancements des OSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle d'intermédiation des OSC françaises remis en cause par beaucoup d'OSC locales</li> <li>• Incertitudes et incompréhensions autour des frais administratifs</li> <li>• Règles de reporting financier et opérationnel jugées relativement lourdes par les petites structures (mais constats aussi liés au rôle d'intermédiation) avec une croissance des exigences (contexte de mise en œuvre du filtrage)</li> <li>• Taux de cofinancement (55 à 65% selon la nature du projet / programme) peu adapté à la réalité financière des OSC féministes.</li> </ul>
<b>CANAL 3 (FSPI- PISCCA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de frais d'intermédiation (soutien en direct aux OSC locales)</li> <li>• Accompagnement des porteuses et porteurs de projets assuré par les postes</li> <li>• Règles de reporting jugées plus adaptées, notamment pour les petites structures</li> <li>• Montants adaptés pour les petites OSC peu structurées (pour le PISCCA)</li> <li>• Proximité plus forte entre le bailleur et les structures financées</li> <li>• Visibilité du projet renforcée par l'Ambassade</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée trop courte (deux ans voire un an pour les PISCCA)</li> <li>• Pas de renouvellement possible alors que les changements visés peuvent être longs</li> <li>• Premier décaissement qui arrive tard (6 mois après la signature voire plus) alors que la date de fin est peu flexible (décalage de 3-4 mois maximum), ce qui réduit d'autant le temps de mise en œuvre</li> <li>• Plafond imposé pour les dépenses de coordination (7%) trop bas dans certains pays</li> <li>• Logique « projet » plus que financement global (« <i>core funding</i> »)</li> </ul>

Enfin, les OSC apparaissent particulièrement inquiètes quant aux **règles de filtrage** qui vont désormais s'appliquer dans le cadre des financements accordés aux OSC. Il s'agit de normes visant à contrôler qu'aucun financement ne puissent bénéficier, de manière directe ou indirecte, à une entité ou une personne figurant pas sur les listes de personnes sous régimes de sanctions ou embargos. Au-delà des enjeux de capacités administratives pour y répondre, ces règles risquent de perturber fortement la relation entre les OSC locales et les participantes et participants à leurs actions. Les contrôles d'identité peuvent être vécus comme une marque de défiance initiale qui brouille le message porté par les OSC féministes (construction de confiance, sororité...). Dans certains pays, le fait de disposer de fichiers d'identités peut en outre s'avérer très risqué au regard des contextes répressifs à l'égard de la société civile. D'ailleurs des règles d'exemption existent, notamment les OSC de droits humains qui sont en première ligne des actions de répression à l'encontre de la société civile.

Dans ce contexte, suite aux inquiétudes formulées par les OSC féministes, le comité de pilotage du FSOF a souhaité œuvrer **pour que les organisations féministes soient reconnues comme OSC de défense des droits humains et exemptées de filtrage des bénéficiaires**. Ce plaidoyer est, a priori et en partie, en train d'aboutir : le filtrage pourrait s'appliquer uniquement aux organisations mais pas aux participantes et participants à leurs actions. Cette évolution doit être saluée. Elle constitue également une adaptation bienvenue des règles de financement aux OSC féministes.

## L'ADAPTATION DES RÈGLES AU SEIN DES FONDS INTERMÉDIÉS À CAPITALISER

Les **fonds intermédiés du Canal 1 doivent redistribuer plus de 30 millions d'euros aux OSC féministes**, formalisées ou non. L'adaptation et l'agilité requises dans le cadre stratégique interviennent à deux échelons :

- Dans le cadre de la contractualisation entre l'AFD et les consortiums ;
- Dans le cadre de la redistribution des fonds pour faciliter les étapes de candidature, réception des fonds et redevabilité des OSC soutenues.

### Plusieurs règles ont été assouplies après des négociations entre l'AFD et les OSC :

- Déclaration d'intégrité : les OSC soutenues n'ont pas à signer la déclaration, mais une mention est inscrite dans le contrat de subvention ;
- Déclaration d'honorabilité : c'est le consortium qui réalise les diligences au moment de la sélection des projets ;
- *Screening* : le consortium réalise le *screening* de toutes les OSC soutenues ou des personnes désignées porteuses dans le cas de groupes informels.

À noter que ces questions ne sont pas présentées comme centrales dans le déploiement des fonds « *Leading from the South* » et « *Equality Fund* » qui bénéficient d'importantes contributions financières issues de coopérations internationales (coopération canadienne et néerlandaise). Ce ne sont pas les banques de développement, mais directement les ministères qui versent ces contributions (comme pour le Fonds Muskoka). Cela allège sensiblement les exigences en matière de diligence.

Dans le cadre de la redistribution des fonds, **tous les consortiums prévoient d'adapter leurs procédures, mais, à ce stade de déploiement des projets, les notes d'intention des projets restent floues sur la forme** que cela va prendre et le retour d'expérience est limité. Le consortium piloté par Equipop mentionne par exemple la possibilité d'effectuer les versements des fonds sur des comptes bancaires personnels pour des groupes qui ne seraient pas formalisés ou qui seraient empêchés de recevoir des fonds de l'étranger.

Premier consortium à déployer les fonds intermédiés, **Féministes En Actions** a accordé 121 subventions au cours des premiers appels à projets en 2022. Le consortium est porté par CARE et regroupe notamment 3 fonds féministes impliqués dans la redistribution des fonds. Les procédures et formats de candidature et redevabilité se sont ainsi élaborés en mixant les contraintes liées aux exigences d'un financement AFD et le savoir expérientiel des fonds féministes pour faciliter la candidature des OSC cibles (traditionnellement éloignées des financements internationaux).

“ On a mis en place des outils simplifiés pour la candidature en s'inspirant de ce que font nos partenaires (les fonds féministes).

Pour la contractualisation, il y a une convention avec des conditions générales communes à toutes les OSC et des conditions particulières qui permettent de s'adapter à chaque pays, chaque type de porteur de projet, etc.

Pour la redevabilité, on a décidé de suivre les procédures de chaque partenaire : chaque membre du consortium qui accompagne les OSC applique ses propres procédures, sachant que notre auditeur a préalablement étudié ces procédures. Pour minimiser le risque que l'on supporte, on met en place des mesures d'accompagnement des OSC, notamment en matière de suivi financier et contrôle de gestion. ”

Responsable du programme Féministes En Actions

**Une capitalisation sur ces procédures sera pertinente à mener fin 2023 ou en 2024**, lorsque le recul sur la mise en œuvre des fonds intermédiés sera suffisant. Pour qu'il s'agisse d'une vraie dynamique d'apprentissage, cette capitalisation pourrait être réalisée dans le cadre d'un groupe de travail commun aux organisations impliquées dans la gestion des fonds intermédiés.

# RÉSULTATS EFFETS – CHANGEMENT 2

## LES PRINCIPAUX CONSTATS



- Le cadre de concertation mis en œuvre dans le cadre du FSOF favorise l'appropriation des besoins et contraintes mutuelles entre parties prenantes ;
  - La place des OSC du Sud pourrait être renforcée, à condition de créer des cadres de participation plus proches de leurs zones d'intervention, ce qui interroge sur le rôle des bureaux pays de l'AFD qui pourrait aussi être renforcé ;
  - Malgré ce processus de concertation, les OSC ne se sont pas totalement approprié le FSOF comme « leur outil » et se positionnent davantage en tant que « bénéficiaires » ;
- 
- Le FSOF a participé à une dynamique de transversalisation du genre au sein de l'AFD et du MEAE. Si elle n'en est pas à l'origine, elle a pu accélérer cette dynamique de changement, notamment auprès des postes qui accompagnent des projets FSPI ou FSPI-PISCCA ;
  - L'accompagnement réalisé par l'équipe de coordination du FSOF pourrait être amplifié et accompagné d'un outillage spécifique FSOF, à condition d'avoir des moyens pour le faire ;
  - La labellisation est un processus peu compris, voire mal interprété sur les intentions de l'AFD et du MEAE, tandis qu'il reste méconnu des OSC locales ;
  - La labellisation pourrait évoluer vers un levier pour créer une « communauté FSOF » réunie autour d'objectifs partagés de changement social et participant à des espaces communs.

## RAPPEL DU CHANGEMENT 2 VISÉ PAR LE FSOF

*« La mise en œuvre du FSOF repose sur un dialogue de confiance et une gouvernance inclusive, garantissant la pleine participation des organisations féministes de la société civile, y compris celles des pays de la politique de développement et de solidarité internationale de la France. Les actions du FSOF et le partage de leurs enseignements alimentent la connaissance des approches féministes par les institutions et en facilitent l'appropriation au niveau opérationnel et stratégique (canaux financiers, outils, pratiques). Le soutien financier et technique aux dites organisations est envisagé comme un outil essentiel de la capacité de la France à porter une diplomatie féministe ambitieuse. À l'issue de cette première phase, la pérennisation des financements est envisagée. »*

## UN PROCESSUS DE CONCERTATION QUI FAVORISE LA COMPRÉHENSION MUTUELLE, MAIS ENTRE UN NOMBRE D'ACTRICES ET D'ACTEURS LIMITÉ

Les OSC qui ont pu prendre part au processus de concertation ont joué un rôle clé dans **l'élaboration du cadre stratégique du FSOF** et des indicateurs associés. L'investissement a été important, particulièrement pour les associations féministes composées de bénévoles. La vision de changement du FSOF est donc le fruit de cette co-construction entre le MEAE, l'AFD et les OSC.

Ce processus a permis **une appropriation mutuelle des perspectives et contraintes** de chaque partie : les OSC ont mieux compris le cadre d'intervention de l'AFD et du MEAE (et ses contraintes) et *vice versa*. L'organisation du processus de concertation (4 moments clés) et son animation par une personne dédiée (une consultante) a contribué à la qualité des échanges. En témoigne le niveau de confiance très important exprimé par les OSC financées via le Canal 1 (fonds intermédiés ou consortiums) vis-à-vis de l'équipe de coordination du FSOF malgré les difficultés rencontrées sur le conventionnement. Néanmoins, cette appropriation se heurte aussi aux limites de ce processus initial de co-construction avec un faible nombre d'OSC impliquées tout au long du processus (9 au total dont 6 qui ont suivi l'ensemble des réunions).

Aujourd'hui, la concertation s'organise via des **réunions de consultation** en amont des réunions du comité de pilotage (15 jours avant). Les réunions mobilisent le MEAE, l'AFD et un grand nombre d'OSC, bien plus que dans le cadre de co-construction initial, et permettent de maintenir le dialogue pour garantir la cohérence entre le fonds, les valeurs féministes et les besoins réels des OSC de terrain, avec une présence croissante des OSC du Sud qui renforce la cohérence de la démarche du FSOF.



© Yann Macherez - AFD



*J'ai trouvé l'animation de l'AFD des groupes de concertation très bien. Même si je ne connais pas bien le FSO, cela m'a servi d'avoir un cadre et de mieux connaître d'autres porteurs de projets. »*

**Agente d'un opérateur**

À l'occasion du lancement des AAP du Canal 1, des réunions sont organisées pour présenter les lignes directrices auprès des potentielles organisations postulantes. En 2022, l'AAP « *renforcement des OSC féministes œuvrant dans la mise en œuvre de l'agenda Femmes, paix et sécurité dans les zones de crises et de conflits* » a organisé, dans une démarche d'aller-vers, 3 réunions régionales dans les 3 zones ciblées, mobilisant directement les OSC du Sud et les agences locales. Là encore, cela vise la cohérence entre les principes du FSO et ses pratiques et montre la capacité de l'AFD à faire évoluer son cadre d'action.

Enfin, en lien avec le changement 2, le FSO s'appuie sur la valorisation des initiatives de la société civile au cours d'évènements ou ateliers à vocation externe pour alimenter l'appropriation des approches féministes par les institutions et les autres composantes du secteur.



© AFD

Si l'on peut considérer le FSOF comme un laboratoire en matière de concertation et co-construction OSC-institutions dans la contribution à la politique publique, encore perfectible, ces espaces d'échanges pourraient s'enrichir de groupes de travail *ad hoc* portant sur :

- **Des dynamiques d'apprentissage**, sur les thématiques visées par le FSOF, mais aussi et surtout sur des enjeux transversaux tels que la gestion de fonds intermédiaires, l'inclusion d'une approche féministe dans les partenariats ou l'identification et le financement de mouvements féministes de base (« *grassroots* »).
- **Des groupes ponctuels sur des enjeux très techniques**. À court terme, il serait important par exemple d'organiser un groupe de travail sur l'élaboration du cadre de conventionnement FSOF du Canal 1, car plusieurs clauses peuvent être adaptées pour tenter de mieux répondre aux besoins des OSC.

Concernant les **OSC du Sud**, celles-ci pourraient être amenées à jouer un rôle croissant dans le FSOF :

- **La sollicitation de leur expertise pour des travaux animés ou pilotés par l'équipe de coordination** : Le renversement de la perspective (des expertes du Sud qui agissent au Nord) pourrait être particulièrement intéressant dans l'optique de revoir les logiques de partenariat Nord-Sud avec une approche féministe en renversant la logique financière.
- **L'animation de groupes ou d'évènements impliquant les OSC du Sud** à l'échelle nationale (en mobilisant les bureaux pays de l'AFD et les postes) ou régionale (notamment sur le fonds intermédié Femmes, Paix et Sécurité qui a un ancrage régional).

L'animation de ces groupes de travail nécessiterait bien entendu des moyens renforcés au niveau de l'équipe de coordination et/ou du pilotage du FSOF en général (des moyens notamment pour les bureaux pays de l'AFD et les postes).

## LA LABELLISATION : UN PROCESSUS MAL COMPRIS, MAIS QUI POURRAIT SERVIR DE SOCLE À LA CONSTRUCTION D'UNE « COMMUNAUTÉ FSOF »

La plupart des projets FSOF relevant du Canal 2 et du Canal 3 (et dans une moindre mesure du Canal 1), ainsi que certains programmes et projets du Canal 1 (ex : FISONG ou Fonds Genre Sahel) correspondent en fait à des **projets CAD 2 « labellisés »**. Le classement CAD 2 n'entraîne toutefois pas une labellisation automatique : le projet doit aussi financer les OSC féministes des pays visés par l'APD française et se concentrer sur l'une des 7 thématiques du FSOF. Cette labellisation s'est faite *a posteriori* pour une grande partie des projets soutenus en 2020 et 2021, et à l'initiative du MEAE et de l'AFD.

On constate un **manque d'appropriation du FSOF**, particulièrement fort chez les OSC françaises dont les projets ont été labellisés FSOF (financés par I-OSC ou via la FISONG) et qui ne comprennent pas toujours ce processus, voire n'étaient pas au courant (ou du moins une partie des équipes). Il est encore plus fort du côté des OSC locales, y compris chez les OSC féministes partenaires d'OSC françaises dans le cadre de projets financés par le dispositif I-OSC. La plupart n'avaient jamais entendu parler du FSOF et ne savaient pas que le projet auquel elles participaient avait été labellisé FSOF.

D'une part, les critères de labellisation ne sont pas connus. Beaucoup continuent de s'interroger sur ces derniers, surtout au regard de la labellisation de certains projets ou

fonds portés par des structures qui ne sont pas associatives (ex. : les programmes portés par Expertise France) ou non féministes a priori (ex. : Médecins du Monde). D'autre part, le processus « *a posteriori* » et à l'initiative du MEAE et de l'AFD, du moins pour 2020 et 2021, a créé de la confusion : pourquoi une labellisation après le démarrage des projets et sans le demander ? Certaines organisations ont interprété la labellisation comme un moyen de tenir des engagements financiers sans que des moyens nouveaux soient mis à disposition. D'autres y voient néanmoins un intérêt en termes d'affichage, notamment lorsqu'il s'agit d'organisations non reconnues comme féministes ou légitimes sur les sujets de genre.

## EXTRAITS D'ENTRETIENS



*Non je ne connaissais pas le FSOF et je ne savais pas non plus que nos financements provenaient de ce fonds. Pour nous, c'est Equipop qui nous a financés. »*

OSC sénégalaise (Canal 2)



*Nous ne connaissions pas le FSOF avant votre présentation et nous ignorions également que nos financements venaient de ce fonds. »*

(Autre) OSC sénégalaise (Canal 2)



*À part présenter notre projet lors d'un évènement, la labellisation n'a rien changé du tout. »*

OSC française (Canal 2)



*Nous avons demandé à ce que les OSC soient concertées avant la labellisation. Les organisations sont informées après. Normalement, un label on le demande. Qui décide de l'attribution de ce label, sur quels critères ? »*

OSC française (Canal 2)



*[La labellisation] nous positionne comme un acteur légitime et connu sur cette thématique. Avant on était vu comme très généraliste, auprès des bailleurs et des organisations plutôt en France dans le secteur associatif français. »*

OSC française (Canal 2)

Pourtant, **la labellisation présente des intérêts certains** en lien avec des enjeux soulignés précédemment. Il pourrait s'agir d'un levier pour reconnaître les membres d'une « communauté FSOF » partageant des objectifs de changement social, ceux du FSOF, et liés par une dynamique de concertation et des espaces de travail. L'enjeu derrière est aussi de renforcer le sentiment d'appartenance à une « communauté » FSOF, que les OSC puissent se sentir partie prenante du FSOF (au-delà du comité de concertation) et prendre l'initiative pour développer des actions de soutien aux OSC féministes éloignées des financements institutionnels.

**Pour cela, la labellisation pourrait évoluer vers un dispositif d'accompagnement / valorisation attractif.** La labellisation pourrait donner accès à des moyens supplémentaires, individuels ou collectifs (ex. : capitalisation croisée, étude d'impact à l'échelle d'un pays), accès à des groupes de travail accompagnés (à l'image du groupe Sahel), mais centrés sur des thématiques (ex. : Droits et Santé Sexuels et Reproductifs –DSSR) ou des enjeux transversaux (gérer un fonds intermédié, renforcer les capacités de gestion administrative d'OSC féministes)... La communauté de pratique « genre » du F3E peut par exemple constituer un exemple inspirant en termes d'animation.

Il faut également que les critères de labellisation soient **clarifiés**. D'ailleurs, un travail de révision des labellisations passées est en cours, car plusieurs projets apparaissent très éloignés de l'esprit du FSOF (ex. : le programme EDIFIS porté par Expertise France, qui s'adresse à des institutions publiques et n'est pas porté par une association). Il est également important que cette labellisation puisse être sollicitée par les OSC elles-mêmes ou proposée par le MEAE et l'AFD, au moment de l'instruction des dossiers, afin d'éviter l'écueil d'un processus perçu comme trop vertical et rétroactif.

## LE FSOF, UN ACCÉLÉRATEUR D'UNE DYNAMIQUE DE CHANGEMENT DÉJÀ À L'ŒUVRE AU SEIN DE L'AFD ET DU MEAE

Depuis le Cadre d'Intervention Transversal (CIT) « *Le genre et la réduction des inégalités Femmes – Hommes* » de 2014<sup>6</sup>, *la prise en compte du genre a fortement progressé à l'AFD comme dans la diplomatie française en général, « féministe » depuis 2018*<sup>7</sup> alors que l'égalité entre femmes et hommes a été déclarée « grande cause du quinquennat » par le président Emmanuel Macron en mai 2017.

---

6 Cadre d'intervention : le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes | AFD – Agence française de Développement  
7 [https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/#:~:text=Une%20politique%20volontariste%20est%20men%C3%A9e,hommes%20\(2018%2D2022\)%20.](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/#:~:text=Une%20politique%20volontariste%20est%20men%C3%A9e,hommes%20(2018%2D2022)%20.)

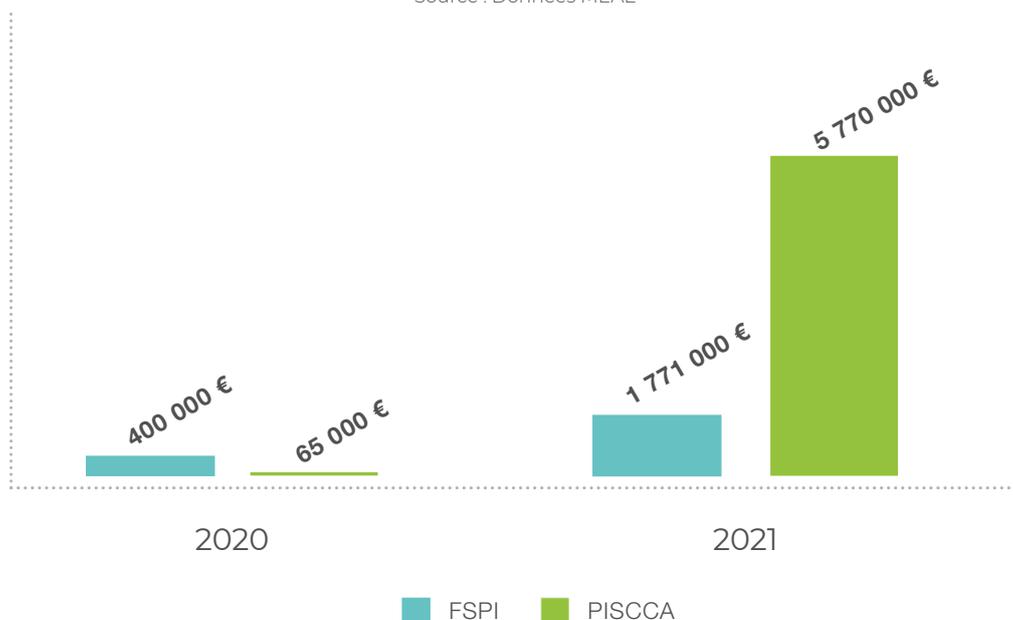
L'annonce du FSOE en 2019 et sa concrétisation en 2020 ont contribué à accélérer cette prise en compte du genre au sein de l'AFD comme du MEAE dans le contexte de l'organisation du Forum Génération Égalité (FGE) en juin 2021.

Pour les « postes » (chargé-es de coopération) du MEAE qui accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre des projets FSPI et FSPI – PISCCA, **le FSOE a offert un cadre concret pour animer la diplomatie féministe dans les pays partenaires**. Ces derniers peuvent relayer les appels à projets lancés dans le cadre des fonds intermédiés du FSOE, être amenés à rencontrer des OSC bénéficiaires, ou encore mettre en place des appels à projets à destination des OSC locales via le mécanisme FSPI – PISCCA. Les projets FSPI ou FSPI – PISCCA potentiellement labellisables FSOE sont en effet avantagés dans la sélection des projets financés, ce qui constitue une incitation forte pour les « postes » qui n'avaient pas encore accompagné de FSPI ou FSPI-PISCCA sur des enjeux de genre jusque-là.

Pour ceux qui l'avait déjà fait, le FSOE a offert un cadre permettant de valoriser les actions soutenues, à l'instar du FSPI-PISCCA à envergure régionale porté par l'Ambassade de France du Costa Rica<sup>8</sup>. **L'effet de levier est visible avec une multiplication par 15 des financements FSPI et FSPI – PISCCA labellisés FSOE entre 2020 et 2021** (de 465 000 EUR à 6 940 000 EUR) même si tout n'est pas attribuable au seul FSOE.

MONTANT CUMULÉ DES PROJETS FSPI/PISCCA LABELLISÉS FSOE EN 2020-2021

Source : Données MEAE



8 Voir site internet dédié spécifiquement à ce FSPI-PISCCA : <https://piscca-amerique-centrale.com/>

## EXTRAITS D'ENTRETIENS



*Le FSOF a permis d'être un outil de dialogue grâce à des points réguliers entre le SCAC et l'AFD, un dialogue périodique entre le SCAC et le ministère, un dialogue alimenté au sein de « l'équipe France » (CIRAD, IRD, Ecoles Françaises, Expertise France, etc.), des échanges entre points focaux Genre. »*

Agent du SCAC



*Il y a une évolution, mais pas spécifique au FSOF. Il y a la stratégie, le FGE... La France est reconnue maintenant comme championne des DSSR. Dans les éléments de langage, les postes et ambassadeurs systématisent aussi mieux ce langage. Par exemple, on ne parle plus de contrôle de natalité, mais on a une approche par les droits et une perspective féministe. C'est un bon exemple de changement de discours dans le langage de la diplomatie. Le FSOF a été un peu l'étendard de cela, car il s'agissait d'une grosse demande de la société civile. Les gens comprennent mieux ce que c'est que CAD1 et CAD2, l'automatisent, reprennent les bons mots... On a de moins en moins de projets présentés comme CAD1 parce que des femmes sont bénéficiaires. »*

Fonctionnaire du MEAE

À l'AFD, **le FSOF a aussi participé à une dynamique de mobilisation sur les enjeux d'égalité femme–homme dans les actions financées qui a démarré bien avant.**

En effet, la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018–2022) fixait un objectif de 50% de projets intégrant un objectif de réduction des inégalités de genre, objectif quasi atteint dès 2021 (49,6%)<sup>9</sup>. Toutefois, le poids du FSOF (35 millions par an environ au sein de l'AFD) reste limité par rapport aux engagements totaux de l'AFD (9 milliards d'engagements nouveaux auprès d'États étrangers en 2021 pour le groupe AFD<sup>10</sup>).

En outre, les entretiens menés tant avec les différentes directions en centrale à l'AFD qu'avec les bureaux terrain, **montrent un intérêt croissant pour l'intégration du genre dans les projets instruits, même si le FSOF reste encore relativement méconnu,**

9 Égalité des sexes | AFD – Agence Française de Développement

10 Résultats 2021 : le groupe AFD au service des ODD | AFD – Agence Française de Développement

notamment sur le terrain. Il s'agit d'un axe d'amélioration, d'autant que les OSC locales rencontrées ont souvent émis le souhait d'être davantage en contact avec les bureaux locaux de l'AFD. À l'avenir, les bureaux pourraient être davantage sollicités pour diffuser la communication autour du FSOF et animer des dynamiques d'échanges entre organisations bénéficiaires du FSOF (ou de projets labellisés FSOF), ce qui pourrait contribuer à tisser des liens entre OSC.

## EXTRAITS D'ENTRETIENS



*Ça aurait du sens qu'on soit plus impliqué, on pourrait contribuer à mieux diffuser l'information, l'agence est présente sur le territoire, on peut être force de proposition (diffuser auprès des organisations féministes, etc.). D'ailleurs je me demande comment ils font parce que ce type d'information (existence du fonds) n'a pas la capacité d'arriver à ce type d'organisation [féministes, petites OSC]. »*

Agente d'un bureau pays de l'AFD



*Nous avons pour le moment peu de relations avec les agences et postes dans les pays de mise en œuvre, mais nous avons demandé à l'AFD de partager avec nous les contacts de ces agences. Nous avons récemment été en contact avec l'agence au Bénin pour une activité de plaidoyer en genre. Nous comptons profiter du projet pour développer ces relations. »*

OSI internationale (Canal 1)



*Dans cette phase 2 on s'est réuni avec l'agence AFD de Bogotá, c'est très bien. Nous l'avions demandé avant, mais notre partenaire [français] ne nous invitait pas aux réunions. Là, c'est l'agence [AFD] qui nous a invités et c'est très bien. En plus, nous sommes ici en Colombie c'est plus facile et on voudrait passer à une relation plus directe. On a la capacité de le faire. »*

OSC colombienne (Canal 2)

## UN OUTILLAGE ENCORE LIMITÉ FAUTE DE MOYENS DE PILOTAGE ET D'ANIMATION

**Tant au MEAE qu'à l'AFD, l'outillage en matière de genre progresse**, dans le sillage de la mise en œuvre de la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018–2022) et des objectifs chiffrés en matière de financement de projets CAD 2 (ayant l'égalité des sexes comme l'un des objectifs principaux). Il est accompagné en interne (par la DGM–HUMA côté MEAE, CLS côté AFD, entre autres) et/ou en externe (recours à des consultant.e.s pour les formations, les profils genre par pays).

**En revanche, l'outillage spécifique sur le FSOF apparaît encore relativement limité.** Or, le FSOF diffère des autres fonds dans la mesure où il s'agit de promouvoir l'intégration des approches féministes, ce qui va bien au-delà des critères retenus pour qu'un projet soit classé CAD 2. En revanche, les équipes de coordination du FSOF, tant côté MEAE que AFD, malgré leurs moyens trop limités, accompagnent bien les services ou les postes souhaitant s'engager dans le financement de programmes ou projets FSOF (ou labellisables FSOF).

Pour **faciliter ce travail d'accompagnement**, qui doit être renforcé par une augmentation des ressources humaines (voir partie efficacité), plusieurs actions pourraient être entreprises :

- Une **capitalisation croisée** de plusieurs FSPI–PISCCA labellisés FSOF avec l'élaboration d'un guide indicatif pour la mise en œuvre de fonds PISCCA avec une approche de genre destiné aux postes souhaitant se lancer dans ce type de démarches, ou à des postes qui l'ont déjà fait, mais souhaitent ajuster leurs pratiques. Cette capitalisation pourrait être pilotée par le groupe de travail réunissant les postes portant des projets FSPI ou FSPI–PISCCA labellisés FSOF (ou qui pensent à le faire) que commence à animer l'équipe de la DGM–HUMA mobilisée sur le FSOF (à condition d'être accompagné pour le travail de capitalisation).
- Des **fiches – outils** facilitant le processus : un exemple d'appel à manifestation d'intérêt et/ou d'appel à projets, une « *checklist* » pour mieux accompagner l'élaboration des projets, des exemples d'indicateurs pour suivre les résultats/effets des projets, des TdR d'évaluation...
- En complément des **formations sur l'approche de genre** pouvant être dispensées tant au MEAE et à l'AFD, ainsi que des formations en ligne pour accompagner l'appropriation de ces outils.

# RÉSULTATS EFFETS – CHANGEMENT 3

## LES PRINCIPAUX CONSTATS



- Une part importante des projets / programmes, particulièrement sur le Canal 1, soutiennent des actions de plaidoyer ainsi que le renforcement des capacités de plaidoyer des partenaires ;
- Les actions d'apprentissage sont presque systématiques, quels que soient les canaux de financement concernés. Elles prennent le plus souvent la forme de capitalisation ou de recherche-action ;
- Mais le partage des apprentissages se heurte à l'absence de cadre transversal (multicanal), situation due à la fois à un manque de moyen de l'équipe de coordination du FSOE et à l'absence de collectif de la société civile féministe centré sur l'apprentissage.

## RAPPEL DU CHANGEMENT 3 VISÉ PAR LE FSOE

*« Le FSOE appuie les collaborations, échanges, liens et synergies au niveau local, régional, national et transnational entre les organisations féministes de la société civile et de défense des droits des femmes. Elles permettent de porter les luttes féministes et d'amplifier leurs voix ».*

## UN SOUTIEN AUX ACTIONS DE PLAIDOYER À AMPLIFIER ?

Si les actions de plaidoyer sont bien présentes dans les projets visés, leur présence apparaît inégale d'un canal de financement à l'autre.

Sur le **Canal 1**, parmi les 16 programmes soutenus (pour gérer des fonds intermédiés ou pour agir en direct sur une thématique), 10 prévoient un accompagnement ou

des formations des OSC en matière de plaidoyer (62%). Par ailleurs, 7 projets visent directement des changements de politiques publiques, textes législatifs, programmes publics.

Sur le **Canal 2** (dispositif I-OSC), 5 projets uniquement (22%) prévoient de renforcer les capacités de plaidoyer des organisations (80 OSC concernées au total) et 6 aspirent à un changement législatif ou politique. Les autres projets privilégient la mise en œuvre d'actions directes à destination des communautés, femmes et jeunes (principalement) permettant d'améliorer leurs conditions de vie, leur santé, ou de diminuer les violences à leur égard.

### **Exemples de projets visant à renforcer les capacités de plaidoyer des OSC :**

- Le projet « *Développer et favoriser les initiatives des organisations de défense des droits humains en Afrique centrale – Phase 3* » d'Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme prévoit de renforcer les actions de plaidoyer et le travail en réseau des 8 Organisations de Défense des Droits Humains (ODDH) partenaires avec la définition d'une stratégie commune au réseau DEFI, une mission internationale de plaidoyer, des plans de renforcement et une expérimentation des Approches Orientées Changement.
- Le projet « *Femmes, dignité et travail : plaidoyer politique, professionnalisation et création d'entreprises sociales en faveur des droits des travailleuses domestiques rémunérées (TDR) en Équateur, en Colombie, au Brésil, au Mexique, au Honduras* » de Care prévoit notamment la mise en place d'une école de plaidoyer politique avec la participation d'au moins 10 syndicats de 10 pays différents, sous la direction de CONLACTRAHO en lien avec des organisations féministes.

Il est difficile de se prononcer sur le caractère satisfaisant ou non des chiffres rapportés, d'autant que le contenu des actions financées en cascade par les fonds intermédiaires n'est pas encore connu / systématisé (démarrage des fonds en cours). Néanmoins, **le FSO, particulièrement sur le Canal 1, de par son cadre de redevabilité, favorise l'inclusion d'actions de plaidoyer dans les programmes.**

Il convient aussi de noter que **l'influence ne se réduit pas au travail de plaidoyer.** Les campagnes de mobilisation ou un dialogue autour d'enjeux techniques peuvent aussi constituer des leviers d'influence auprès des institutions publiques, des décideuses et décideurs ou des autorités traditionnelles.

D'autre part, il se peut aussi que des structures fassent également du plaidoyer, mais n'incluent pas ces actions dans les financements analysés, surtout lorsque la logique « projet » est très présente (certains programmes du Canal 2 et 3). Enfin, un projet peut ne pas cibler explicitement un changement législatif parce qu'il faut faire profil bas

dans un pays face à un contexte très défavorable à la société civile, tout en œuvrant pour au travers d'actions ne relevant pas du plaidoyer (ex. : convaincre des autorités traditionnelles, investir des conseils de quartier...).

Par conséquent, **une grande partie des projets FSOF**, même lorsqu'ils ne contiennent pas explicitement des actions de plaidoyer, **contribuent souvent à influencer les institutions, politiques et autorités traditionnelles** à tous les niveaux par des actions d'autres natures.

## DES EFFETS DU PLAIDOYER DIFFICILE À MESURER À CE STADE

**Les actions de plaidoyer menées concernent l'ensemble des thématiques visées par le FSOF** et peuvent être :

- Des actions de mobilisation citoyenne (ex. : manifestations) ;
- Des campagnes de communication autour d'un enjeu précis (ex. : la lutte contre l'excision) ;
- Des actions d'influence auprès des parlementaires, ministres et plus globalement des décideuses et décideurs ;
- La participation à des événements d'envergure nationale, régionale ou internationale ;
- Des actions de litige ou contentieux pour obtenir l'application des droits ;
- La contribution à des rapports périodiques, à des « *shadow reports* » ou à des notes de positionnement.

**À ce stade, il est difficile de mesurer les effets générés tant les dynamiques sont foisonnantes au sein du FSOF** (des centaines d'OSC soutenues dans des dizaines de pays).

Parmi les projets du Canal 1, plusieurs développent une innovation technique avec une ambition de mise à l'échelle qui va contribuer directement à des évolutions dans la mise en application des cadres législatifs favorables à l'égalité femmes – hommes. Ces dynamiques ne sont pas caractérisées comme relevant d'actions de plaidoyer, mais ont bien cet objectif de progression de l'exercice des droits des femmes et des jeunes femmes.

## ILLUSTRATION

Le projet porté par l'AMREF en Guinée dans le cadre de la FISONG « *Lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales* » repose sur un dispositif de recherche – expérimentation qui combine : enquêtes, définition de protocole d'identification et référencement des violences gynécologiques et obstétricales, sensibilisation et formation des prestataires de santé, dans un cadre de dialogue institutionnel pour permettre l'essaimage via le Plan stratégique national de la santé maternelle, du nouveau – né, de l'enfant, de l'adolescent et des jeunes.

## EXTRAITS D'ENTRETIENS



*On se rend compte, notamment lorsqu'on est jeune, qu'on devient un " super communicant institutionnel ". Mais la question se pose de quelle voix on fait entendre et qui on représente ? L'idée est [que les jeunes activistes] fassent un travail d'animation de cercles de parole auprès d'un public de jeunes femmes – zone rurale, quartiers défavorisés, bref celles qu'on n'entend pas d'habitude – et identifier quels sont leurs problématiques et leurs besoins et après elles vont pouvoir prendre la parole et participer aux espaces plus techniques et faire du plaidoyer. »*

OSC française (Canal 1 et 2)



*Le réseau s'investit beaucoup dans les campagnes de sensibilisation, de plaidoyer, mais aussi de formation de notre principale cible sur plusieurs questions liées aux droits des femmes et surtout des jeunes femmes, notre cible principale. On mène des campagnes de communication et de plaidoyer ainsi que du renforcement de capacités sur les questions liées aux violences basées sur le genre, l'éducation des jeunes filles – avant, on travaillait essentiellement sur la question de l'accès, mais aujourd'hui, c'est le maintien des filles à l'école qui constitue le défi – les mariages d'enfants, les mutilations génitales féminines / excision, la santé sexuelle et reproductive des jeunes, la paix et la sécurité en Afrique, l'application de la parité. Nous luttons contre les inégalités de genre. »*

OSC sénégalaise (Canal 2)



*Au Sénégal, un concours de plaidoyer sous format digital a été organisé. Pour cela, nous avons ciblé les plateformes de média social. Nous les avons formées sur les violences basées sur le genre, les techniques de plaidoyer, la prise de parole en public et de les équiper pour produire des contenus innovants sur cette thématique et les productions des gagnants ont été largement diffusées à la télévision pour toucher le maximum de public. Ces productions visaient principalement les jeunes et produites par des jeunes et cela a aussi permis également de sensibiliser les jeunes sur les réalités qui affectent leurs pairs. La production la plus remarquée a été diffusée sur les antennes de la télévision et du Young forum en Afrique. »*

OSC sénégalaise (Canal 3)

## DES SYNERGIES AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL PORTÉ PAR LES PROJETS ET PAR LA DYNAMIQUE FSO

La **mise en réseau** s'intègre aux stratégies d'intervention des projets et programmes. 8 réseaux sont soutenus financièrement dans le cadre du Canal 2 et déploient leurs actions au niveau national et régional.



*Ce projet nous a aussi permis de collaborer avec d'autres organisations et collectifs féministes comme Jiggen et Dafadoy "ça suffit !". Nous avons toujours travaillé avec des acteurs de terrain, mais surtout les communauté et association de base dans notre quartier. Cette mise en réseau c'est nouveau. »*

OSC sénégalaise (Canal 2)



*Avec le projet, on a mis en place une coalition qui regroupe la plupart des acteurs qui s'activent sur cette question. Si au départ, il y avait plus de services techniques étatiques, notamment les différents services publics de protection de l'enfant, depuis quelque temps, les organisations communautaires y sont de plus en plus nombreuses et cela lui permettra d'être plus fonctionnelle que si elle était restée dans sa composition initiale. »*

OSC sénégalaise (Canal 2)



Parmi les projets du Canal 1, 8 développent des activités spécifiques ciblant la mise en réseau des organisations partenaires ou des OSC financées en cascade. La mise en réseau s'appuie sur des actions de renforcement de capacités collectives, des échanges de pratiques et d'expériences, des actions de plaidoyer portées collectivement.

Par ailleurs, dans le cadre du Canal 3, l'animation par les postes des PISCCA a contribué directement à la mise en relation et synergie des OSC bénéficiaires même si elle est difficile à assumer en termes de charge de travail.

#### **Exemple :**

Au Burkina Faso, il est constaté une réelle synergie entre les organisations soutenues dans la cadre du PISCCA via plusieurs initiatives :

- Échanges et partage d'expériences sur plateforme *WhatsApp* ;
- Partage d'appels à projets ;
- Tentatives d'aller en consortium sur des appels à projets ;
- Émulation et collaboration entre organisations bénéficiaires sur des activités croisées.

## DES DÉMARCHES D'APPRENTISSAGE PRÉSENTES AU NIVEAU DES PROJETS, MAIS PAS TRANSVERSALISÉES

L'apprentissage est une partie intégrante du FSOF, au centre du changement 3, mais aussi dans les autres changements pour capitaliser sur les pratiques.

Ainsi, **la plupart des projets et programmes financés par le FSOF, quel que soit le canal de financement, prévoient une dimension d'apprentissage**, y compris les projets à l'initiative complète des OSC (Canal 2).

À ce titre, il convient de noter l'importance des capitalisations et des recherches-actions : tous les projets du Canal 1 (fonds intermédiés et consortiums) prévoient une étude de ce type tandis que 12 autres ont été recensées sur le Canal 2 (sur 22 projets).

**En revanche, cette diffusion des bonnes pratiques est prévue à l'échelle de chaque fonds ou consortium, ce qui apparaît dommage eu égard au potentiel d'échanges transverses pouvant exister.** Dans la pratique, les OSC féministes peuvent en effet avoir une intervention intégrale ne se limitant pas à une thématique. Plusieurs projets (ex. : Batik ou Quartiers du Monde sur le Canal 2) soutiennent aussi bien *l'empowerment* des femmes que la lutte contre les violences basées sur le genre. Sur le Canal 2 (I-OSC) les études de capitalisation (prévues par Empower'Her, Terre d'Asile Tunisie, AEDH, QDM, Care, WECF, Equipop) portent le plus souvent sur les approches spécifiques développées dans le cadre des projets financés via le dispositif I-OSC avec l'enjeu de mettre en valeur de bonnes pratiques. Mais comment le faire en l'absence d'un collectif sur lequel s'appuyer pour réaliser cette diffusion ?

En effet, **contrairement à d'autres secteurs, les organisations féministes et les organisations de solidarité internationale françaises ne bénéficient pas d'une plateforme ou d'un collectif animant ces dynamiques d'apprentissage** et pouvant apporter cette transversalité, à l'instar d'un pS-Eau dans le secteur de l'eau ou d'un CFSI dans le domaine du développement rural et de l'alimentation. Quant à la plateforme Genre et Développement, dont les actions ont pris fin *de facto* en 2021, celle-ci jouait davantage un rôle de dialogue multipartite et de partage d'information plutôt que de génération de connaissances à travers des capitalisations et recherches-actions. Par conséquent, **il revient, du moins à court terme, à l'AFD et au MEAE d'animer ces dynamiques transversales** au sein du FSOF et de trouver des mécanismes pour partager ces travaux sur le terrain, en mobilisant davantage les bureaux pays de l'AFD par exemple.

# VIABILITÉ

## LES PRINCIPAUX CONSTATS



- Le recours à des canaux de financement existants permet d'inscrire dans la durée le financement d'OSC féministes ;
- Le renouvellement du FSOF et son inscription dans le temps apparaît logique compte tenu des processus de changement impulsés par les projets et du processus d'appropriation du FSOF au sein de l'AFD, du MEAE et des OSC françaises ;
- Le temps long permettrait l'instauration de parcours de financement des OSC féministes locales, à condition d'animer et d'accompagner cette logique de parcours ;
- Avec le travail en cours sur les modalités de conventionnement du Canal 1, ce dernier pourrait gagner fortement en attractivité du fait des montants et de l'absence d'exigence de cofinancement. Une migration du Canal 2 vers le Canal 1, peu probable aujourd'hui, n'est pas à exclure.

## LE RECOURS À DES CANAUX EXISTANTS : UN GAGE DE VIABILITÉ

**Le recours aux canaux existants**, justifié en partie par la nécessité d'agir vite, se heurte à court terme au défi de faire évoluer des modalités existantes pas toujours adaptées au public que sont les OSC féministes. Mais il constitue aussi à long terme un gage de viabilité des effets du FSOF, notamment de l'appropriation des enjeux et des modalités de soutien aux OSC féministes par les équipes du MEAE et de l'AFD.

L'un des effets déjà à l'œuvre du FSOF est **l'adaptation des modalités de financement de la Direction des Solutions pour le Développement Durable – SDD (ex-DOE)** de l'AFD. Le nouveau cadre de conventionnement en cours de définition, qui sera calqué sur les conditions du dispositif I-OSC, constitue un changement important au sein de ce service peu habitué aux enjeux liés au financement en cascade de petites structures, parfois non formalisées, dans des pays à haut risque d'un point de vue financier.

Si les chargés de mission prennent l'habitude de promouvoir le financement de projets / programmes féministes ou défendant les droits des femmes, d'accompagner les porteuses et porteurs de ces projets, d'instruire leurs demandes de financement, de les analyser avec une grille de lecture adaptée (avec des « lunettes de genre »), alors la pérennité des changements visés par le FSOF est assurée, même si le FSOF en tant que tel venait à disparaître.

#### EXTRAIT D'ENTRETIEN



**On n'a pas toujours besoin de créer un fonds nouveau. Passer par des canaux existants garantit davantage de pérennisation. »**

**Fonctionnaire du MEAE**

## LE RENOUVELLEMENT DU FSOF : UN LEVIER POUR ACCOMPAGNER DES TRANSFORMATIONS QUI S'INSCRIVENT DANS UN TEMPS LONG

**La transformation des rapports de genre constitue un processus long, non linéaire et semé de résistances** (institutionnelles, culturelles, économiques...). Il est donc important de pouvoir soutenir les sociétés civiles féministes sur un temps long, décomposable ou non en plusieurs cycles de financement.

Par ailleurs, le financement des organisations féministes repose sur l'identification préalable de ces organisations, ce qui peut être complexe, notamment dans des pays dans lesquels elles doivent faire « profil bas » face à un contexte politique et institutionnel adverse. Cela demande un travail important d'animation dans les pays concernés, de prises de contact, de construction de liens de confiance... Il s'agit d'un investissement important de la part des postes ou des OSC françaises et de leurs partenaires dont les fruits ne pourront être visibles que dans plusieurs années.

Enfin, si le FSOF a généré un intérêt certain, tant dans les équipes du MEAE (postes notamment) que dans les équipes de l'AFD (SDD, DPA-OSC et bureaux pays), la marge de progression est encore forte et dépend en partie de la capacité des équipes de pilotage du FSOF à accompagner les collègues souhaitant déposer / instruire des projets labellisés FSOF. Plusieurs personnes interrogées, tant côté MEAE (postes notamment) que AFD, font état d'un intérêt croissant de leurs collègues pour le FSOF et plus globalement pour le soutien aux OSC féministes ou œuvrant pour la défense des droits des femmes.

Dès lors, **l'inscription dans le temps long du FSOF apparaît nécessaire, que ce soit pour poursuivre l'appropriation en interne au sein de l'AFD et du MEAE ou pour accompagner de manière pertinente les dynamiques de changement impulsées** par les OSC féministes localement. Le renouvellement du FSOF apparaît non seulement justifié, mais il constitue même une condition préalable à sa réussite.

## UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE FINANCEMENT POSSIBLE, MAIS QUI RESTE THÉORIQUE

**L'inscription du FSOF dans un temps long permet d'envisager la mise en place de parcours d'accompagnement.** En effet, *de facto* les financements apparaissent complémentaires avec des montants variant de quelques milliers à quelques centaines de milliers d'euros par an d'un dispositif à l'autre : une OSC peut accéder à un FSPI-PISCCA, puis répondre à un AMI d'un fonds intermédié du FSOF avant de postuler directement ou en tant que partenaire principal d'une OSC française au dispositif OSC, ou bien de mettre en œuvre directement un projet FSPI. Ainsi, la coopération française pourrait accompagner le développement d'une OSC féministe de bout en bout, ce qui contribuerait fortement à solidifier les tissus féministes locaux.

Mais, comme vu dans la partie pertinence, cette logique de parcours relève aujourd'hui de la théorie. Les OSC locales rencontrées ne maîtrisent pas l'ensemble de ces canaux de financement tandis que les équipes de pilotage du FSOF ne connaissent pas dans le détail les bénéficiaires des fonds intermédiés (Canal 1 ou Canal 3) qui peuvent être très nombreux.

Pour arriver à passer de la théorie à la pratique, deux leviers apparaissent nécessaires :

- D'une part, une **identification des OSC présentant un potentiel de développement** ou mise à l'échelle. Les postes (MEAE) ou les gestionnaires de fonds intermédiés pourraient jouer ce rôle de signalement.
- D'autre part, un **mécanisme d'accompagnement individualisé** pour informer les OSC identifiées sur les différentes possibilités de financement, leur donner accès à des ressources méthodologiques ou techniques (notamment dans une autre langue que le français), répondre à leurs questions lors des processus de candidature, et les accompagner dans la mise en place des conditions institutionnelles nécessaires pour répondre à des exigences croissantes avec le montant des financements (reporting, contrôle financier, audit, filtrage...).

## UN POSSIBLE ENGORGEMENT DU CANAL 1 À ANTICIPER ?

En parallèle de la présente évaluation, **des efforts ont été entrepris pour faciliter le conventionnement** entre les OSC gérant des fonds intermédiés et les services SDD de l'AFD. Ce conventionnement a en effet constitué jusqu'à aujourd'hui, avec le manque de moyens humains pour l'animation, le principal obstacle au bon déploiement du FSOF.

À terme, le Canal 1 sera aligné en termes de procédures et d'exigences de reporting sur le Canal 2 (dispositif I-OSC) avec un modèle de conventionnement spécifique au FSOF. Les temps de conventionnement et de décaissement devraient donc être normalisés dans les prochains mois.

Par conséquent, **le Canal 1 pourrait gagner fortement en attractivité et même créer un appel d'air**. En effet, les conditions financières plus favorables pour les OSC locales (pas d'exigence de cofinancement contre 35% minimum à apporter pour les financements I-OSC) que le Canal 2 (en étant partenaires d'OSC françaises). Cependant ce constat est à tempérer compte tenu du réhaussement du taux de cofinancement AFD sur le dispositif I-OSC annoncé fin 2022.



02

# CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS



# CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Le FSOF est la concrétisation à la fois d'un long travail de plaidoyer des OSC féministes et des OSI et le résultat d'un processus de transversalisation du genre au sein de l'APD française.

Il repose sur un **cadre stratégique ambitieux**, construit autour des besoins des OSC féministes et des OSC travaillant sur les droits des femmes dans les pays partenaires. Celui-ci est le produit d'une **dynamique de concertation** préalable avec un groupe d'OSC féministes ou travaillant sur les droits des femmes. Ce cadre stratégique propose des **objectifs et résultats pertinents** au regard des besoins réels des OSC féministes du Sud, mais aussi au regard des leviers d'action de l'AFD et du MEAE. En revanche, le **rôle d'intermédiation des OSC françaises et internationales**, central dans la majeure partie des financements du FSOF, n'est pas suffisamment étayé. Or, il peut engendrer des rapports de pouvoir, comme dans toute relation bailleur – financé, mis à jour par les OSC féministes des pays partenaires. Il est donc important de **travailler sur la mise en cohérence des pratiques partenariales avec les approches féministes**.

**Le FSOF mobilise des moyens financiers très importants : 138 millions d'euros** entre 2020 et 2022 environ. Au niveau international, le FSOF est de loin le **premier mécanisme de financement des OSC féministes du Sud**. Pour mettre en œuvre ces financements, le FSOF s'est appuyé sur des **canaux existants** : les financements de la direction des opérations de l'AFD, le dispositif I-OSC et les FSPI-PISCCA du MEAE. Cette solution a **permis de rapidement mettre en œuvre le FSOF**, ce qui aurait été impossible avec la création d'un fonds *ex-nihilo*.

Mais elle s'est aussi heurtée aux **limites de ces dispositifs** alors que le public visé par le FSOF (les petites OSC féministes) n'a pas nécessairement les capacités pour répondre aux exigences de redevabilité de l'AFD. Le conventionnement sur le Canal 1 a notamment été complexe du fait de la nouveauté de la logique du FSOF. **Les règles et mécanismes de financement sont en train d'évoluer positivement** sur le Canal 1 (ex-DOE) pour lever les obstacles rencontrés sur la 1<sup>ère</sup> phase du FSOF. Par ailleurs, de possibles **aménagement des règles de filtrage pour les OSC soutenues** par le FSOF (à confirmer) permettraient aussi de faciliter le soutien aux OSC féministes. Ces deux évolutions montrent que les retours des OSC ont été entendus. Si elles ne permettent pas de résoudre toutes les difficultés liées au cadre de redevabilité de chacun des canaux, elles correspondent à l'heure actuelle au degré maximum de flexibilité possible au sein de l'AFD.



**Le FSOF atteint a priori sa cible principale, les OSC « féministes »** constituant au moins entre 50 et 60% des OSC ciblées. Les autres sont des OSC travaillant sur les droits des femmes qui ne s'identifient pas nécessairement comme féministes. **En revanche, les mouvements féministes apparaissent plus difficiles à atteindre** même si le recul sur les fonds intermédiés du Canal 1 est encore trop limité. Les petites OSC faiblement structurées représentent au moins 25–30% des OSC bénéficiaires, le cœur de cible restant les OSC moyennes, mais ce constat pourrait évoluer rapidement avec le déploiement des fonds intermédiés (les Canaux 2 et 3 sont surreprésentés dans les chiffres actuels disponibles).

Concernant le contenu des projets financés, le **renforcement de capacités** constitue une composante systématique des projets / programmes financés, tous canaux confondus. L'appui au **plaidoyer** est une composante aussi présente dans l'ensemble des canaux, même si à des degrés à divers selon le focus des projets ou des fonds. Les actions de plaidoyer ont pour but de parvenir à des changements législatifs et institutionnels dans un contexte souvent adverse pour les OSC. En outre, les **actions d'apprentissage** sont presque systématiques, quels que soient les canaux de financement concernés. Elles prennent le plus souvent la forme de capitalisation ou de recherche – action. Mais le partage des apprentissages se heurte à **l'absence de cadre transversal (multicanal)**, situation due à la fois à un manque de moyen de l'équipe de coordination du FSOF et à l'absence de collectif de la société civile féministe centré sur l'apprentissage.

**Le FSOF a contribué à renforcer le dialogue entre AFD, MEAE et OSC**, d'abord en mettant en place une dynamique de concertation pour co-construire le cadre stratégique puis en continuant cette dynamique de concertation en amont des comités de pilotage. Ce cadre a contribué à **favoriser l'appropriation des besoins et contraintes mutuelles** entre parties prenantes. La place des OSC du Sud pourrait cependant être renforcée, à condition de créer des cadres de participation plus proches de leurs zones d'intervention, ce qui interroge sur le rôle des bureaux pays de l'AFD qui pourrait aussi être renforcé.

**Malgré ce processus de concertation, les OSC ne se sont pas totalement approprié le FSOF comme « leur outil » et se positionnent davantage en tant que « bénéficiaires »** alors que le FSOF reste méconnu sur le terrain. Par ailleurs, la labellisation constitue un processus peu compris, voire mal interprété sur les intentions de l'AFD et du MEAE. **La labellisation pourrait évoluer vers un levier pour créer une « communauté FSOF »** réunie autour d'objectifs partagés de changement social et participant à des espaces communs, à condition de pouvoir être sollicitée par les OSC et de donner accès à des avantages tangibles.

**Côté institutions, le FSOF a participé à une dynamique de transversalisation du genre au sein de l'AFD et du MEAE.** Si elle n'en est pas à l'origine, elle a pu accélérer cette dynamique de changement, notamment auprès des postes qui accompagnent des projets FSPI ou FSPI-PISCCA. Alors que les attentes générées sont croissantes, l'accompagnement réalisé par l'équipe de coordination du FSOF pourrait être amplifié et accompagné d'un outillage spécifique FSOF, à condition d'avoir des moyens pour le faire.

**Enfin, le copilotage MEAE-AFD apparaît exemplaire et reflète les principes féministes (*leadership* collectif).** Il a permis de déployer le FSOF malgré des **moyens humains trop limités**. En effet, les ressources humaines allouées actuellement au pilotage et à l'animation du FSOF sont très en dessous des objectifs du cadre de redevabilité dont une partie des activités suppose de disposer de moyens pour une animation transversale (pas limitée à un canal, à un fonds ou un projet). Ces moyens sont aussi en décalage par rapport aux besoins d'accompagnement tant du côté des OSC que du côté des services du MEAE et de l'AFD et notamment les bureaux pays ou les postes dont l'engagement reste très inégal.

Du côté des organisations financées *in fine* (OSC locales), notamment celles relevant des canaux 2 et 3, leur efficacité se heurte à des moyens trop limités notamment pour couvrir les frais d'équipe et de gestion administrative.

**Compte tenu de ces constats, le renouvellement du FSOF et son inscription dans le temps apparaît souhaitable.** Il apparaît en outre cohérent avec les processus de changement impulsés par les projets et du processus d'appropriation du FSOF au sein de l'AFD, du MEAE et des OSC françaises. Par ailleurs, l'inscription dans le temps



long permettrait l'instauration de parcours de financement des OSC féministes locales, à condition d'animer et d'accompagner cette logique de parcours. Alors que le FSOF va entrer dans une seconde phase, plusieurs **enjeux d'évolution** apparaissent prioritaires pour la phase 2 du FSOF :

- **L'augmentation significative des moyens humains** pour assurer la coordination et l'animation globale du FSOF, condition sine qua non de la plupart des recommandations et plus globalement de la réussite à terme du FSOF.
- **La réflexion sur le rôle d'intermédiation des OSC françaises et internationales**, les relations de pouvoir qui peuvent en découler, et comment affronter ces questions pour rendre cette modalité davantage cohérente avec les valeurs féministes.
- La concrétisation des annonces sur les **adaptations des dispositifs de financement** (alignement sur les règles du dispositif I-OSC, facilités dans l'application du filtrage) et la poursuite des innovations visant à apporter de la flexibilité au sein des fonds intermédiés (Canal 1).
- **L'animation d'espaces d'échanges et d'apprentissage** à toutes les échelles (nationales, régionales, internationales) avec un rôle renforcé des bureaux terrain de l'AFD.

# RECOMMANDATIONS

**RECOMMANDATION 1 : Renforcer très significativement les moyens humains dédiés au pilotage, à la coordination et à l'animation du FSOF avec une équipe composée à minima de 6 ETP.**

## → POURQUOI ?

- L'équipe de coordination du FSOF dispose aujourd'hui de moyens humains très limités et surchargés, qui ne sont pas du tout en mesure de répondre aux besoins et aux évolutions (points suivants) du FSOF.
- Le FSOF a généré une dynamique interne, tant du côté du MEAE que de l'AFD, et donc des besoins et attentes d'accompagnement de la part des postes / bureaux terrain auxquels l'équipe actuelle n'est pas en mesure de répondre.
  - En externe, le FSOF suscite également des attentes fortes de la part des sociétés civiles qui demandent des actions de communication, mises en réseau ou valorisations plus fréquentes et importantes. Là encore, l'équipe actuelle n'est pas en mesure de fournir plus que ce qu'elle réalise actuellement.
  - Les OSC qui contractualisent avec l'AFD sont en attente d'espaces de dialogue spécifiques sur les modalités et les exigences liées aux contractualisations.
  - La coordination actuelle du FSOF nécessite, tant côté AFD que MEAE, un temps de travail bien supérieur à ce qui est actuellement prévu, engendrant une surcharge de travail importante. Si les équipes en question font preuve d'un fort engagement personnel, ce rythme n'apparaît pas soutenable à terme.
  - Le *benchmark* montre une très forte dotation de l'AFD, comparativement à d'autres fonds, mais avec des moyens de coordination bien inférieurs. Certes, le modèle du FSOF – passer par des canaux de financement existant et soutenir notamment des fonds intermédiés confiés à des OSC – est particulier. Mais il demande un travail d'articulation important face à une demande croissante (voire exponentielle) d'accompagnement.
  - Les dispositifs de financement permettent d'envisager des parcours d'accompagnement sur le long terme des organisations, ce qui est de nature à renforcer leurs capacités de manière durable : démarrage avec un PISCCA, montée en puissance en postulant à un fond intermédié du FSOF, poursuite avec le dépôt d'un projet FSPI (MEAE) ou d'un projet à la DPA-OSC (AFD)...

Cependant, sans ressources humaines dédiées, il n'est pas possible d'identifier, orienter et accompagner ces organisations.

- Enfin, la plupart des recommandations vont dans le sens d'un pilotage et d'une animation renforcée du FSOF ne pouvant être externalisés.

## QUELLES ACTIONS CONCRÈTES ?

Plusieurs scénarios sont envisageables :

- **Un scénario avec une équipe MEAE-AFD construite autour des besoins d'articulation et d'accompagnement** (les personnes sont spécialisées par canal et travaillent chacune sur tous les changements) : une coordination générale, une personne référente par canal et deux appuis transversaux au suivi-évaluation, à l'animation de temps collectifs et à la communication. Si d'autres activités sont amenées à se développer (dynamiques transversales d'apprentissage, formations internes, communication dédiée renforcée...) un appui supplémentaire transversal peut s'avérer nécessaire. Ce scénario permet de disposer de personnes expertes de chacun des dispositifs de financement et d'avoir un contact plus facile et rapproché vis-à-vis des équipes des directions / services concernés.
- **Un scénario avec une équipe construite autour de la logique de changement du FSOF** (les personnes ont des fonctions bien définies, mais agissent sur l'ensemble des canaux) : une coordination générale, une personne en charge d'accompagner les processus d'AMI, d'instruction, de conventionnement (surtout Canal 1, mais pas que), deux personnes chargées de l'accompagnement méthodologique / technique des postes / bureaux terrain / services du MEAE et de l'AFD et des OSC pouvant ou souhaitant être labellisées (et pouvant piloter des logiques de parcours d'OSC locales), une personne chargée du pilotage de dynamiques d'apprentissage et d'actions de valorisation et une personne chargée de la communication. Là encore, en fonction des évolutions, un appui supplémentaire comme pour le scénario précédent peut être envisageable.

**Ces scénarios correspondent à un minimum** en termes de RH. Il est probable que la dynamique générée par le FSOF se traduise par une croissance des besoins d'accompagnement impliquant d'aller au-delà des RH envisagés ici (6 ETP). Ces équipes devront en outre être renforcées ponctuellement en cas de besoins importants, mais sur un temps de quelques mois : une dynamique d'apprentissage particulièrement importante à animer et suivre, un évènement d'envergure à organiser...

## **RECOMMANDATION 2 : Créer une communauté de changement « FSOF » associant MEAE, AFD et OSC**

### **→ POURQUOI ?**

- Le processus de concertation qui a permis d'aboutir à la définition des changements et du cadre de redevabilité a constitué un moment fort de co-construction entre MEAE, AFD et OSC que les réunions du groupe de concertation continuent d'entretenir, mais à moindre intensité.
- Cependant, les OSC françaises ou internationales rencontrées se placent aujourd'hui plus dans une position de « bénéficiaires du FSOF » que d'actrices du FSOF, parties prenantes des changements visés et des mécanismes pour y arriver (rôle d'intermédiation), ce qui suggère un manque d'appropriation du FSOF.
- Or la construction du FSOF fait reposer la contribution aux changements à la fois sur l'AFD / le MEAE, mais aussi en très grande partie sur les OSC (particulièrement vrai pour les canaux 1 et 2). La logique partenariale apparaît donc nécessaire.
- La labellisation FSOF (surtout en 2020/2021), quel que soit le canal, n'est pas toujours comprise par les organisations, y compris par les partenaires de terrain, qui ne comprennent pas toujours les critères et n'en voient pas toujours l'intérêt pour leur action ou structure.
- Mais la labellisation peut aussi être un levier pour renforcer une logique de « communauté » FSOF, car elle crée *de facto* une manière pour les OSC de se distinguer.
- Les OSC du Sud, de plus en plus nombreuses dans le groupe de concertation, restent insuffisamment représentées.

### **→ QUELLES ACTIONS CONCRÈTES ?**

Plusieurs scénarios sont envisageables :

- **Une labellisation** revue, ce qui implique de :
  - **Tester des espaces moins formels d'échanges entre organisations parties prenantes du FSOF** (ex. : « petits déjeuners du FSOF », rencontres d'activistes féministes reconnues à l'occasion de leur passage en France dans un cadre moins institutionnel).
  - **Mener des actions transversales d'apprentissage** : évaluations transversales sur un pays (concentrant les projets FSOF), une thématique (tous canaux confondus), un type de cible (ex. : mouvements de jeunes féministes).

- **Élaborer une plaquette de présentation de ce qu'est la labellisation**, de ce qu'elle apporte aux actions labellisées, des critères et de comment solliciter une labellisation potentielle.
- **Publier une liste actualisée** des projets / programmes labellisés accessible en ligne.
- **Une communication renforcée et outillée**, ce qui implique de :
  - **Définir une stratégie de communication / valorisation commune avec les OSC et d'une programmation associée.** Cette stratégie permettrait de fixer de grands objectifs partagés entre MEAE, AFD et OSC, de définir des outils et canaux de communication privilégiés en fonction des objectifs et cibles, et enfin d'identifier les grands moments de mobilisation et d'adapter, en fonction, un agenda d'évènements au niveau local, régional, international (avec l'appui des postes / bureaux pays).
  - **Créer des « kits de communication »** (argumentaires, guides, chartes graphiques, fiches...) à destination à la fois des postes / bureaux terrains, mais aussi des OSC gérant des fonds intermédiés pourraient également être créés.
  - **Mettre en lien les acteurs et actrices** : des OSC bénéficiaires de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> niveaux avec les postes / bureaux pays, des OSC gérant des fonds intermédiés avec les directions régionales (sauf dans le cas du fonds Genre, paix et sécurité où cela est déjà le cas) : échange des contacts, organisation d'une rencontre par pays...

**RECOMMANDATION 3** : Engager, à très court terme, une discussion technique autour des cadres de conventionnement (Canal 1), des cahiers des charges des AMI (Canal 1), autour des exigences de redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> niveaux (tous canaux), ou encore autour de l'éligibilité et du partage des types de dépenses

## → POURQUOI ?

- Concernant les fonds intermédiés, le processus de conventionnement est apparu très lourd tant pour les OSC en charge des fonds intermédiés que pour les équipes accompagnant l'équipe de coordination et les référentes au sein de l'ex-direction des opérations. Les OSC ont du mal à répondre aux conditions suspensives fixées, du moins avant d'avoir obtenu un premier versement, et les premiers décaissements connaissent des retards importants.
- Un travail de définition d'un cadre de conventionnement spécifique au FSOF pour les fonds intermédiés est en cours. Il doit être aligné sur les pratiques en vigueur au sein du dispositif I-OSC.

- Concernant le dispositif I-OSC, il apparaît que certaines possibilités (ex. : inclure les frais administratifs des partenaires de mise en œuvre) ne sont pas suffisamment utilisées ou appropriées par les OSC.
- Un grand nombre d'OSC locales bénéficiaires du FSOF (notamment du Canal 2) ont fait état d'un ressenti négatif vis-à-vis des pratiques partenariales de certaines OSC françaises qui portent les projets financés par le dispositif I-OSC. La question de la couverture des frais administratifs et des activités orientées plus vers la structure que vers des activités en mode projet (stratégie, recherche de partenaires, participation à des réseaux...) cristallise les critiques émises par les OSC partenaires.
- Les premiers retours sur les bénéficiaires de fonds intermédiés (ex. : Féministes en action) font état de cadres de redevabilité très lourds pour les OSC et d'exigences qui paraissent très importantes au regard de la typologie des organisations et des pratiques connues dans d'autres cadres (I-OSC par exemple pour certaines OSC bénéficiaires). Pourtant, ces exigences n'apparaissent pas toujours nécessaires pour répondre à celles de l'AFD.

## QUELLES ACTIONS CONCRÈTES ?

- **Engager un travail autour du cadre de conventionnement spécifique au FSOF en cours de définition pour les fonds intermédiés (Canal 1)** et qui devrait être aligné avec le cadre du dispositif I-OSC. *A minima*, cela peut prendre la forme d'un atelier entre l'équipe du FSOF (MEAE/AFD) et les OSC ayant une bonne connaissance des mécanismes de financement. Il est important en amont de faire remonter les points de blocage / difficultés rencontrés (y compris sur le Canal 2) en étant extrêmement précis (à quel moment du processus de conventionnement par exemple ? Sur quels document ou critère en particulier ?).
- **Organiser un ou des échanges autour des exigences, mais aussi des marges de manœuvre possibles** dans le cadre du dispositif I-OSC (notamment du budget) en termes d'éligibilité des dépenses (administratives, de structure, de seuils de financement...) et des évolutions du cadre de réponse de la NIONG.
- **Recenser et partager les bonnes pratiques en matière de partenariats** et de leurs conséquences en termes de répartition des financements entre l'OSC française et les partenaires locaux. Ce travail peut prendre la forme d'une capitalisation sachant que la DPA-OSC, de par son regard transversal, peut pré-identifier relativement facilement des modèles à analyser. Il peut être spécifique au FSOF ou être plus général étant donné que la problématique se pose de manière transverse au secteur de la solidarité internationale.

## **RECOMMANDATION 4 : Lancer des dynamiques d'apprentissage sur des enjeux transversaux, au premier rang desquels la question de l'approche féministe dans les partenariats entre OSC françaises et OSC de pays partenaires et dans la gestion de fonds intermédiés**



### **POURQUOI ?**

- L'ensemble des projets / programmes / fonds financés au titre du FSOF ou labellisés FSOF comportent des actions d'apprentissage à leur échelle respective (projet, programme ou fonds).
- Il n'existe cependant pas d'actions d'apprentissage menées à l'échelle du FSOF et permettant de croiser les apprentissages des organisations financées directement par différents canaux de l'AFD (ex-DOE, aujourd'hui SDD, et DPA-OSC) ou du MEAE (FSPI/PISCCA).
- L'évaluation a révélé un besoin d'échanger sur des enjeux transversaux émis par l'ensemble des types de parties prenantes rencontrées (postes du MEAE, bureaux terrain de l'AFD, OSC gérant des fonds intermédiés, OSC bénéficiaires du dispositif I-OSC, OSC locales...). Mais les centres d'intérêt peuvent varier d'une organisation à l'autre.
- Une partie des besoins s'articulent autour du ciblage et de l'accompagnement des organisations féministes : comment identifier les organisations féministes dans un pays ? Quelle communication à leur égard ? Quels critères de financement ? Quelles pratiques de suivi-évaluation ? Comment créer davantage d'horizontalité dans les relations partenariales ?
- Une autre partie des besoins s'articule autour des relations partenariales et de leur adéquation avec les approches féministes (horizontalité, réciprocité, action collective, déconstruction des relations de pouvoir...) : Comment intégrer une approche féministe dans les partenariats existants entre OSC françaises et OSC de pays partenaires (Canal I-OSC) ? Comment intégrer une approche féministe dans la gestion de fonds intermédiés ?
- La question de la déconstruction des relations déséquilibrées de pouvoir dans les partenariats Nord/Sud est apparue presque systématiquement dans les entretiens avec les OSC des pays partenaires rencontrées. Cette interrogation n'est pas limitée aux organisations féministes, mais elle apparaît d'autant plus fortement que les organisations féministes sont habituées à analyser et déconstruire les relations de pouvoir.

## → QUELLES ACTIONS CONCRÈTES ?

- **Créer d'un groupe de travail « partenariats »** composé d'OSC françaises, internationales et locales (de pays partenaires), accompagné et facilité par une personne externe (appui méthodologique) pour réfléchir à la mise en cohérence des modalités de partenariat avec les valeurs féministes et proposer des recommandations ou bonnes pratiques. Il est crucial :
  1. Que la composition du groupe soit de nature à refléter la diversité des organisations et partenariats,
  2. Que l'animation elle-même du groupe reflète les valeurs féministes (sororité, déconstruction des relations de pouvoir, horizontalité...),
  3. Que le groupe de travail soit structuré autour d'un plan de travail avec un début, une fin et une stratégie d'essaimage des apprentissages.
- **Créer un groupe de travail spécifique aux OSC gérant des fonds intermédiés** permettant à leurs équipes d'échanger autour des difficultés rencontrées et de les remonter à l'équipe de coordination du FSOF, de partager de bonnes pratiques, d'identifier des sujets transverses de réflexion...

Ces recommandations sont à mettre en lien avec celles portant sur la labellisation (dynamiques transversales d'apprentissage). D'autres enjeux transversaux pourraient émerger au fil de l'eau et faire l'objet aussi de groupes de travail.

## RECOMMANDATION 5 : Ajuster les modalités de pilotage du FSOF

### → POURQUOI ?

- Le comité de pilotage MEAE/AFD fonctionne très bien. Les relations de travail sont très fluides, en amont et en aval des comités de pilotage. Le FSOF constitue un modèle de partenariat stratégique et technique MEAE/AFD.
- Le groupe de concertation continue d'être réuni régulièrement. Il permet de tenir les OSC informées des évolutions du FSOF, des solutions envisagées pour lever des points de blocage, des prochains évènements, etc.
- La confiance est forte entre les OSC participantes et l'équipe de coordination MEAE/AFD.
- Cependant, le *turn over* parmi les participant-es peut engendrer une perte de mémoire d'une réunion à l'autre qui amoindrit la participation des OSC et les OSC du Sud sont insuffisamment représentées.

- Par ailleurs, les échanges plus libres de nature à faire remonter des points de blocage pratiques restent limités, faute de temps notamment en l'absence de groupes de travail *ad-hoc* (inimaginables avec les RH actuelles).
- L'entrée d'OSC au comité de pilotage (revendication des OSC) est souhaitable pour que leurs connaissances et leurs expériences puissent alimenter les réflexions préalables à des prises de décision sur des orientations du FSOF. Cependant, le risque est que les OSC participantes ne puissent plus accéder aux financements du FSOF (conflit d'intérêts). D'autres modes de participation doivent être envisagés.
- Au-delà des modalités, la question de qui participe au FSOF et qui est visé-e par le FSOF est posée par un grand nombre de personnes rencontrées. La question des critères pour définir une action, une organisation ou une approche féministe revient beaucoup dans les échanges.
- Cependant, l'enjeu est aussi de ne pas enfermer le féminisme dans une seule définition ou acceptation alors que les courants, les manières d'agir ou les terminologies sont très divers. Les terrains au Sénégal et au Burkina Faso montrent d'ailleurs que de nombreuses organisations, tout en œuvrant pour les droits des femmes, même avec des approches que l'on pourrait qualifier de « féministes » (action collective, sororité, horizontalité...) ne se reconnaissent pas derrière le terme de « féministe » qui pourrait les mettre en risque notamment vis-à-vis des autorités publiques, traditionnelles ou religieuses.

## QUELLES ACTIONS CONCRÈTES ?

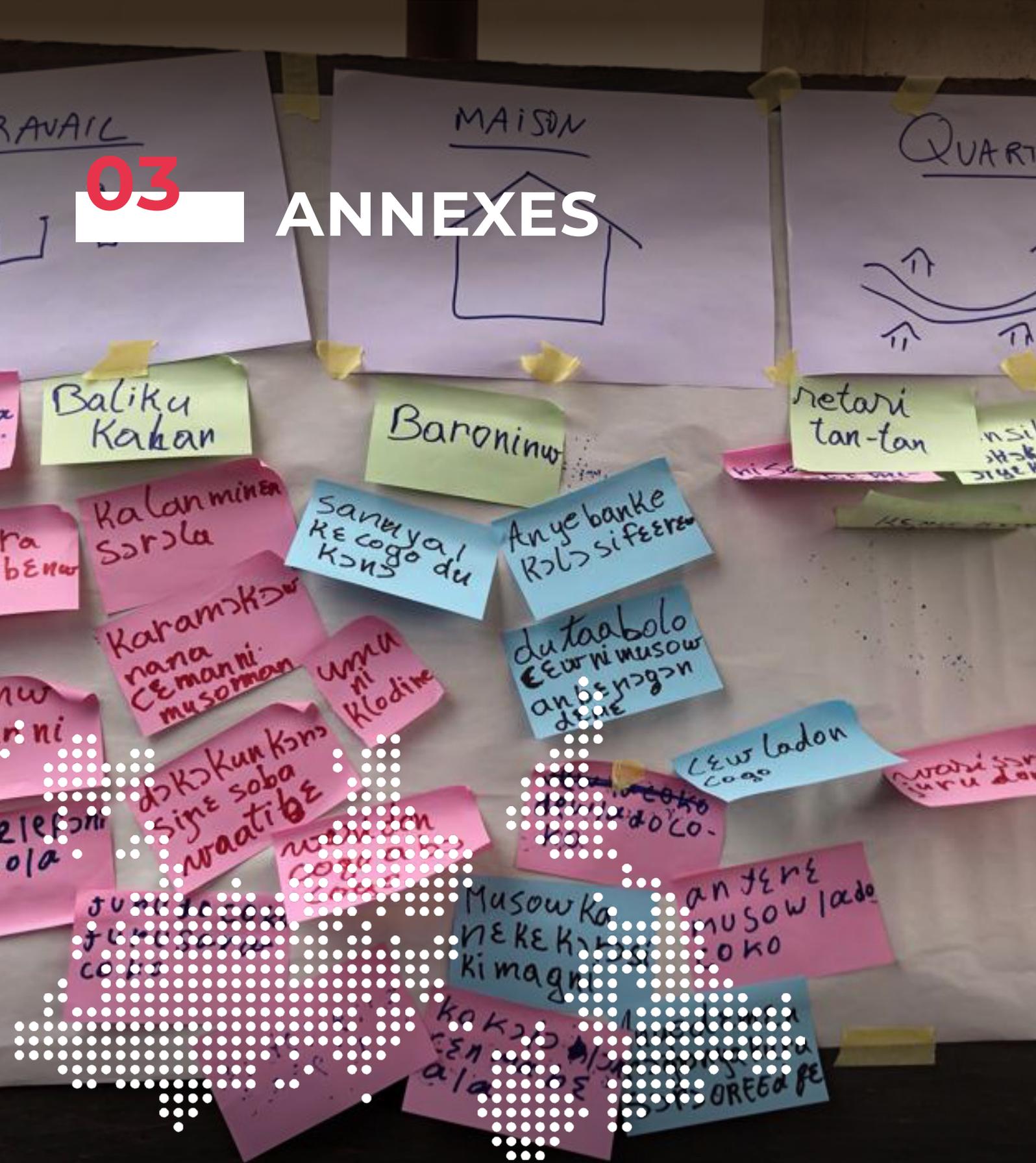
- **Engager une réflexion autour de l'ouverture du comité de pilotage à des organisations de la société civile.** Par exemple, il peut être envisagé d'ouvrir le comité de pilotage à des personnes qualifiées issues de la société civile ou à des OSC à titre d'observatrices, notamment des OSC du Sud (vérifier la question des conflits d'intérêts).
- **Engager une réflexion autour de la création d'un comité scientifique** en cas de renforcement de la dimension « apprentissage et valorisation » dans le sillage des recommandations précédentes. Ce type de comités peut être l'occasion de créer des liens avec des chercheuses et chercheurs (notamment d'autres pays), avec d'autres OSC internationales ou locales, ou encore avec d'autres fonds féministes menant par exemple des recherches-actions en lien avec les thématiques du FSOF.
- **Engager le travail prévu autour de la charte du FSOF :** celle-ci permettra notamment de répondre aux besoins de précisions sur le périmètre d'action du FSOF émises par un certain nombre de parties prenantes. L'enjeu est d'arriver à définir des valeurs, un cadre global, sans pour autant enfermer le féminisme ou la défense des droits des femmes dans des définitions qui pourraient exclure certaines composantes de la société civile. Le travail d'argumentaire élaboré dans le cadre du groupe de concertation d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) animé par l'AFD (DPA-OSC) peut constituer à ce titre un modèle.

- **Élaborer un livrable régulier de bilan** présentant succinctement les principales activités, les principaux chiffres du FSOF, ou les principales évolutions. Cela peut prendre la forme d'un rapport d'activités, d'une présentation vidéo courte... Par ailleurs, dans les réunions du groupe de concertation, un rappel des évolutions du FSOF et des sujets à l'ordre du jour lors du groupe précédent pourrait être effectué systématiquement.

Ces recommandations constituent plus des ajustements partant d'un existant déjà largement positif que des évolutions majeures.

03

ANNEXES



# ANNEXE 1

## COMPLÉMENTS CHIFFRÉS SUR L'ANALYSE DES CANAUX DE FINANCEMENT

Cette analyse a été réalisée à partir des données sur le FSOF transmises par l'AFD et le MEAE aux consultant-es. Parmi ces données, celles relatives aux types d'organisations et de projets ont été collectées auprès des organisations bénéficiaires (directes) du FSOF sur l'ensemble des trois canaux.

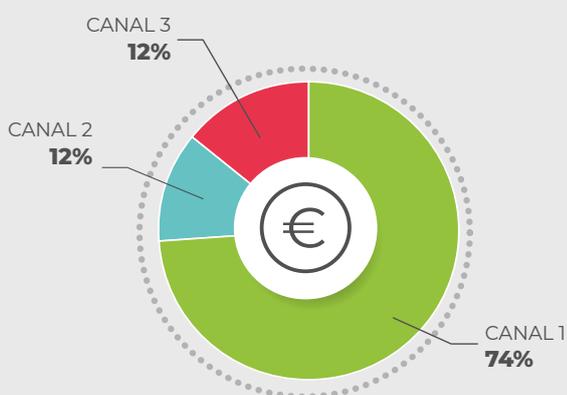
Les données financières couvrent la période 2020–2022 et les trois canaux.

Les données permettant de caractériser les organisations bénéficiaires (en cascade) sont disponibles pour 2020 et 2021 et uniquement pour les canaux 2 et 3.

### RAPPEL DES DONNÉES COMPARATIVES ENTRE CANAUX :

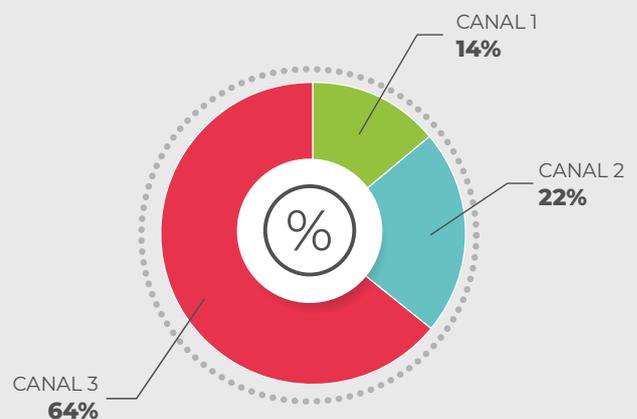
#### FINANCEMENTS DU FSOF PAR CANAL SUR 138 M€ (2020-2022)

Données AFD/MEAE du FSOF



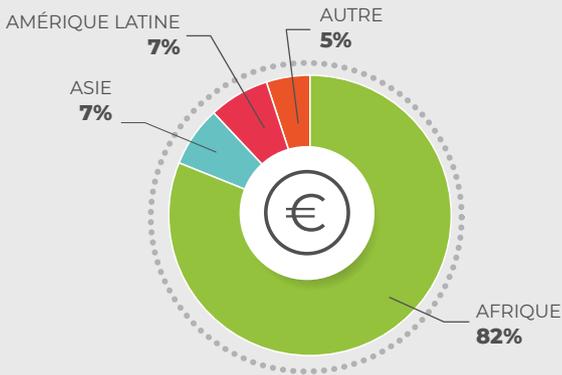
#### % DU NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS EN DIRECT PAR CANAL (HORS FONDS INTERMÉDIÉS) SUR 99 PROJETS ENTRE 2020-2022

Données AFD/MEAE du FSOF



### RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR RÉGION DE MISE EN ŒUVRE (2020-2022)

Données AFD/MEAE du FSOF



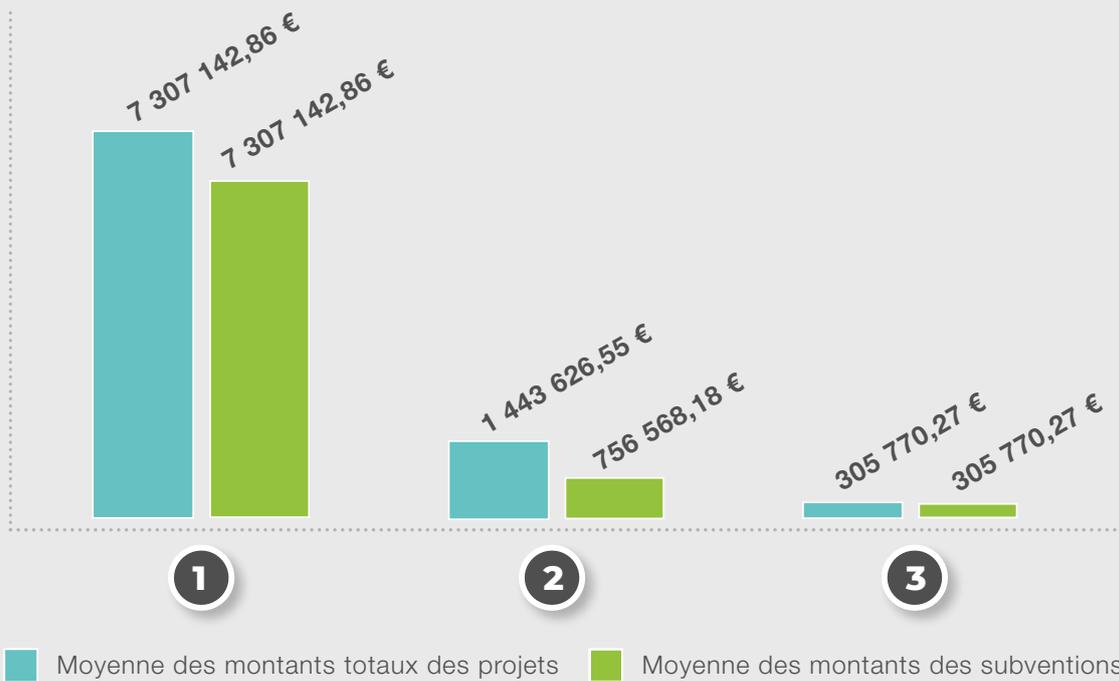
### MONTANT CUMULÉ DES SUBVENTIONS FSOF PAR ANNÉE (2020-2022)

Données AFD/MEAE du FSOF



### MONTANT MOYEN DES BUDGETS DES SUBVENTIONS PAR PROJET ET PAR CANAL 2020-2022

Données AFD/MEAE du FSOF



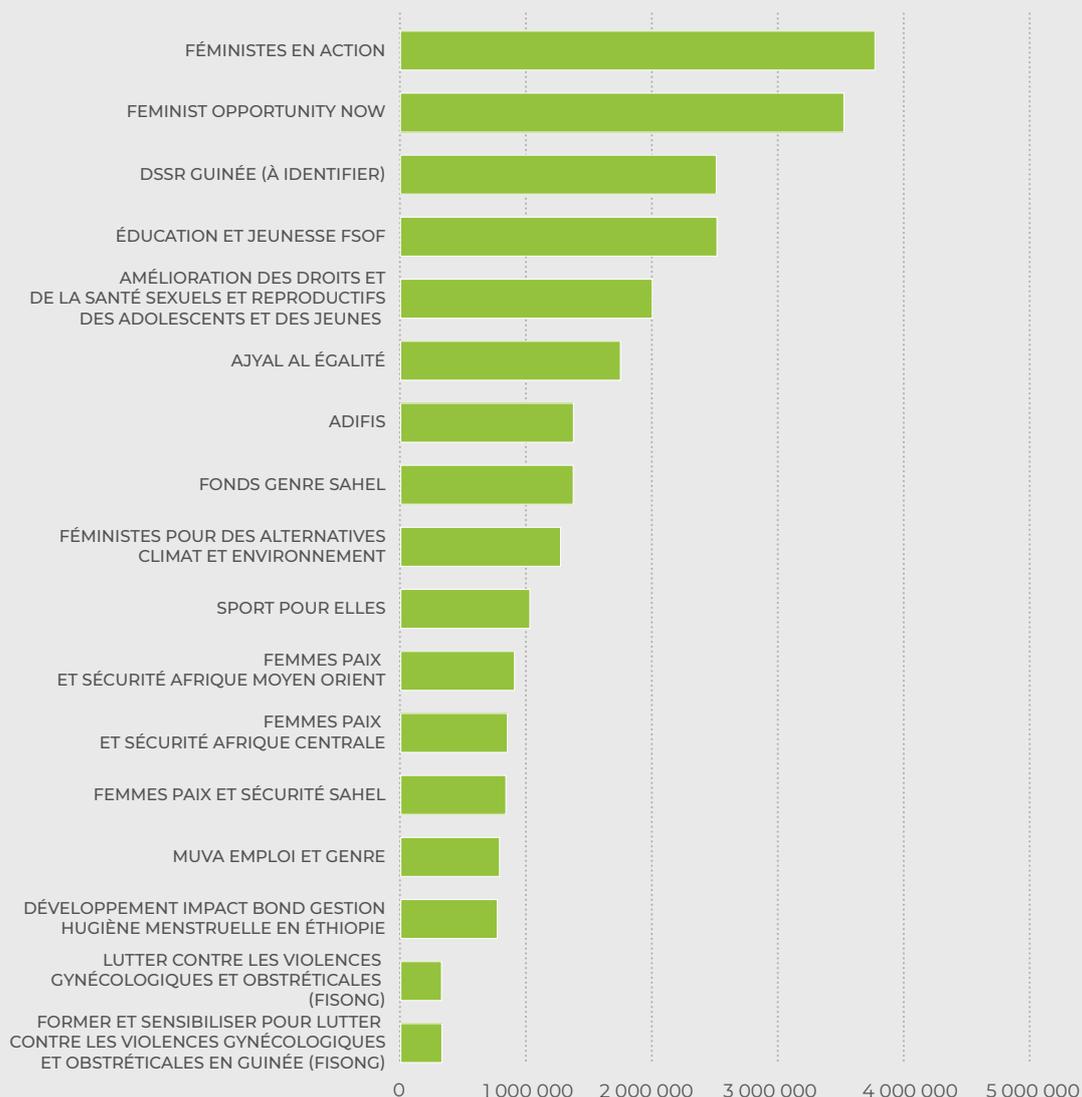
## LES PROJETS SOUTENUS DANS LE CANAL 1 :

17 projets soutenus dans le cadre du Canal 1 pour un montant total de subvention de 102 300 000 euros :

- 10 projets ont pour objet principal l'intermédiation de fonds à destination d'OSC féministes formelles et/ou non formelles (avec un minimum de 50% de l'enveloppe attribuée réservés à la rétrocession)
- 6 projets thématiques ont pour objet la mise en œuvre opérationnelle, et en partenariat, d'activités à destination des individus
- 1 projet a pour objet l'assistance technique aux institutions

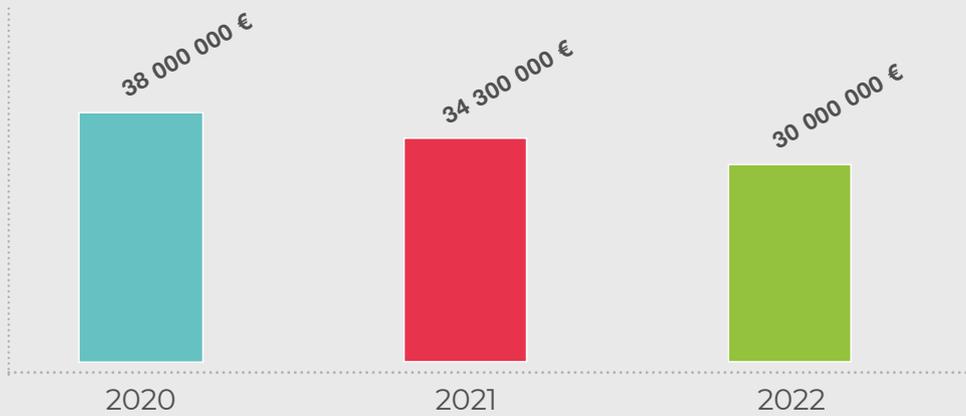
### CANAL 1 - MONTANT DES SUBVENTIONS OCTROYÉES AU TITRE DU FSOE

Données AFD 2020-2022



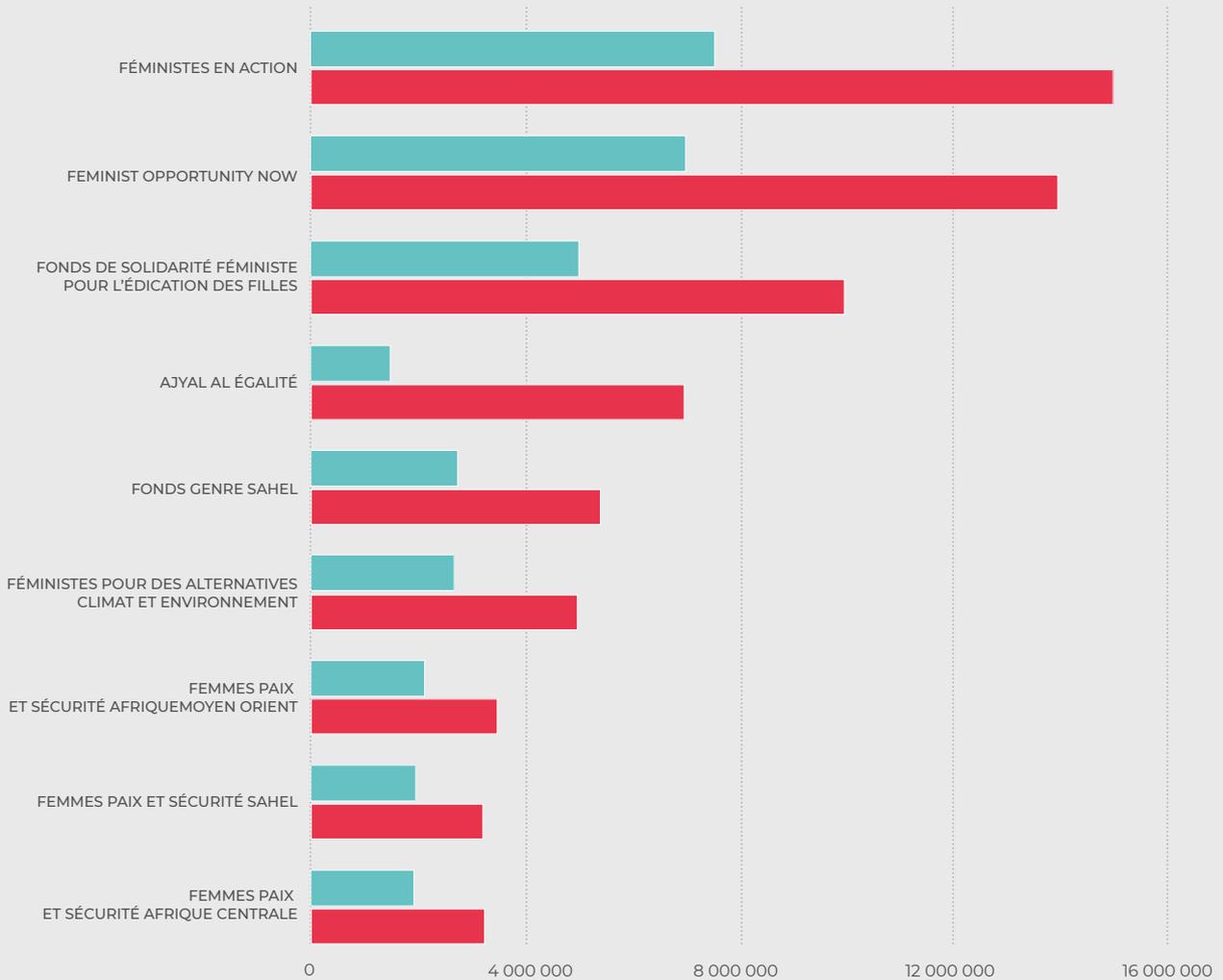
### CANAL 1 - MONTANTS OCTROYÉS PAR ANNÉE

Données AFD 2020-2022



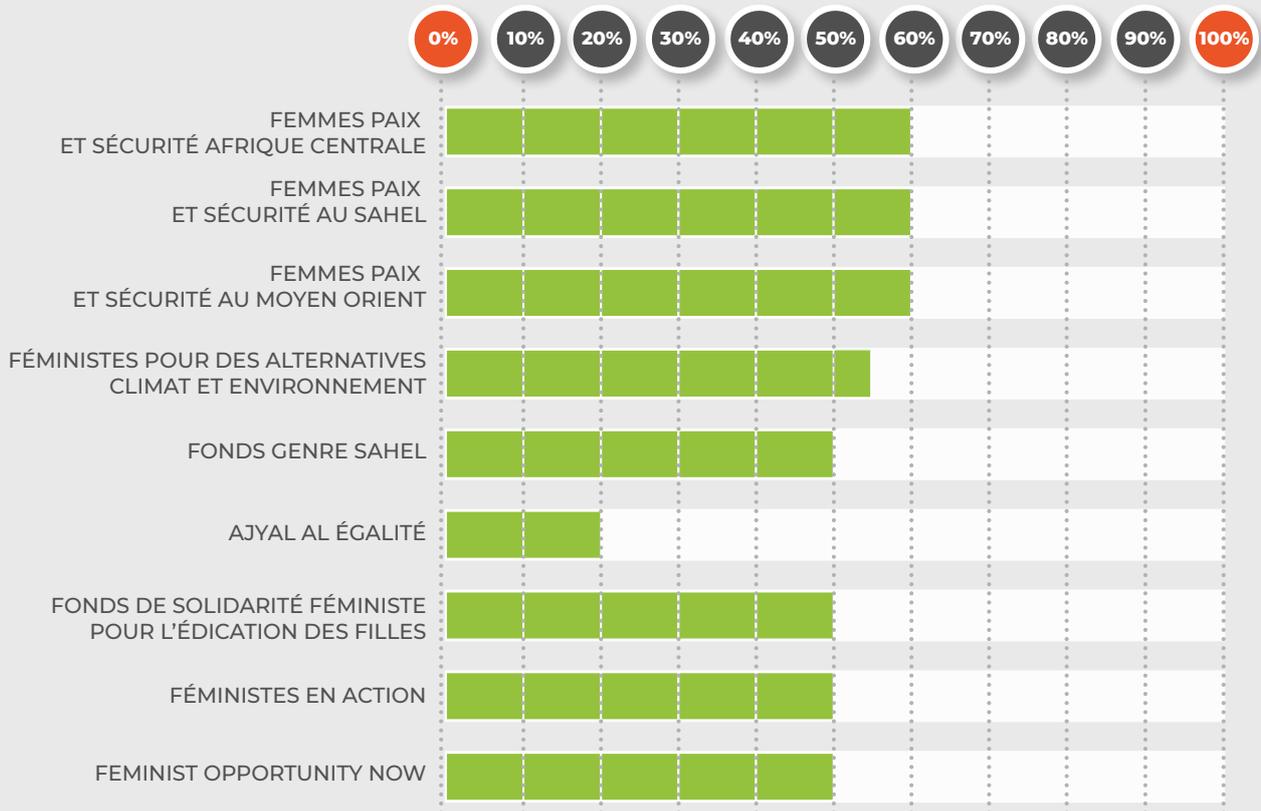
### CANAL 1 - FONDS INTERMÉDIÉS

Données AFD 2020-2022



CANAL 1 - FONDS INTERMÉDIÉS / PART DES FONDS RÉTROCÉDÉS

Données AFD 2020-2022

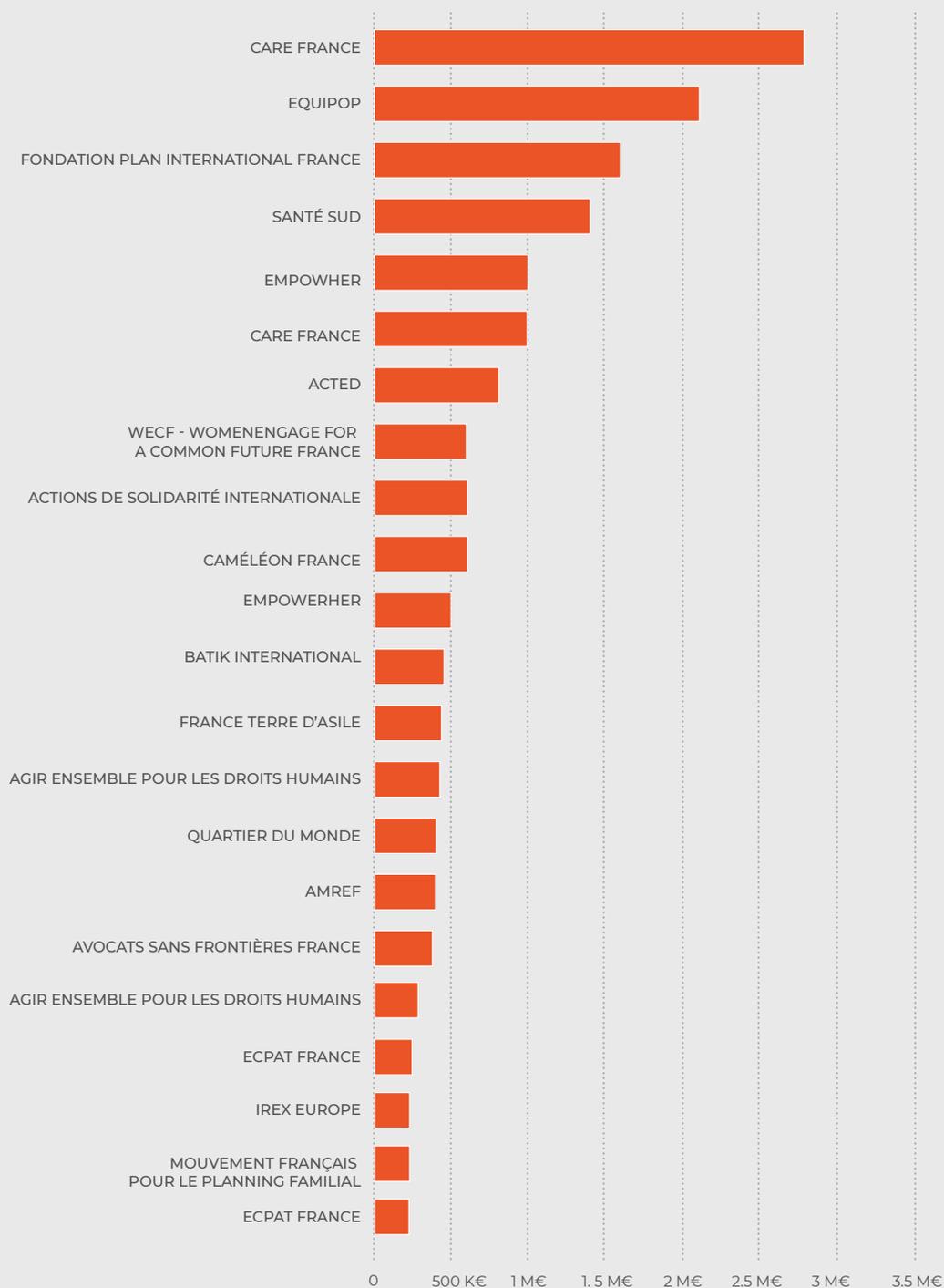


## LES PROJETS SOUTENUS DANS LE CANAL 2 :

22 projets labellisés financés par le dispositif I-OSC recensés pour un total de 16,6 millions d'euros entre 2020 et 2022.

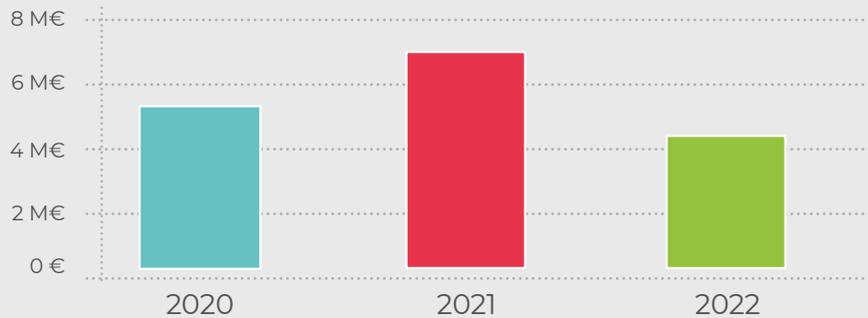
### CANAL 2 - MONTANT DES SUBVENTIONS OCTROYÉES AU TITRE DU FSO

Données AFD 2020-2022



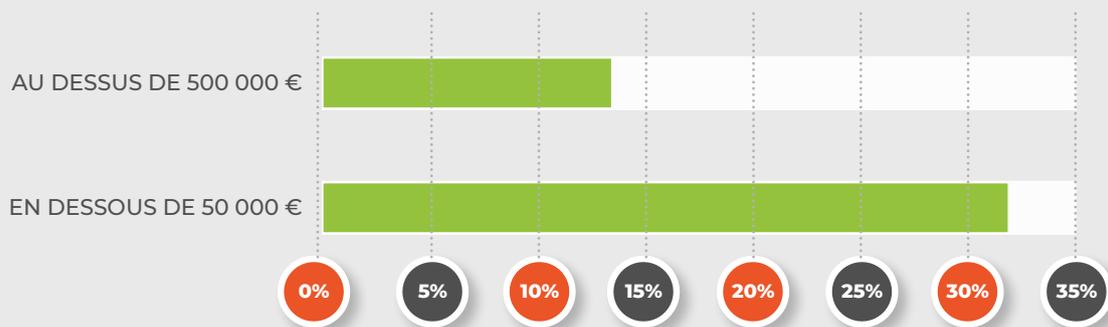
### CANAL 2 - MONTANTS OCTROYÉS PAR ANNÉE

Données AFD 2020-2022



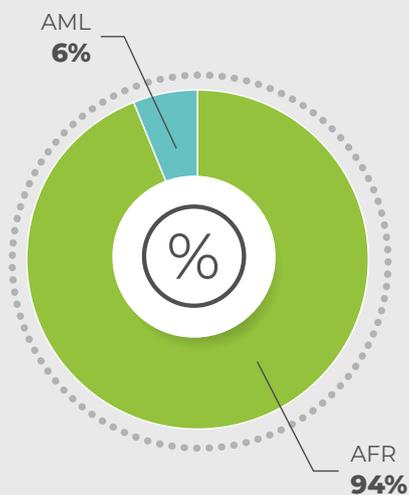
### CANAL 2 - PART DES OSC PARTENAIRES (66) FINANCÉES EN 2020 OU 2021 SELON LE BUDGET ANNUEL

Source : Données AFD



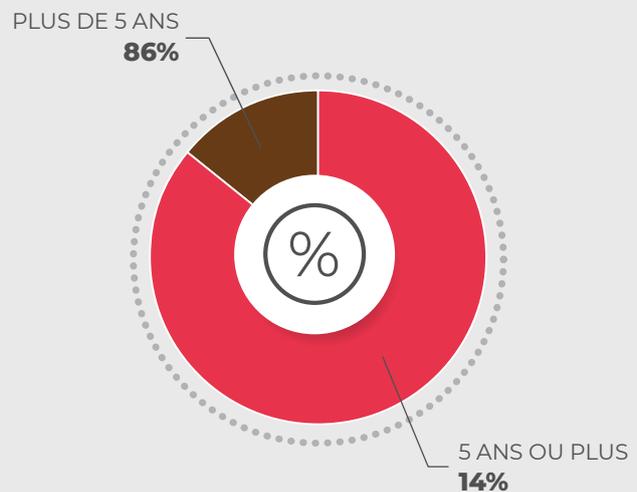
### CANAL 2 - RÉPARTITION DES OSC PARTENAIRES (66) FINANCÉES EN 2020 OU 2021 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Source : Données AFD



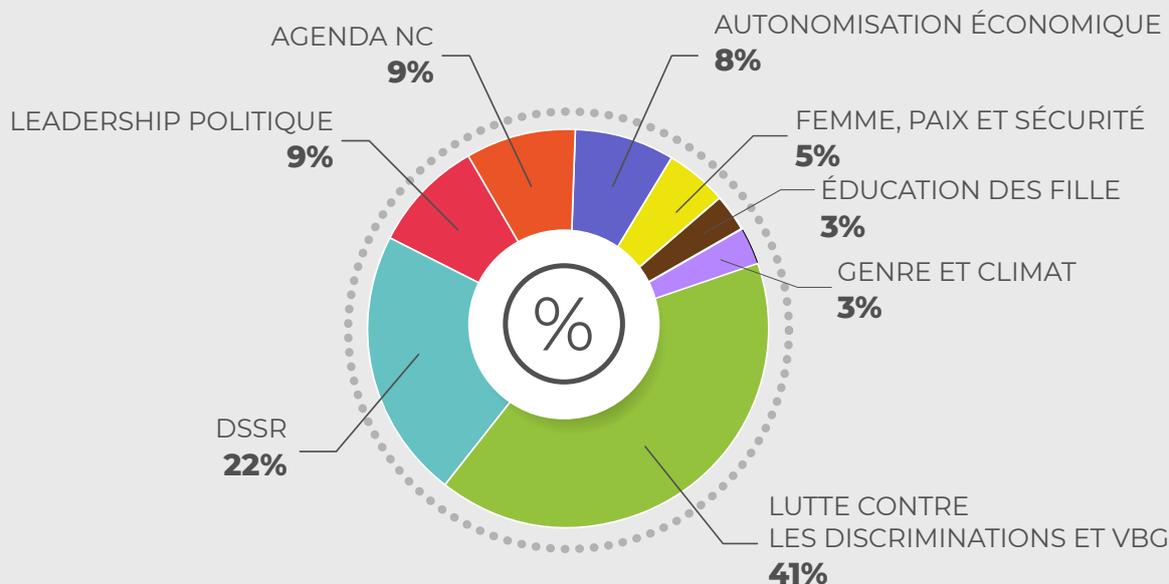
### CANAL 2 - % DES OSC PARTENAIRES FINANCÉES EN 2020 OU 2021 (53) SELON LE NOMBRE D'ANNÉES D'EXISTENCE

Source : Données AFD



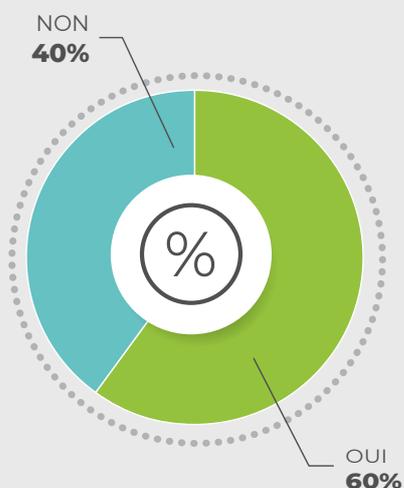
### CANAL 2 - DISTRIBUTION DES OSC PARTENAIRES (66) FINANCÉES EN 2020 OU 2021 SELON LEUR MANDAT PRINCIPAL

Source : Données AFD



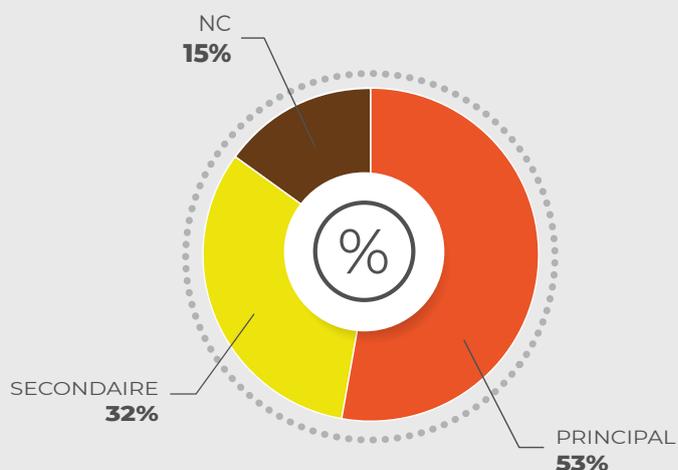
### CANAL 2 - % DES OSC FINANCÉES EN 2020 OU 2021 (66) AYANT UN POSITIONNEMENT FÉMINISTE EXPLICITE

Source : Données AFD



### CANAL 2 - % DES OSC PARTENAIRES FINANCÉES EN 2020 OU 2021 (66) AYANT LES DROITS DES FEMMES COMME MANDAT PRINCIPAL OU SECONDAIRE

Source : Données AFD

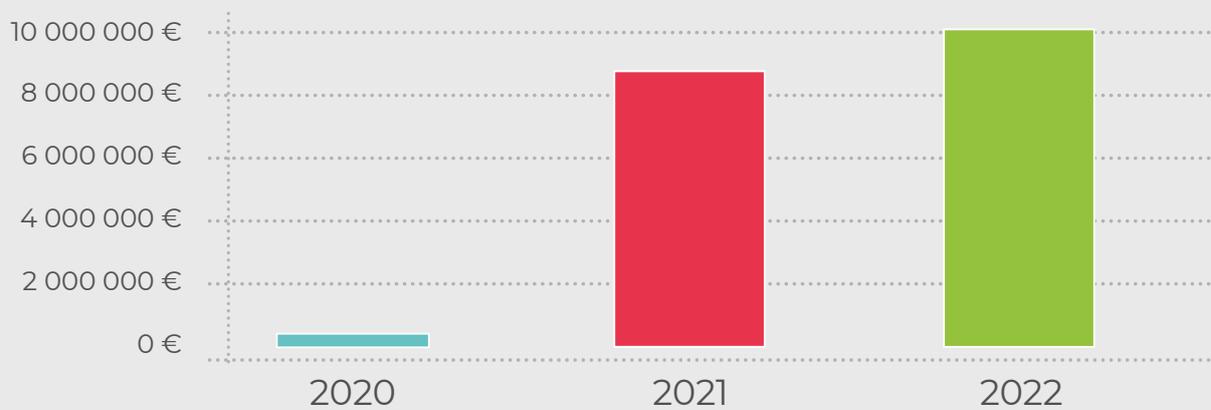


## LES PROJETS SOUTENUS DANS LE CANAL 3 :

Les projets labellisés du Canal 3 et financés via les dispositifs FSPI et FSPI-PISCCA représentent en cumulé 19,3 millions d'euros pour 63 projets au total. Sur 2020-2021, ce sont 194 organisations au total (incluant les PISCCA) qui ont été soutenues.

### CANAL 3 - MONTANTS OCTROYÉS PAR ANNÉE

Données AFD 2020-2022



### CANAL 3 - NOMBRE D'OSC EN 2020 ET 2021 DONT L'ACTION EST LABELLIÉE FSOE SELON LE DISPOSITIF

Source : données MEAE



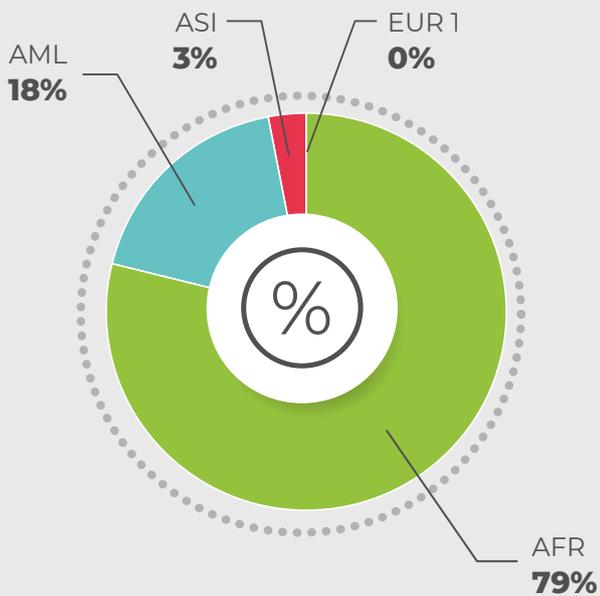
### CANAL 3 - MOYENNE EN 2020 ET 2021 DES FINANCEMENTS ACCORDÉS PAR OSC DONT L'ACTION EST LABELLIÉE FSOE, SELON LE DISPOSITIF

Source : données MEAE



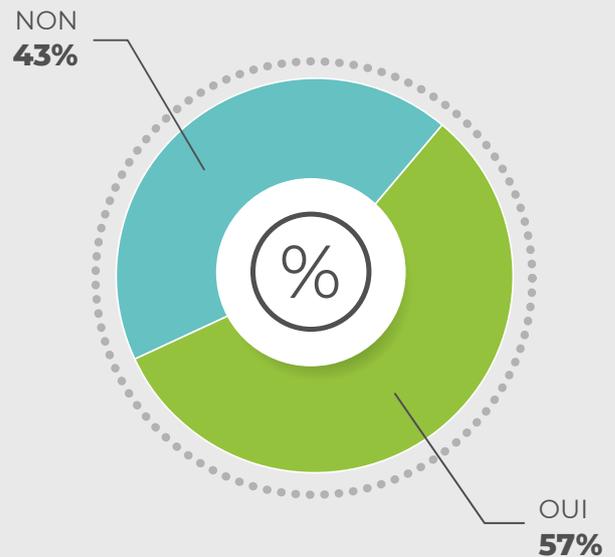
**CANAL 3 - RÉPARTITION DU NOMBRE D'ORGANISATIONS FINANCÉES EN 2020 ET 2021 PAR CONTINENT**

Source : données MEAE



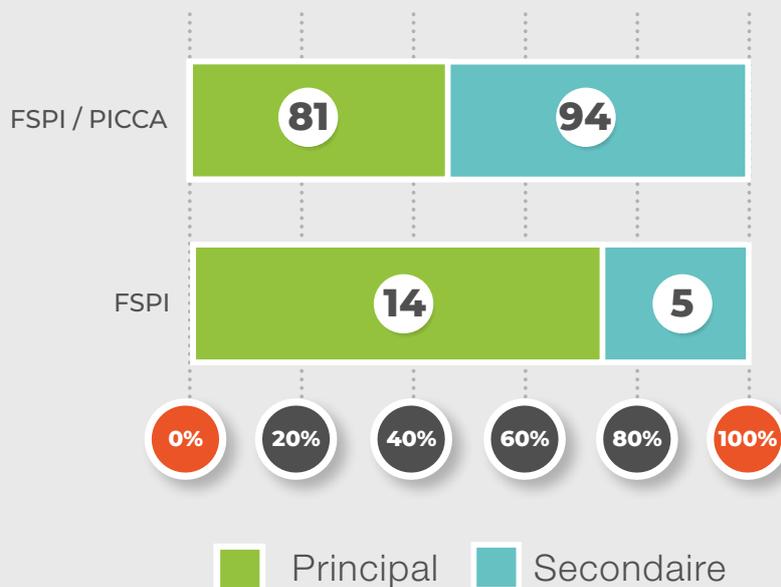
**CANAL 3 - % DES ORGANISATIONS FINANCÉES EN 2020-2021 AYANT UN POSITIONNEMENT FÉMINISTE EXPLICITE**

Source : Données MEAE



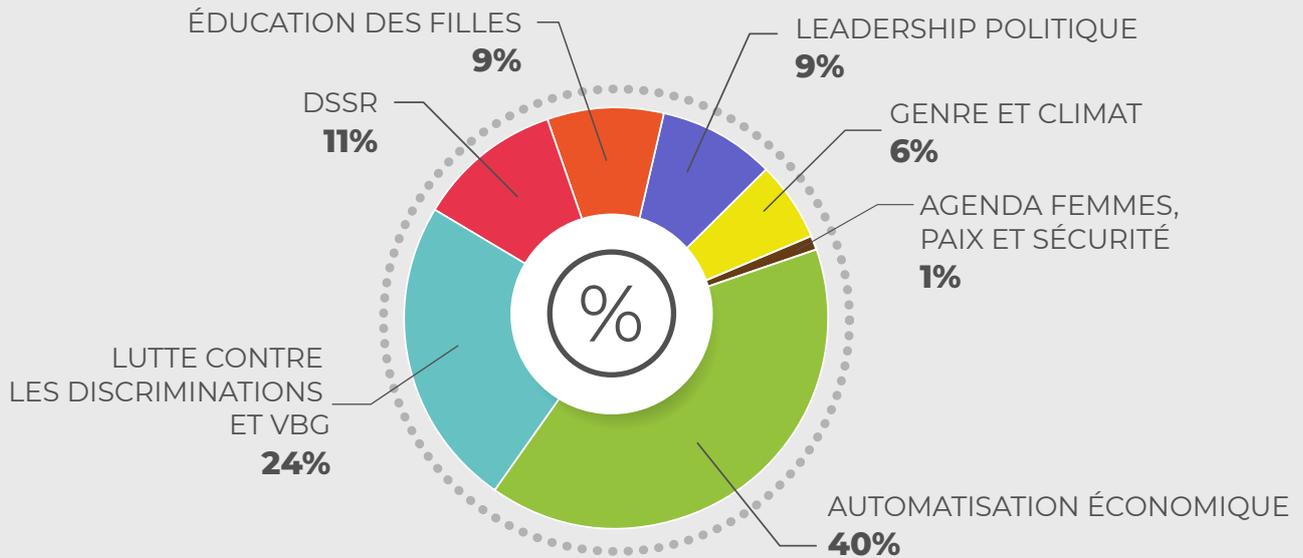
**CANAL 3 - % D'ORGANISATIONS FINANCÉES EN 2020-2021 SELON LA PLACE DES DROITS DES FEMMES DANS LEUR MANDAT**

Source : données MEAE



### CANAL 3 - RÉPARTITION DES ORGANISATIONS FINANCÉES EN 2020-2021 PAR MANDAT PRINCIPAL

Source : Données MEAE



## ANNEXE 2

# INDICATEURS DU CADRE DE REDEVABILITÉ FSOF

Nous avons mené un travail de systématisation des informations issues des documents projets, rapports d'exécution ou rapport d'évaluation des projets et programmes financés sur l'ensemble des trois canaux.

Ce travail a pour but de remplir les indicateurs du cadre de redevabilité (résultats 1, 2, 6 et 7 notamment) et de donner une idée approximative du volume d'activités et des résultats des projets et programmes du FSOF.

Ce travail de recensement comporte plusieurs limites :

- **Pour le Canal 1**, le recensement se fait au niveau macro, c'est-à-dire au niveau du contenu des programmes présentés à l'AFD et non au niveau des projets financés en cascade. Par ailleurs, ce sont des indicateurs basés sur les engagements et non sur le réalisé. En effet, la plupart des fonds intermédiés ont démarré récemment ou sont sur le point de démarrer. Par exemple, les actions de plaidoyer qui seraient soutenues en cascade ne sont pas recensées.
- **Pour le Canal 2**, les données correspondent à des engagements. Ce choix a été fait en raison de la non-disponibilité de l'ensemble des rapports d'exécution (intermédiaires la plupart du temps). Par ailleurs, les quelques rapports intermédiaires disponibles risquent de donner une image tronquée, car ils ne portent que sur une première moitié de programme marquée par le COVID-19 et les restrictions sanitaires alors que les deuxièmes parties de programmes en seront a priori exemptées.
- **Pour le Canal 3**, les données sont mixtes : elles sont issues des évaluations pour l'année 2020, des rapports d'exécution pour l'année 2021 et des notes de projets pour l'année 2022.

Ces données sont donc partielles et constituent donc un « minimum » permettant de donner une première photographie du FSOF.

## TABLEAU DE SYSTÉMATISATION :

RÉSULTATS	ACTIVITÉS	INDICATEURS RECENSÉS CANAL 1	INDICATEURS RECENSÉS CANAL 2	INDICATEURS RECENSÉS CANAL 3
<p><b>RÉSULTAT 1</b> Des financements renforcés de la France permettent aux organisations féministes de la société civile des pays de la politique de développement et de solidarité internationale de la France de financer leurs structures, leurs activités, y compris de plaider, et de renforcer leurs capacités.</p>	<p>Nombre d'OSC féministes renforcées dans leurs capacités de gestion et dans leur développement organisationnel</p> <p>Nombre d'OSC renforcées en matière de plaider</p> <p>Nombre et liste de projets financés visant un changement de politiques publiques, textes législatifs, programmes publics et/ou budgets nouveaux (modification, retrait, application, financement, mise en œuvre) par rapport à la thématique FSOF</p>	<p>Les <b>9 PROJETS</b> déployant les fonds intermédiés prévoient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des accompagnements individuels aux OSC à partir de plans d'action</li> <li>Des sessions de formation sur des thématiques organisationnelles</li> </ul> <p><b>5 PROJETS</b> déployant les fonds intermédiés prévoient la réalisation de cartographies pour identifier les OSC et leurs besoins</p> <p><b>10 PROJETS</b> du Canal 1 (sur 16) prévoient un accompagnement ou des formations des OSC en matière de plaider</p> <p><b>7 PROJETS</b> visent directement des changements de politiques publiques, textes législatifs, programmes publics</p>	<p><b>710 OSC</b> ou groupements de société civile dont les capacités institutionnelles / opérationnelles devraient être renforcées dont 336 dans le cadre de projets avec une approche féministe explicite</p> <p><b>80 OSC</b> renforcées (par 5 projets)</p> <p><b>6 PROJETS</b> sur 24 visent explicitement un changement normatif ou politique</p>	<p>Multiplication des PISCCA (fonds pour des micro ou mésoprojets) visibles dans le cadre du FSOF : pas de PISCCA labellisé en 2020, 4 en 2021, 6 en 2022</p> <p>1 PISCCA spécifique sur le renforcement de capacités (Vénézuela, 2021) mais sinon dimension relativement peu visible mis difficile à mesurer (manque de données sur le contenu détaillé des projets)</p> <p>Peu de projets recensés affichent ouvertement des changements politiques</p>
<p><b>RÉSULTAT 2</b> Les outils de financement sont adaptés à la diversité des réalités des organisations soutenues, y compris des plus petites et moins formalisées.</p>	<p>Modalités de participation au FSOF d'OSC féministes</p> <p>Nombre et pourcentage d'OSC féministes renforcées et/ou financées non constituées de manière formelle</p> <p>Nombre et pourcentage d'OSC féministes des pays partenaires participant à la gouvernance des projets FSOF (bénéficiaire directe des projets MEAE ou AFD, membres des consortiums et/ou partenaires de mise en œuvre des projets)</p>	<p>Au moins <b>788 PROJETS</b> soutenus via les fonds intermédiés avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des enveloppes de 5000 à 250 000 euros</li> <li>Des financements annuels et pluriannuels</li> <li>Des subventions de fonctionnement, de projet, d'actions collectives</li> <li>Des financements d'amorçage, de déploiement et de passage à l'échelle</li> <li>Des projets ou actions de 6 mois à 4 ans</li> <li>À destination d'OSC, de réseaux, de groupes de femmes, de groupes communautaires</li> <li>3 projets mentionnent explicitement le soutien à des groupes non formels</li> </ul> <p>Sur les <b>16 PROJETS DU CANAL 1</b>, 11 intègrent des OSC féministes dans leurs consortiums avec des rétrocessions</p> <p>Parmi les projets déployant des fonds intermédiés (9), 4 mentionnent explicitement la participation d'OSC féministes aux processus d'instruction et de sélection des projets</p> <p>Canal 1 en cours d'adaptation (alignement sur les règles de I-OSC) après les difficultés rencontrées sur la 1ère phase (conventionnement très long, clauses suspensives complexes, règles de redevabilité lourdes..)</p>	<p>Pas d'adaptation spécifique du Canal 2 qui n'est pas spécifique au FSOF</p> <p>Outil rodé même si plusieurs limites rappelées plus haut (taux de cofinancement exigé, processus de redevabilité lourd pour des petites associations, incompréhensions sur les dépenses administratives et de coordination éligibles)</p>	<p>Pas d'adaptation spécifique du Canal 3, qui n'est pas spécifique au FSOF, mais multiplication des « FSPI-PISCCA » (fonds pour des micro et mésoprojets) plutôt que des FSPI (financement de projets plus classiques) attribuable au FSOF.</p> <p>Outil qui paraît adapté même si plusieurs limites rappelées plus haut (plafond pour les dépenses administratives, de coordination, limite de temps..)</p>

RÉSULTATS	ACTIVITÉS	INDICATEURS RECENSÉS CANAL 1	INDICATEURS RECENSÉS CANAL 2	INDICATEURS RECENSÉS CANAL 3
<p><b>RÉSULTAT 3</b> La mise en œuvre du FSOF repose la bonne coordination des canaux de financement, sur un dialogue de confiance et une gouvernance inclusive, garantissant la pleine participation des organisations féministes de la société civile, y compris celles issues des pays de la politique de développement et de solidarité internationale de la France.</p>	<p>Nombre de réunions (de concertation, d'information et de co-construction) sur le FSOF entre le MEAE, l'AFD et les OSC portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre du fonds et les décisions concernant les financements accordés et les orientations stratégiques du fonds ;</li> <li>Les appels à projets et les modalités de dépôt de projet ;</li> <li>Le suivi-évaluation du fonds</li> <li>Les autres sujets qui nécessiteront des ateliers de co-construction ad hoc</li> </ul>	<p><b>5 RÉUNIONS</b> du comité de pilotage</p> <p>Dialogue constant AFD-MEAE au niveau opérationnel et technique (difficilement quantifiable)</p> <p><b>6 RÉUNIONS</b> de concertation organisées MEAE-AFD-OSC et <b>7 RÉUNIONS</b> en amont des AMI des fonds intermédiés</p> <p>Processus de co-construction MEAE-AFD-OSC avec 6 OSC contributrices</p> <p><b>5 AMI</b> réalisés (fonds intermédiés Canal 1)</p> <p><b>1 ÉTUDE</b> d'évaluation intermédiaire du FSOF en cours</p>		
<p><b>RÉSULTAT 4</b> Des mécanismes de redevabilité entre l'AFD, le MEAE, les organisations féministes de la société civile partie-prenantes sont créés permettant aux institutions de rendre compte publiquement des résultats et d'adapter le pilotage aux besoins.</p>	<p>Nombre d'OSC participant à ces réunions (étant entendu que toutes les réunions ne sont pas ouvertes à toutes les OSC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dont nombre d'OSC participant aux réunions (toutes natures confondues) sur le FSOF</li> <li>Dont nombre et pourcentage d'OSC féministes des pays partenaires participantes</li> </ul>	<p>Pas d'ateliers de co-construction ad-hoc identifiés à ce stade, mais pourraient être réalisés en sortie d'évaluation</p> <p><b>AUTOUR de 30 OSC PARTICIPANT</b> aux réunions de concertation (post co-construction) dont plusieurs OSC de pays partenaires (4-5)</p> <p>Pas nécessairement pertinent de mesurer le % de progression (cadre à de concertation à préciser)</p>		
<p><b>RÉSULTAT 5</b> Les actions du FSOF et le partage de leurs enseignements alimentent l'appropriation des approches féministes par les institutions et constituent un outil essentiel de la capacité de la France à porter une diplomatie féministe ambitieuse, à travers une pérennisation des financements des associations féministes.</p>	<p>Mise en place et diffusion du plan de communication du FSOF en externe et en interne au niveau du MEAE et de l'AFD : Nombre d'actions de communication internes organisées : o Nombre d'articles et notes d'information publiés o Nombre d'événements organisés et nombre de personnes participantes</p> <p>Existence et transmission d'outils (plaquette, films, rubrique dans les sites web ...) en interne pour communiquer et identifier des organisations et projets FSOF</p> <p>Nombre d'événements / ateliers à vocation externe organisés sur le FSOF o Nombre de personnes participantes</p> <p>Nombre d'événements (internationaux, scientifiques, voyages de presse...) au cours desquels le FSOF est valorisé</p>	<p>À compléter avec l'équipe de coordination</p> <p>Plan de communication rédigé et actualisé chaque année</p> <p>Outils de communication : production d'une plaquette et d'un film, diffusion sur les sites internet</p> <p>Communication interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>point d'actualité sur le FSOF au cours des réunions des référent-es genre de l'AFD (tous les 3 mois)</li> <li>point d'actualité sur le FSOF au cours des réunions du COPIL égalité du MEAE (2 fois par an)</li> </ul> <p>En externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>événement de lancement en juillet 2020</li> <li>événement de valorisation du FSOF à l'occasion du FGE en juillet 2021</li> <li>2 événements délocalisés au Sri Lanka et en Colombie en novembre 2022</li> <li>événements de valorisation des projets du FSOF (ex : signature de l'appel à projets genre et climat en mars 2022, etc.)</li> </ul>		

RÉSULTATS	ACTIVITÉS	INDICATEURS RECENSÉS CANAL 1	INDICATEURS RECENSÉS CANAL 2	INDICATEURS RECENSÉS CANAL 3
<p><b>RÉSULTAT 6</b> Les organisations féministes de la société civile sont soutenues pour inscrire collectivement à l'agenda les perspectives féministes, les droits des femmes et des filles, l'égalité de genre au niveau local, national, international et transnational, afin de porter des changements transversaux et systémiques et favoriser la dynamique et la transmission intergénérationnelle féministe.</p>	<p>Nombre de réseaux nationaux, régionaux, transnationaux de plaidoyer soutenus</p> <p>Changements obtenus par le plaidoyer (ex. : participation de femmes à des instances, changement législatif, etc.)</p> <p>Nombre de campagnes de plaidoyer et événements conduits collectivement avec l'appui du FSOF</p>	<p>Changements visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la participation de femmes et des filles aux instances de décision au niveau local, national et international</li> <li>Transformation des normes sociales pour favoriser l'accès à l'éducation, la santé, la lutte contre les violences basées sur le Genre</li> <li>Mise en œuvre effective de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité</li> </ul> <p><b>8 CAMPAGNES</b> de plaidoyer portées directement par les projets au niveau national, régional et international</p> <p><b>16 ÉVÈNEMENTS</b> régionaux ou internationaux</p>	<p><b>8 RÉSEAUX</b> sont soutenus financièrement par les projets dont 5 de plaidoyer : Réseau des Jeunes féministes d'Afrique de l'Ouest (Equipop), réseau d'avocats créé (Avocats Sans Frontières), OSC de défense des LGBTI mises en réseau (IREX), le réseau DEFI (AEDH), réseau CONLACTRAHO (Care)</p> <p>Changements visés :</p> <p>Meilleure participation des femmes, jeunes ou groupements féministes aux événements et prises de décision au niveau national et international</p> <p>Meilleure visibilité des problématiques de violences basées sur le genre afin de susciter la mobilisation de l'opinion publique</p> <p>Meilleure reconnaissance des problématiques de violences basées sur le genre par les autorités (publiques ou coutumières)</p> <p>Changements législatifs relatifs à la lutte contre les violences basées sur le genre, aux droits des LGBTI, aux droits des travailleuses domestiques</p> <p><b>35 CAMPAGNES</b> de plaidoyer</p> <p><b>9 ÉVÈNEMENTS</b> internationaux / régionaux et <b>273 ÉVÈNEMENTS</b> nationaux recensés</p>	<p>Plusieurs financements qui soutiennent le plaidoyer, notamment en matière de lutte contre les VGB et les DSSR : PISCCA Soudan (2021), FSPI Mozambique (2021)</p> <p>D'autres passent par des actions d'influence avec un volet technique (FSPI FGE Sénégal – 2022) ou un communautaire (FSPI Sénégal – Composante RAES)</p> <p>Les changements visés concernent généralement la meilleure visibilité des problématiques de VBG, la défense des DSSR, en vue de susciter l'intérêt des institutions et législateurs.</p> <p>Nombre exact d'événements ou campagnes non connu (peu de données sur les activités / résultats)</p>
<p><b>RÉSULTAT 7</b> La capitalisation, la recherche-action et la diffusion des impacts des projets du FSOF mettent en avant l'action transformatrice des organisations féministes de la société civile et renforcent la compréhension des problématiques de ces organisations par les pouvoirs publics et dans la société civile dans sa globalité.</p>	<p>Nombre de capitalisations réalisées et diffusées</p> <p>Nombre de recherches-actions réalisées et diffusées</p>	<p><b>16 PROJETS</b> prévoient la mise en place de démarches de capitalisation et/ou de recherche-action</p> <p>Les exercices de capitalisation ciblent les bonnes pratiques développées par les OSC soutenues dans le cadre des fonds intermédiés ou des rétrocessions</p> <p>Les démarches de recherche-action ciblent le développement d'innovations en vue d'un passage à l'échelle (MUVA, MHG en Éthiopie, AMREF)</p>	<p><b>7 ÉTUDES</b> de capitalisation recensées (Empower'Her, Terre d'Asile Tunisie, AEDH, QDM, Care, WECF, Equipop)</p> <p>5 études recensées :</p> <p>Étude sur l'impact économique de la violence domestique et 3 rapports de recherche, 1 par pays (ACTED)</p> <p>Étude sur les barrières à l'empouvoirement économique des femmes (Empower'Her)</p> <p>Recherche participative par et auprès des filles survivantes d'exploitation sexuelle (ECPAT)</p>	<p>Evaluations prévues à la fin des PISCCA et FSPI et centrées sur les apprentissages.</p> <p>Peu d'actions pour échanger de manière transversale au sein d'un PISCCA (nécessiterait une animation par le Poste). Constitue un besoin.</p>

# ANNEXE 3

## NOTE DE SYSTÉMATISATION DU CANAL 1

### PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

16 projets soutenus dans le cadre du Canal 1 ont été étudiés. Leur nature et mode d'intervention sont très variés :

- **9 PROJETS** ont pour objet principal l'intermédiation de fonds à destination d'OSC féministes formelles et/ou non formelles (avec un minimum de 50% de l'enveloppe attribuée réservés à la rétrocession) ;
- **6 PROJETS** thématiques ont pour objet la mise en œuvre opérationnelle, et en partenariat, d'activités à destination des individus ;
- **1 PROJET** a pour objet l'assistance technique aux institutions.

10 projets sont portés par des OSI internationales qui mobilisent des partenaires internationaux et locaux ; 3 sont portés par des OSC issues des pays prioritaires ; 3 sont portés par Expertise France.

Les documents collectés dans le cadre de cette systématisation sont de nature diverse, ce qui complexifie la mise en perspective :

- **7 NOTES** de proposition en réponse à des AAP rédigées par les porteurs de projet (modèles FISONG, modèles AAP du FSOF) ;
- **7 NOTES** de comité des états étrangers (NCEE) rédigées par les chargés de projet de l'AFD ;
- **2 NOTES** de communication publique d'opération (2 pager) ;
- **13 CADRES** logiques ont été étudiés.

La majorité des projets ne comportent pas d'objectifs chiffrés pour les indicateurs de résultats ou d'activités, ce qui rend l'exercice de systématisation imparfait.

Les éléments d'analyse sont basés sur des données prévisionnelles (un d'avancement de mise en œuvre transmis pour Féministes En Action).

## RÉSULTATS / EFFETS ATTENDUS AU NIVEAU DES OSC ET ACTEURS INTERMÉDIAIRES

### → Soutien financier

Les 16 projets soutenus via le Canal 1 permettent de **soutenir financièrement 821 organisations de droit local dans les pays ciblés** :

- Au moins 788 OSC ou groupes informels via les fonds intermédiés
- 3 OSC de droit local leaders des projets, dont 1 fonds féministe
- 18 OSC de droit local, dont 4 fonds féministes, via les rétrocessions aux membres des consortiums des fonds intermédiés
- 12 OSC de droit local via les rétrocessions partenariales

### → Renforcement de capacités

Dans le cadre des **fonds intermédiés**, les actions de renforcement de capacités doivent viser l'ensemble des OSC et groupes soutenus. Les programmes prévisionnels de renforcement de capacité doivent être ajustés selon les études des besoins et cartographies réalisés dans 6 projets sur 9. Ces actions comprennent :

- L'appui à la formalisation du projet déposé pour celles qui le sollicitent
- Des diagnostics et plans de renforcement individuel de type institutionnel et organisationnel, avec un accompagnement à la mise en œuvre des plans d'action
- L'accès à des formations thématiques : genre et climat, lutte contre les violences, approche genre et pouvoir d'agir, etc.
- L'accès à des formations sur les techniques de gestion administratives et financières
- L'accès à des formations sur les techniques de plaidoyer
- L'accès à des formations et/ou accompagnement à la recherche de fonds

L'approche du renforcement de capacité repose par ailleurs sur :

- Le principe du « *learning by doing* » avec un accompagnement en continu et selon les besoins au développement et la mise en œuvre des projets
- La mise en place de communautés de pratiques aux échelons nationaux et régionaux pour favoriser l'apprentissage entre organisations paires.

Dans le cadre des **projets opérationnels**, les actions de renforcement de capacité à destination des OSC et groupes intermédiaires sont corrélées à la thématique d'intervention du projet : pratique du sport pour le projet « Sport pour elles », santé sexuelle et reproductive pour le projet Sansas.

À noter que dans le cadre du projet MUVA, le renforcement institutionnel de l'organisation porteuse nouvellement créée est l'une des composantes du projet.

### Démarches de plaidoyer

10 projets du Canal 1 (62,5%) prévoient un accompagnement ou des formations des OSC locales en matière de plaidoyer et 7 projets visent directement des changements de politiques publiques, textes législatifs, programmes publics. L'accompagnement couvre un large panel de thématiques et d'activités : formations au leadership, prise de parole en public, négociation, techniques d'enquêtes, techniques de médiation, accès à des espaces de dialogue sûrs, soutien à la participation à des instances régionales et internationales de plaidoyer, etc.

Par ailleurs, trois projets sont soutenus pour mettre en œuvre des innovations avec un objectif de passage à l'échelle qui repose sur un dialogue continu avec les institutions (MUVA, AMREF, MHG en Éthiopie). Les organisations locales associées à ces projets sont par conséquent directement mobilisées dans ce dialogue.

La dimension plaidoyer des projets du Canal 1 est de loin la plus importante au sein du FSO.

### Mise en réseau

Outre le renforcement de capacités, la moitié des projets prévoit la mise en réseau des OSC bénéficiaires des fonds intermédiés ou des activités des projets au niveau national, régional ou international. La mise en réseau cible le renforcement de capacités Sud-Sud, l'articulation des actions des OSC d'une même région pour une meilleure efficacité, la mobilisation collective pour les actions de plaidoyer visant un changement législatif.

## ZOOM SUR LE SOUTIEN AUX OSC VIA LES FONDS INTERMÉDIÉS

9 projets financés par le Canal 1 ont pour stratégie d'intervention centrale le déploiement fonds intermédiés.

➔ **La part des budgets affectée à ces fonds varie de 50% à 60% des montants totaux (hormis le projet Aiyad el égalité 21%), soit une enveloppe totale de plus 32 000 000 d'euros à ce stade**

### ➔ Les fonds intermédiés ciblent

- OSC féministes (avec un positionnement explicite)
- OSC promotrices des droits des femmes
- Organisations communautaires de femmes
- Organisations communautaires mixtes
- Groupes de femmes, de jeunes
- Activistes
- Réseaux

### ➔ Nature de la formalisation des cibles

- 3 projets mentionnent explicitement le soutien possible à des groupes ou collectifs non formels (FEA, FACE et Musow Ka Ben Sabati)
- 3 projets précisent que les fonds seront rétrocédés à des organisations enregistrées légalement dans leurs pays (Fonds Genre Sahel, Ajjad Al Égalité, projet leadé par EFI)

### ➔ Montant des rétrocessions

- de 5 000 euros à 50 000 euros / an
- Jusqu'à 250 000 euros sur 4 ans
- Durée des projets/actions : de 6 mois à 4 ans
- 4 projets prévoient des financements pluriannuels / 2 prévoient uniquement des financements annuels / 3 projets ne précisent pas
- 2 projets mentionnent la possibilité de renouvellement de financement

## → Nature des projets / actions ciblées de fonds

- Fonds d'amorçage / coup de pouce
- Fonds de développement opérationnel de projet / de renforcement de capacité
- Fonds dédiés aux actions collectives, de mise en réseau
- Un projet prévoit la mise en place d'un fonds de sécurité/d'urgence en cas de risque sécuritaire (projet Musow Ka Ben Sabati porté par Equipop)
- Les fonds couvrent tout type de dépenses : frais de fonctionnement, de recherche, d'activités, etc.

Lorsqu'ils sont explicités, les **critères d'éligibilité** des OSC ou des projets aux fonds intermédiés combinent, de manière non cumulative, des critères liés à l'action (à visée transformative, approche « ne pas nuire ») et des critères portant sur les OSC (se revendiquant féministe, dirigées par des femmes).

Enfin, les consortiums soulignent **l'agilité** en matière de procédures qu'ils développeront pour faciliter les étapes de candidature, réception des fonds et redevabilité des OSC soutenues. À titre d'exemple le consortium leadé par Equipop mentionne la possibilité d'effectuer les versements des fonds sur des comptes bancaires personnels pour des groupes qui ne seraient pas formalisés ou qui seraient empêchés de recevoir des fonds de l'étranger. Une capitalisation sur ces procédures sera pertinente à mener l'issue de la première phase du FSOF.

### « FÉMINISTES EN ACTION »

#### RETOUR D'EXPÉRIENCE DE MISE EN ŒUVRE DES FONDS INTERMÉDIÉS

Féministes En Action est le premier consortium d'OSCs retenu dans le cadre des AAP du FSOF pour accompagner la mise en place de fonds intermédiés. Au premier semestre 2022, le consortium a attribué les premières subventions aux OSC féministes pour un montant total de 2 131 000 euros, soit 28% de son enveloppe pour 3 comités sur 5 (2 comités d'attribution devaient encore se tenir).

Les éléments clés à relever au regard du cadre de redevabilité du FSOF :

- 190 demandes de subventions ont été reçues pour 81 attribuées : le besoin se confirme
- 75% des projets sont plurithématiques
- Le budget annuel moyen des OSC subventionnées est de 143 000 euros
- 19% des OSC subventionnées ne sont pas enregistrées légalement (dont 50% en Asie et 30% en Amérique Latine)
- 73% sont dirigées uniquement par des femmes (92% pour l'Amérique latine)
- 48% interviennent à l'échelon local et 62% à l'échelon national

## RÉSULTATS / EFFETS ATTENDUS AU NIVEAU DES PERSONNES

### ➔ Les projets du Canal 1 dont la stratégie d'intervention repose sur les fonds intermédiés (9 projets) ne prévoient pas d'activités directes en direction des individus.

Certains projets intègrent cependant dans leur objectif global des effets au niveau individuel :

- Renforcer la participation des femmes aux processus de lutte contre les violences ; à l'agenda Femmes, Paix et Sécurité, à l'élaboration des stratégies de lutte contre les conséquences du dérèglement climatique
- Améliorer l'accès l'éducation des femmes et des filles
- Améliorer les conditions d'exercice des droits des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive, de lutte contre les violences

### ➔ Les projets opérationnels ciblent plusieurs catégories de personnes

- les femmes et les filles dans le renforcement de leur capacité à agir : 103 990 personnes
- les familles des femmes
- les individus ayant une influence sur l'environnement des femmes : cadres de santé, agent de santé communautaire, enseignants, leaders communautaires, etc.

*Les documents communiqués ne permettent pas de comptabiliser ces cibles secondaires.*

Ils mobilisent divers leviers d'action :

- des activités de sensibilisation directes : ateliers, forums, séances d'information sur les droits, etc.
- des activités de sensibilisation indirectes : émissions radiophoniques ou télévisuelles, campagnes médiatiques
- des activités de formation : mentoring, formations sur les droits, formation au leadership, cercles de parole, plateforme de ressources en ligne, formation à l'entrepreneuriat, etc.
- des activités de soutien à l'entrepreneuriat (MUVA)
- des subventions pour l'achat de produits d'hygiène (GHM en Éthiopie)

Les échelles d'intervention sont autant locales que nationales.

Enfin, sur les 7 projets opérationnels 4 **placent les femmes dans une situation d'actrices du changement** dans leur objectif général et 3 cible l'évolution des pratiques et services pour favoriser l'égalité femmes–hommes ou l'accès aux droits des femmes.

# ANNEXE 4

## NOTE DE SYSTÉMATISATION DU CANAL 2

La spécificité de la contractualisation du dispositif I-OSC (remise d'une note d'intention ONG contenant une description détaillée et chiffrée des projets) permet de dresser un bilan chiffré des effets attendus des 24 projets labellisés FSOF entre 2020 et 2022.

### PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Il convient de noter que ces chiffres constituent un minimum : certains projets ne comportent pas d'objectifs chiffrés. Par ailleurs, deux activités relevant d'une même catégorie (ex. : formation) peuvent être très variables d'un projet à l'autre en termes d'objectifs, de durée, de nombre de participant-es ou d'approche. Enfin, ces chiffres sont basés sur le « prévisionnel », qui plus est en période de COVID. Si nous ne disposons pas des données des rapports finaux, la lecture des rapports intermédiaires (lorsqu'ils existent) montre que les objectifs devraient globalement être tenus, soit avec un rattrapage sur la dernière année du projet, soit avec une réorientation des activités ou un changement de modalité (passage au virtuel pour une rencontre internationale).

Les activités les plus affectées sont – sans surprise – les activités d'échanges au niveau international, voire même national (lorsque des barrages routiers pendant le COVID ont été mis en place). En revanche, les activités de terrain, particulièrement en Afrique subsaharienne, ont été relativement peu impactées (prévalence moindre de la pandémie).

### RÉSULTATS / EFFETS ATTENDUS AU NIVEAU DES PERSONNES

Les 24 projets labellisés FSOF entre 2020 et 2022 prévoient de :

**Sensibiliser au moins 320 000 personnes via (au moins 2644 actions de sensibilisation).** Il s'agit le plus souvent de l'entourage des personnes formées ou accom-

pagnées : autres femmes ou enfants de la communauté, familles (notamment les hommes). Une partie importante des projets prévoient également des actions de sensibilisation à destination des fonctionnaires d'institutions publiques ou des élu·es. Ces actions, assurées par des professionnels ou par des participant·e.s aux projets préalablement formé·es, peuvent être des sessions d'information dans des écoles ou centres sociaux, des causeries au niveau des quartiers / villages, des interventions dans des séminaires ou conférences... Ces actions visent à sensibiliser le grand public au respect des droits des femmes, à la lutte contre les violences sexuelles et/ou domestiques, au respect des droits des personnes en situation de migration, etc.

### EXEMPLES D' ACTIONS DE SENSIBILISATION

- Le projet « Miralenta » d'ECPAT mis en œuvre à Madagascar prévoit de sensibiliser 5000 enfants de moins de 14 ans à travers la diffusion d'une collection de contes traditionnels revisités ainsi qu'un jeu de société pour déconstruire les stéréotypes de genre.
- Le projet « Justice pour les survivantes de violences basées sur le Genre » d'Avocats Sans Frontières mis en œuvre au Mali prévoit l'organisation de 200 causeries pour sensibiliser 20 000 personnes aux violences basées sur le genre. Il prévoit également des actions de sensibilisation à destination des journalistes, des leaders communautaires et religieux.
- Le projet multipays « La voix collective des femmes et des filles » de Care France prévoit de réaliser 350 actions de sensibilisation sur les masculinités à Madagascar ou encore d'appuyer les actions de sensibilisation de 10 coalitions d'hommes au Mali.

**Former au moins 26 700 personnes (au moins 1046 formations)**, principalement des femmes et des jeunes et dans une moindre mesure des hommes (travail sur les masculinités) ou les équipes des ONG partenaires. Ces formations peuvent être très diverses : formation professionnelle pour l'insertion économique ou l'entrepreneuriat, formation au plaidoyer, formations aux droits, formation aux outils d'enquête, formation de formateurs... Elles visent en premier lieu les participant·e.s aux projets en lien avec la thématique de ces derniers (ex. : formation à l'entrepreneuriat dans le cadre d'un projet d'empowerment économique), mais les formations peuvent aussi viser le renforcement des capacités opérationnelles et méthodologiques des équipes des ONG partenaires.



### EXEMPLES D' ACTIONS DE FORMATION

- Le projet « Femmes, enfants et jeunes libres de violence à Buenaventura-Phase 2 » de Terre des Hommes mis en œuvre en Colombie de former au moins 120 personnes (dont 70% de femmes et jeunes femmes) à travers l'école de formation politique et citoyenne.
- Le projet « Pride+ » d'IREX prévoit mis en œuvre en Albanie et au Kosovo prévoit de former au moins 60 étudiants en journalisme et d'organiser des camps d'été pour au moins 30 journalistes et activistes sur le traitement éthique des questions LGBTI dans les médias.
- Le projet d'EmpowerHer « Perenia » mis en œuvre au Niger prévoit de former 8000 femmes aux activités maraîchères et à l'entrepreneuriat, ainsi qu'aux bonnes pratiques d'agriculture durable avec une mise en pratique dans les jardins-écoles et un accès à la terre pour 50% des bénéficiaires via l'achat de 36 terrains.
- Le projet « Renforcer l'engagement communautaire pour l'abandon des mutilations sexuelles féminines dans la région de Sédhio, au Sénégal – Phase 1 » d'AMREF Health Africa prévoit l'appui et la formation de 100 leaders communautaires et coutumier.ère.s sur la prévention des MSF et la promotion des droits et de la santé sexuelle et reproductive. Le but est d'arriver à ce que 22 590 hommes hommes de 14 à 24 ans affirmant en public leur disposition à épouser une femme non excisée.

**Accompagner 9400 personnes (et 589 projets)**, principalement des porteuses et porteurs d'initiatives économiques, des personnes en insertion sociale et/ou professionnelle, ou des porteurs et porteurs d'actions de sensibilisation ou de plaidoyer. Cet accompagnement peut se doubler dans certains cas d'un microfinancement (ex. : capital de démarrage d'une activité économique) ou d'un accompagnement technico-institutionnel (pour 489 projets mis en œuvre par des participant-es).

### EXEMPLES D' ACTIONS DE FORMATION

- Le projet « Prise en charge de jeunes filles en situation de prostitution de la rue à l'insertion professionnelle à travers une approche multidisciplinaire menée en partenariat avec les acteurs privés et publics – République du Congo » d'Action Solidarité Internationale prévoit d'accompagner chaque année 120 bénéficiaires (mineures ou majeures en situation de prostitution de survie ou victimes de violence, ainsi que leurs enfants) dans leur insertion socioprofessionnelle
- Le projet multipays d'EmpowerHer « Communities » prévoit d'accompagner 840 femmes dans la création d'entreprises (individuelles) et 210 femmes dans le montage de projets auprès de structures de financement.

**Accueillir, orienter et parfois héberger au moins 18 100 personnes.** Il s'agit principalement de femmes victimes de violences basées sur le genre en général (violences sexuelles, violences domestiques), mais aussi de personnes LGBTI visées pour leur orientation sexuelle ou de jeunes (femmes le plus souvent) victimes de traite sexuelle. Cette prise en charge, psychologique et/ou médicale, est effectuée par des centres d'accueil et d'écoute créés pour l'occasion, ou par des établissements sociaux et médicaux préexistants.

### EXEMPLES D' ACTIONS D' ACCUEIL ET D' ORIENTATION

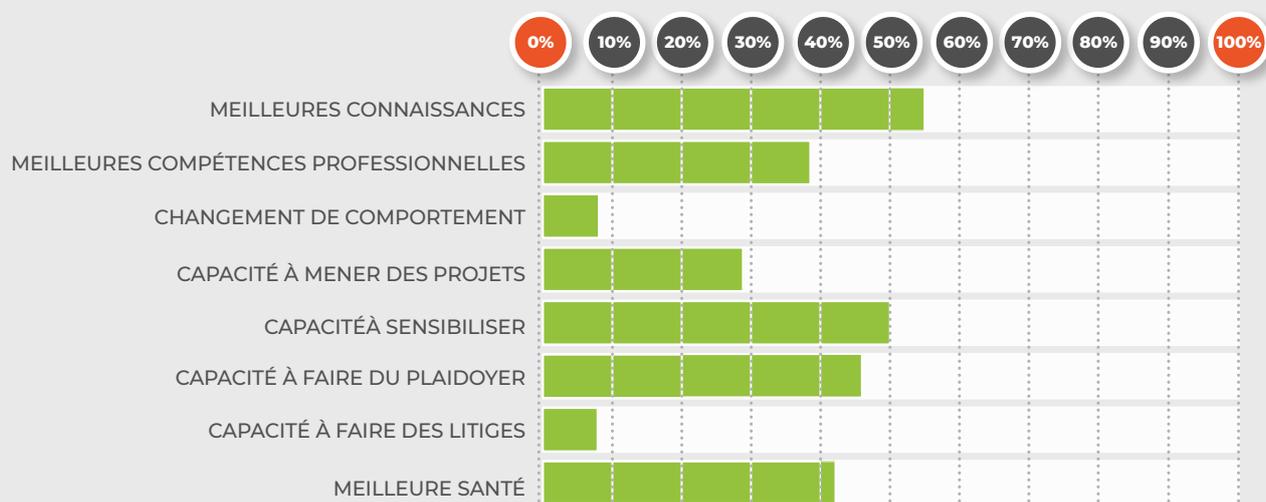
- Le projet « Lutte contre les violences sexuelles faites aux mineurs – protection, soin et réinsertion de jeunes filles victimes de violences sexuelles aux Philippines (phase 2) » de l'association Caméléon prévoit d'accueillir 180 jeunes filles victimes violences sexuelles venant des différentes provinces des Visayas Occidentales dans des Maisons d'Accueil dans lesquelles elles suivent un programme de réhabilitation intégrale.
- Le projet Le projet « Pride+ » d'IREX prévoit mis en œuvre en Albanie et au Kosovo prévoit d'héberger 30 personnes de la communauté LGBTI au centre d'accueil Streha, d'accueillir 450 personnes pour accéder à des services de base à Tirana et dans les régions ciblées par le projet (Shkodra, Vlora, Pogradec et Kukës) ; ou d'orienter 1500 personnes à travers une plateforme d'assistance en ligne consolidée sur laquelle ils peuvent obtenir anonymement de l'information et/ou des conseils.
- Le projet «Karama 2 – Pour la réinsertion des femmes ayant subi des violences en Afrique du Nord (Phase 2) » de Batik soutient le développement de 4 dispositifs d'accompagnement global permettant de prendre en charge 2900 femmes et jeunes filles ayant subi des violences de genre.

En termes d'objectifs, près de la moitié (respectivement 50%, 46% et 42%) des projets ou programmes labellisés FSOF visent à améliorer les connaissances des participants (principalement sur les droits) renforcer les capacités de sensibilisation auprès des communautés ou de la population en général et renforcer les capacités de plaidoyer des actrices et acteurs de la société civile pour défendre les droits des femmes, des minorités ou lutter contre les violences basées sur le genre.

Près de 42% des projets visent aussi à améliorer la santé (y compris la santé mentale) des participant-es tandis que 38% visent à améliorer leur capacité à mener des projets, principalement des projets à visée économique.

Au total, **plus de deux projets sur trois placent les participant-es dans une situation d'actrices et acteurs du changement** puisqu'ils soutiennent leur capacité à mener une initiative (sensibilisation, plaidoyer, projet ou litige).

PRINCIPAUX CHANGEMENTS AU NIVEAU INDIVIDUEL VISÉS PAR LES ACTIVITÉS DES 24 PROJETS FINANCÉS PAR LE DISPOSITIF I-OSC DE L'AFD ENTRE 2020 ET 2022 LABELLISÉS «FSOF»



**Enfin, 42% des projets ont ouvertement un positionnement féministe.** C'est-à-dire qu'ils appliquent une approche de genre dans leur conception et leurs activités (pas uniquement des indicateurs sexospécifiques), qu'ils cherchent à déconstruire le système de genre (et non seulement à développer des stratégies de défense pour y survivre) ou à transformer les relations de genre.

- Un projet qui vise à accueillir, orienter et héberger des femmes victimes de violences domestiques n'a pas nécessairement une approche féministe. Il ne va pas automatiquement contribuer à transformer les relations de genre si aucune activité visant à modifier la législation, les comportements des hommes (travail sur les masculinités) ou la prise de conscience par les femmes des effets du système patriarcal n'est prévue.

## RÉSULTATS / EFFETS ATTENDUS AU NIVEAU DES ORGANISATIONS

**Les 24 projets labellisés FSOF du dispositif I-OSC permettent de soutenir 57 partenaires de terrain à travers des rétrocessions** inscrites dans la NIONG. 8 de ces partenaires sont des réseaux ou collectifs d'OSC. Par ailleurs, au moins 29 autres OSC devraient bénéficier d'un financement dans le cadre de ces projets (financements en cascade). Ces chiffres ne comptabilisent les microfinancements accordés à des projets d'entrepreneuriat ou sociaux (plusieurs centaines).

**Les actions de renforcement de capacités devraient viser au moins 710 OSC** ou groupes informels de la société civile. Ces activités regroupent le renforcement insti-

tutionnel (pour mieux gérer et piloter les organisations : renforcement des capacités de gestion financière, RH, de la fonction stratégique...), le renforcement opérationnel (pour mieux mettre en œuvre les projets : formation à la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre, formation au litige...), le renforcement des capacités de plaidoyer (pour augmenter l'impact des actions de plaidoyer : formations / ateliers de plaidoyer), ou encore le renforcement des capacités méthodologiques (capacités pour appliquer une approche de genre, les approches orientées changement). Parmi les OSC « bénéficiaires » des projets financés par l'OSC labellisés FSOF, on retrouve **une très grande variété de structures** de la société civile : OSC féministes, OSC communautaires, comités de gestion de groupements économiques, établissements sociaux, groupements d'avocats... On retrouve aussi des groupements informels : clubs d'enfants, groupes d'hommes constitués, groupes de femmes productrices... la diversité de la société civile est donc bien représentée à travers les projets.

#### EXEMPLES D' ACTIONS DE RENFORCEMENT DES OSC:

- Le projet « Amplifier le changement en faveur de l'égalité : renforcer les mouvements des jeunes féministes d'Afrique de l'Ouest francophone – Phase 1 » d'Equipop prévoit un accompagnement technique de 9 organisations féministes pour améliorer leurs capacités institutionnelles et opérationnelles, notamment en matière de plaidoyer.
- Le projet « Femmes du Monde, Phase 3 » de Quartiers du Monde prévoit qu'au moins 10 OSC locales utilisent la méthodologie (Guides, outils) du réseau FDM et travaillent sur les thèmes du projet (ESS avec perspective de genre, alphabétisation avec perspective de genre, masculinités)
- Le projet « Renforcer la capacité de la société civile à assurer la protection des femmes à risque et des survivantes de la violence domestique en Asie centrale – Phase 1 » d'Acted prévoit de former 96 représentants de la société civile (à l'exclusion des partenaires du projet), 14 refuges et centres d'accueil et de réinsertion, 66 policiers et 54 psychologues pour mieux défendre ou prendre en charge les survivantes de violences domestiques au Tadjikistan, en Ouzbékistan et au Kirghizistan.
- Le projet « Renforcer l'Égalité de Genre pour l'Ambition Internationale et Nationale des politiques climat » de WECF France prévoit que 20 OSC lauréates du Prix Solutions Genre et Climat et 10 OSC de la Women's Global Connection seront renforcées sur différents volets, afin de remplir leurs missions plus efficacement et d'asseoir leur légitimité. Il est prévu qu'elles bénéficient de la mutualisation des activités de renforcement et de la mise en réseau avec les organes ou mécanismes de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ou des Agences pertinentes pour le déploiement de leurs projets

Enfin, 5 projets uniquement (22%) prévoient de renforcer les capacités de plaidoyer des organisations (80 OSC concernées au total) et 6 aspirent à un changement législatif ou politique. Les autres projets privilégient la mise en œuvre d'actions directes à destination des communautés, femmes et jeunes (principalement) permettant d'améliorer leurs conditions de vie, leur santé, ou de diminuer les violences à leur égard.

### EXEMPLES DE PROJETS VISANT À RENFORCER LES CAPACITÉS DE PLAIDOYER DES OSC

- Le projet « Développer et favoriser les initiatives des organisations de défense des droits humains en Afrique centrale – Phase 3 » d'Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme prévoit de renforcer les actions de plaidoyer et le travail en réseau des 8 ODDH partenaires avec la définition d'une stratégie commune au réseau DEFI, une mission internationale de plaidoyer, des plans de renforcement et une expérimentation des Approches Orientées Changement.
- Le projet « Femmes, dignité et travail : plaidoyer politique, professionnalisation et création d'entreprises sociales en faveur des droits des travailleuses domestiques rémunérées (TDR) en Équateur, en Colombie, au Brésil, au Mexique, au Honduras » de Care prévoit notamment la mise en place d'une école de plaidoyer politique avec la participation d'au moins 10 syndicats de 10 pays différents, sous la direction de CONLACTRAHO en lien avec des organisations féministes.

Outre le renforcement de capacités, ces projets prévoient la mise en réseau d'au moins 78 OSC en cumulé, au niveau national, régional ou international, et d'au moins 5400 personnes. Ces chiffres ne concernent pas la mise en réseau des personnes à titre individuel (ex. : mise en réseau de jeunes féministes). Ils témoignent de l'effort qui est mis en œuvre pour mieux articuler les actions des OSC, particulièrement lorsqu'il s'agit d'actions de plaidoyer visant un changement législatif.

## ANNEXE 5

# NOTE DE SYSTÉMATISATION DU CANAL 3

Cette systématisation d'information sur le Canal 3 s'appuie sur la documentation suivante (19 projets au total) :

- Pour 2022, les rapports de présentation des projets (8 projets au total). Ces documents sont assez complets, même si la formalisation peut être inégale d'un rapport à l'autre (sur les indicateurs notamment) voire d'une composante à l'autre d'un même projet (FSPI). Ils portent sur du « prévisionnel ».
- Pour 2021, les compte-rendu techniques et financiers (8 projets au total) et les termes de références d'évaluation d'un PISCCA (Amérique Centrale). Ces documents sont assez succincts et ne reprennent pas toujours les indicateurs d'activités ou de résultats, ou les bénéficiaires des fonds, à l'exception notable du FSPI en Gambie et du PISCCA en Amérique Centrale (site dédié).
- Pour 2020, deux rapports d'évaluation de deux projets. Ces rapports narratifs sont plutôt exhaustifs mais ils ne reprennent pas toujours les indicateurs fixés dans les rapports de présentation de projets.

### FSPI vs FSPI PISCCA

La différence entre les FSPI – des financements pour des projets de quelques centaines de milliers d'euros en moyenne – et les FSPI-PISCCA des fonds intermédiés pilotés par les postes pour soutenir des projets de 10 à 20 000 EUR en moyenne, n'est pas si nette dans les faits. Par exemple le FSPI « Médias et citoyenneté » financé en Gambie en 2021 comporte trois composantes, chacune étant pilotée par une OSC différente avec une rétrocession. A l'inverse, certains fonds intermédiés PISCCA prévoient de financer un nombre limité d'OSC comme le PISCCA « Appui à l'autonomisation des femmes et des communautés marginalisées au Botswana » de 2022 qui devrait soutenir 4 OSC.

Par conséquent, les lignes de partage entre les deux outils FSPI et PISCCA ne sont pas si marquées. La principale différence est que dans le cas des PISCCA, les OSC bénéficiaires ne sont pas connues au moment de la postulation alors que dans le cas des FSPI, elles doivent y figurer clairement.

### Labellisation des projets du Canal 3

Globalement, la plupart des projets sont rattachables à des thématiques du FSOF. L'approche féministe n'est pas toujours visible, mais la plupart des projets visent bien à renforcer les droits des femmes à l'exception de deux :

- En 2020, le projet en Namibie, « FEM Tech », n'apparaît pas éligible au FSOF car les fonds n'ont pas été destinés à des OSC. Il s'agit davantage d'une action d'ESS, pilotée par le poste, au bénéfice de plusieurs femmes entrepreneures qui ont développé des start up. L'approche de genre ou féministe n'est, par ailleurs, pas visible ou revendiquée.
- En 2021, un autre projet labellisé n'apparaît pas éligible : « le basket comme vecteur d'autonomie sociale et éducative des jeunes filles en Angola » mis en place par la Fondation Tony Parker. Si des athlètes femmes sont bien visées, l'approche de genre n'apparaît pas du tout présente. Les activités effectivement mises en œuvre concernent la réfection de bâtiment, l'embauche de deux agents de droits locaux au sein du club, ou encore des cours de français ou de la sensibilisation citoyenne.

A l'inverse plusieurs projets (FSPI et FSPI PISCCA), pour des montants cumulés bien plus élevés, dont la seconde phase a été labellisée FSOF en 2022, et qui apparaissent tout à fait alignés avec les principes du FSOF, n'ont pas été valorisés en 2020 car le financement avait été accordé en 2019 (même si la mise en œuvre effective a couvert 2020 et en partie 2021). Pour que les chiffres sur l'évolution du FSOF soient davantage sincères, les deuxièmes tranches de ces projets (versées en 2020 probablement) devraient être comptabilisées au titre du FSOF, surtout lorsqu'une deuxième phase a été financée à partir de 2022.

### Évolution des projets financés et de leur compatibilité avec le FSOF

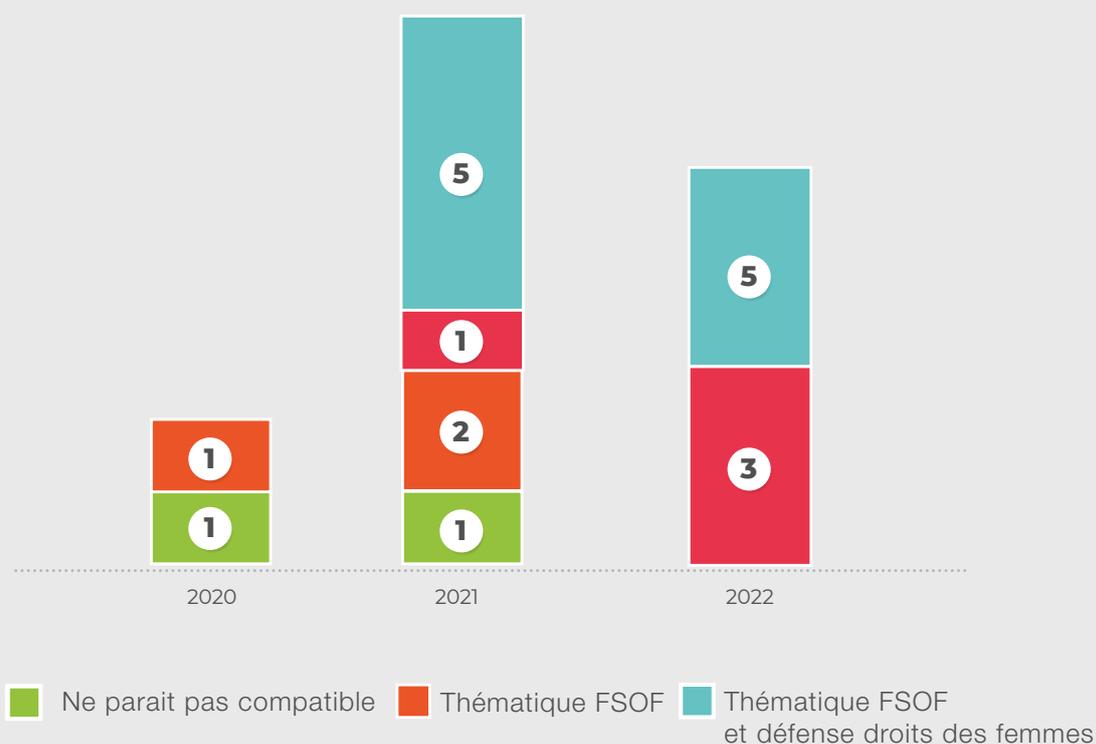
Nous observons entre 2020 et 2022 **une forte progression à la fois quantitative du nombre de projets** FSPI et FSPI-PISCCA (de 2 en 2020 à 8 en 2022), **mais aussi qualitative avec clairement une transition d'une approche « femme et développement » à « approche de genre » ou « approche féministe »**. En effet, la part des projets FSPI et FSPI-PISCCA qui ont une approche de genre ou féministe affiché, c'est-à-dire qui ont pour objectif de soutenir des petites OSC féministes ou des mouvements de jeunes féministes ou LGBTI+, des actions de plaidoyer, de mise en réseau,... augmente significativement entre 2020 et 2021 puis 2022. En 2022, nous n'observons plus de FSPI ou FSPI-PISCCA qui aurait une approche « femme et développement » uniquement (cibler les femmes comme bénéficiaires mais sans objectif de transformation des relations de genre et sans soutien à des OSC ou mouvements féministes ou de défense des droits des femmes). À l'inverse, un FSPI-PISCCA cible spécifiquement les

jeunes féministes (PISCCA Côte d'Ivoire, 2022) ou les OSC féministes éloignées des financements (PISCCA Gabon, 2022)

En réalisant la classification des projets ci-bas, la part des projets totalement compatibles avec le FSOF (tant en termes de thématiques que de ciblage ou de contenu des activités) est passé de 0 en 2020 (sur 2), à 5 en 2021 (sur 9) et à 5 en 2022 (sur 8).

### ÉVOLUTION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'APPROCHE DE GENRE DANS LES PROJETS CANAL 3 LABELLISÉS FSOF

Source : systématisation des documents projets et retraitement consultant.es



## ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ DES FSPI ET FSPI / PISCCA AVEC LE FSOF

**Le classement a été effectué de la manière suivante :**

**+** Aligné avec l'une des thématiques du FSOF mais approche de genre non visible

**++** Aligné avec l'une des thématiques du FSOF, dimension de promotion et défense des droits des femmes mais pas d'actions féministes (plaidoyer, mise en réseau...) ou de renforcement de capacités

**+++** Approche de genre (transformation des relations de genre) visible, actions qui visent le renforcement des OSC, le plaidoyer féministe, les jeunes féministes, la mise en réseau...

**Non** : n'apparaît pas éligible aux critères du FSOF (à destination des OSC féministes ou de défense des droits des femmes).

TYPE	NOM	ANNÉE	COMPATIBILITÉ FSOF
<b>PISCCA Botswana</b>	FSPI 2020-08 « PISCCA - Support for the empowerment of women in Botswana »	2020	<b>+ à ++</b>
<b>FSPI Namibie</b>	FemTech - Female Tech Entrepreneurs	2020	<b>Non</b>
<b>PISCCA Bénin</b>	Amélioration des conditions de vie des filles et des femmes au Bénin	2021	<b>+</b>
<b>FSPI Angola</b>	FSPI – 2021-07 « BASE_F » : Le basket comme vecteur d'autonomie sociale et éducative des jeunes filles en Angola	2021	<b>Non</b>
<b>FSPI Gambie</b>	Médias et citoyenneté – 2021	2021	<b>+++</b>
<b>FSPI Irak</b>	Autonomisation des femmes par l'entrepreneuriat : Idéation, Incubation, Mentorat, Concours national – 2021	2021	<b>+</b>
<b>PISCCA Soudan</b>	Participation des femmes et des jeunes à la transition politique et démocratique 2021	2021	<b>+++</b>
<b>FSPI Mozambique</b>	Émancipation des jeunes femmes en milieu rural : accès aux droits sexuels et de santé reproductive, prévention des violences et insertion socio-économique	2021	<b>+++</b>
<b>PISCCA Mauritanie</b>	Améliorer la gouvernance démocratique par le renforcement des capacités de la jeunesse mauritanienne, en particulier les femmes (Fajr 4)	2021	<b>++</b>

TYPE	NOM	ANNÉE	COMPATIBILITÉ FSO
<b>PISCCA Colombie</b>	Lucha contra la explotación sexual de las mujeres venezolanas 2021	2021	+++
<b>PISCCA Amérique Centrale</b>	Réduction des inégalités de genre en Amérique centrale 2021-2022	2021	+++
<b>PISCCA Vénézuéla</b>	Renforcement de la société civile vénézuélienne face aux défis de la crise (2022-2023) – Composante Genre	2022	+++
<b>FSPI Sénégal</b>	Forum génération égalité : accompagnement de la société civile et des autorités dans la mise en œuvre des engagements du Sénégal – 2022	2022	++
<b>PISCCA Ouganda</b>	favoriser la structuration d'un mouvement féministe plus intergénérationnel et créatif, qui propose des solutions innovantes pour répondre aux nouveaux défis du changement climatique, de la santé sexuelle et reproductive et des violences basées sur le genre – 2022	2022	+++
<b>PISCCA Mali</b>	Engagement citoyen et égalité entre les femmes et les hommes – 2022	2022	++
<b>PISCCA Gabon</b>	Accompagner les OSC gabonaises, notamment les organisations féministes, dans la conduite de projets innovants et opérationnels visant les transformations sociétales et économiques nécessaires à l'égalité femmes - hommes	2022	+++
<b>Equateur FSPI</b>	L'accès à la santé sexuelle et reproductive pour les adolescentes en situation de vulnérabilité : entre prévention des grossesses précoces et approche communautaire	2022	++
<b>PISCCA Côte d'Ivoire</b>	Soutien aux organisations féminines ivoiriennes (SOFI)	2022	+++
<b>PISCCA Bostwana</b>	Appui à l'autonomisation des femmes et des communautés marginalisées au Botswana	2022	+++

## ÉVOLUTION DES PROJETS FINANCÉS ET DE LEUR COMPATIBILITÉ AVEC LE FSOF

Les modalités de financement apparaissent variables d'un PISCCA à l'autre même si les financements individuels (pour chaque OSC) tournent autour de 10 à 15 000 EUR en moyenne. La durée peut en revanche être variable : de 6 mois à 2 ans selon les fonds PISCCA.

Concernant les types d'organisations éligibles, il existe des différences notables entre FSPI-PISCCA. Les fonds qui s'adressent à des OSC de « développement » (pour financer un projet précis, en matière d'autonomisation économique par exemple), sont en général plus exigeants en termes d'années d'ancienneté, de budget minimum ou de cofinancements de la structure.

Cependant on observe une cohérence avec le FSOF lorsqu'il s'agit de financer des OSC féministes ou des mouvements de jeunes féministes. Les conditions d'accès sont alors plus souples (moins d'années d'ancienneté par exemple).

Concernant les modalités de postulation et de sélection, si globalement la pratique de l'Appel à Manifestation d'Intérêt simple suivi d'un Appel à Projets restreint, qui permet « d'écrémer » sans trop mobiliser les OSC, les pratiques peuvent diverger. Certains FSPI PISCCA valorise positivement le nombre de postulants (indicateur sur le nombre de postulants. Celui financé au Gabon (2022) a comme indicateur de résultats le fait d'attirer 80 organisations postulantes pour 20 retenues in fine. À l'inverse, celui du Mali (2022) a pour objectif d'éviter la mise en concurrence. Le poste contactera directement les OSC féministes ou œuvrant pour les droits des femmes dans son réseau.

Ces exemples montrent le besoin de capitaliser sur les pratiques pour mieux caractériser les modalités à mettre en place en fonction des objectifs visés et des OSC ciblées.

## CONTRIBUTION AU CADRE DE REDEVABILITÉ DU FSOF

RÉSULTATS	ACTIVITÉS	INDICATEURS RECENSÉS CANAL 3
<p><b>RÉSULTAT 1</b> Des financements renforcés de la France permettent aux organisations féministes de la société civile des pays de la politique de développement et de solidarité internationale de la France de financer leurs structures, leurs activités, y compris de plaidoyer, et de renforcer leurs capacités.</p>	<p>Nombre d'OSC féministes renforcées dans leurs capacités de gestion et dans leur développement organisationnel</p> <p>Nombre d'OSC renforcées en matière de plaidoyer</p> <p>Nombre et liste de projets financés visant un changement de politiques publiques, textes législatifs, programmes publics et/ou budgets nouveaux (modification, retrait, application, financement, mise en œuvre) par rapport à la thématique FSOF</p>	<p>Multiplication des PISCCA (fonds pour des micro ou mésoprojets) visibles dans le cadre du FSOF : pas de PISCCA labellisé en 2020, 4 en 2021, 6 en 2022.</p> <p>2 PISCCA centrés sur le renforcement de capacités institutionnelles (en 2021 et 2022).</p> <p>2 PISCCA en 2022 visent le renforcement des capacités de plaidoyer.</p> <p>Peu de projets recensés affichent ouvertement des changements politiques (implication des ambassades).</p>
<p><b>RÉSULTAT 2</b> Les outils de financement sont adaptés à la diversité des réalités des organisations soutenues, y compris des plus petites et moins formalisées.</p>	<p>Modalités de participation au FSOF d'OSC féministes</p> <p>Nombre et pourcentage d'OSC féministes renforcées et/ou financées non constituées de manière formelle</p> <p>Nombre et pourcentage d'OSC féministes des pays partenaires participant à la gouvernance des projets FSOF (bénéficiaire directe des projets MEAE ou AFD, membres des consortiums et/ou partenaires de mise en œuvre des projets)</p>	<p>Pas d'adaptation spécifique du Canal 3, qui n'est pas spécifique au FSOF, mais multiplication des « FSPI-PISCCA » (fonds pour des micro et mésoprojets) plutôt que des FSPI (financement de projets plus classiques) attribuable au FSOF.</p> <p>Outil qui paraît adapté même si plusieurs limites rappelées plus haut (plafond pour les dépenses administratives, de coordination, limite de temps, obligation de disposer d'un statut associatif déposé...)</p>

RÉSULTATS	ACTIVITÉS	INDICATEURS RECENSÉS CANAL 3
<p><b>RÉSULTAT 6</b> Les organisations féministes de la société civile sont soutenues pour inscrire collectivement à l'agenda les perspectives féministes, les droits des femmes et des filles, l'égalité de genre au niveau local, national, international et transnational, afin de porter des changements transversaux et systémiques et favoriser la dynamique et la transmission intergénérationnelle féministe.</p>	<p>Nombre de réseaux nationaux, régionaux, transnationaux de plaidoyer soutenus</p> <p>Changements obtenus par le plaidoyer (ex. : participation de femmes à des instances, changement législatif, etc.)</p> <p>Nombre de campagnes de plaidoyer et événements conduits collectivement avec l'appui du FSOF</p>	<p>Plusieurs financements qui soutiennent le plaidoyer, notamment en matière de lutte contre les VGB et les DSSR : PISCCA Soudan (2021), FSPI Mozambique (2021), PISCCA Gabon (2022), PISCCA Ouganda (2022), PISCCA Mali (2022)</p> <p>D'autres passent par des actions d'influence avec un volet technique (FSPI FGE Sénégal-2022) ou un communautaire (FSPI Sénégal – Composante RAES)</p> <p>Les changements visés concernent généralement la meilleure visibilité des problématiques de VBG, la défense des DSSR, en vue de susciter l'intérêt des institutions et législateurs.</p> <p>Nombre exact d'évènements ou campagnes non connu (peu de données sur les activités / résultats).</p>
<p><b>RÉSULTAT 7</b> La capitalisation, la recherche-action et la diffusion des impacts des projets du FSOF mettent en avant l'action transformatrice des organisations féministes de la société civile et renforcent la compréhension des problématiques de ces organisations par les pouvoirs publics et dans la société civile dans sa globalité.</p>	<p>Nombre de capitalisations réalisées et diffusées</p> <p>Nombre de recherches-actions réalisées et diffusées</p>	<p>Evaluations prévues à la fin des PISCCA et FSPI et centrées sur les apprentissages.</p> <p>Plusieurs actions de capitalisation / recherche action recensées (au moins 2 en 2022)</p> <p>Peu d'actions pour échanger de manière transversale au sein d'un PISCCA (nécessiterait une animation par le Poste). Constitue un besoin.</p>

# ANNEXE 6

## NOTE DU BENCHMARK

Les éléments présentés ci-dessous sont issus de l'étude des informations disponibles via les sites internet des fonds étudiés et d'entretiens réalisés avec des personnes en charge de la gestion de ces fonds. Plusieurs demandes d'entretien sont restées sans réponses malgré de nombreuses relances.

Le benchmark n'a pas de visée exhaustive de présentation des fonds et ni d'analyse des points de force ou faiblesse de chacun de ces fonds. Les informations recensées et analysées sont présentées au regard des questions évaluatives du FSOF.

### PRÉSENTATION DES FONDS ÉTUDIÉS

Trois types de fonds sont présentés :

1. Les fonds poursuivant des objectifs similaires au FSOF (le soutien aux OSC féministes) abondés par des fonds issus de l'aide publique au développement :
  - Equality Fund
  - Leading From the South
2. Les fonds poursuivant des objectifs similaires au FSOF (le soutien aux OSC féministes) abondés par des fonds privés :
  - Global Fund for Women
  - Amplify Change
3. Les fonds mis en œuvre par l'AFD ou le MEAE sur d'autres thématiques d'action :
  - FID – Fonds d'Innovation pour le Développement
  - Fonds Muskoka

## 1. Fonds féministes multi-bailleurs abondés par l'aide publique au développement :

	<p>Apporter un financement flexible, abondant et sans restriction aux mouvements féministes, et mettre en relation les leaders féministes avec une communauté mondiale de philanthropes engagés dans le pouvoir collectif des femmes, des filles et des personnes transgenres dans le monde entier.</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>CATALYSER</b> : apporter un soutien direct aux organisations de défense des droits des femmes (levée de fonds auprès de financeurs publics et privés)</li> <li>2. <b>ACTIVER</b> : soutenir les fonds pour les femmes et féministes</li> <li>3. <b>CONNECTER</b> : soutenir les coalitions de financement, les consortiums et les réseaux</li> <li>4. <b>PRÉPARER ET RÉPONDRE</b> : fournir un financement d'urgence flexible et rapide en cas de catastrophe naturelle et de zone de conflit</li> </ol>
<p>PROGRAMMES</p>	<p><b>3 programmes déployés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiative Fonds Égalité</li> <li>• Voix et Leadership des Femmes en zone Caraïbes : quatre types de soutien aux mouvements de défense des droits des femmes ainsi qu'aux groupes LGBTIQ</li> <li>• Innovation : toute autre activité réalisée</li> </ul>
<p>CIBLE</p>	<p>Des organisations féministes du monde entier qui travaillent pour les femmes, les filles et les personnes transgenres : fonds féministes, OSC féministes formalisées ou non</p>
<p>GÉOGRAPHIE</p>	<p>Présent sur <b>5 continents</b> (66 pays)</p>
<p>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Equality fund est un consortium de 3 organisations : Fonds Égalité (ex-Fonds Match), Toronto Foundation et Entraide universitaire mondiale du Canada</p> <p>Il octroie des subventions, par appels à projets ou projets directs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Financement pluriannuel permettant de soutenir la conception et la mise en œuvre de programmes visant le changement social</li> <li>2. Financement ponctuel et adapté pour la promotion de programmes stratégiques et d'idées et occasions de sensibilisation non planifiée</li> <li>3. Renforcement des capacités à répondre aux besoins immédiats ainsi qu'à la viabilité future</li> <li>4. Création de réseaux et d'alliances vers des changements sociaux et relatifs aux politiques</li> </ol>
<p>FINANCEMENT</p>	<p><b>RESSOURCES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2019 : État canadien : <b>300 M\$ CAD sur 15 ans</b> (217 M€, soit 14 M€/an)</li> <li>• 2021 : Fondation Ford : <b>15 M\$ USD</b> (14,5 M€)</li> <li>• 2022 : Gouvernement du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord : <b>55 M\$ CAD pour 5 ans</b> (40 M€, soit 8 M€/an)</li> <li>• Donateurs privés</li> </ul> <p><b>BUDGET ANNUEL 2021 : 13,4 M€</b></p> <p><b>MONTANT DES FONDS REDISTRIBUÉS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur 3 ans (2019–2020) : <b>11,6 M€</b></li> <li>• Le montant des fonds redistribué progresse chaque année. En 2022, Equality fund a redistribué <b>14 M\$ CAD</b> à 23 fonds féministes dans le cadre du programme ACTIVER. Le bilan total des redistributions 2022 devrait être en nette augmentation.</li> </ul>
<p>MASSE SALARIALE</p>	<p><b>2022 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>53 employés</b></li> <li>• Rémunération des équipes : <b>3,3 M\$ CAD</b> (2,4 M€)</li> <li>• <b>18%</b> du budget total</li> </ul>

	<p>Soutient les engagements pour les droits des femmes, et appuie les efforts des organisations, mouvements et réseaux de femmes, au niveau régional national et local dans les régions mondiales du Sud.</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p><b>Différentes thématiques :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>CHANGEMENT</b> climatique et justice environnementale</li> <li>2. <b>GOVERNANCE</b>, prise de position et participation politique des femmes</li> <li>3. <b>VIOLENCE</b> contre les femmes</li> <li>4. <b>JUSTICE</b> économique des femmes</li> </ol>
<p>PROGRAMMES</p>	<p>LFS est un fonds philanthropique et une alliance dirigée et gérée par 4 Fonds de femmes :</p> <p><b>AWDF</b> : African Women's Development Fund</p> <p><b>FMS</b>: Fondo de Mujeres del Sur</p> <p><b>FIMI</b> : Foro Internacional de Mujeres Indigenas</p> <p><b>WFA</b> : Women's Fund Asia</p> <p>Chaque membre développe ses programmes de manière indépendante dans le cadre de la mission globale de l'initiative.</p>
<p>CIBLE</p>	<p>Des organisations du Sud de lutte pour les droits des femmes</p>
<p>GÉOGRAPHIE</p>	<p>Sur les 2 premières années : <b>122 organisations dans 67 pays du Sud</b> (27 en Afrique et moyen orient, 22 en Amérique du Sud et Caraïbes, 18 en Asie)</p>
<p>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Chaque membre de l'initiative développe son propre plan d'action en matière de redistribution des fonds (appels à projets, financements directs, etc.). Les activités portées par les membres dans le cadre de l'initiative couvrent :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>SUBVENTIONS</b> à destination des organisations</li> <li>2. <b>RENFORCEMENT</b> de capacité avec des appuis techniques et formations</li> <li>3. <b>PROMOTION</b> et plaidoyer</li> <li>4. <b>ACCOMPAGNEMENT</b> dans l'élaboration de partenariats</li> </ol>
<p>FINANCEMENT</p>	<p><b>RESSOURCES :</b></p> <p>Phase 1 : 2017–2020 : État néerlandais : <b>42 M€</b> sur 4 ans (soit 10,5M/an)</p> <p>Phase 2 : 2021–2025 : État néerlandais : <b>81 M€</b> sur 5 ans (soit 16,2 M/an)</p> <p>2022 : soutien de la Fondation Chanel pour la mise en place de subvention flexibles de soutien au fonctionnement et à la structuration des OSC (montant non communiqué)</p> <p><b>MONTANT DES FONDS REDISTRIBUÉS :</b></p> <p><b>16 M\$ USD</b> distribués les deux premières années (2017–2018)</p> <p>En 2021, <b>l'AWDF a distribué 7 M\$ USD à 33 OSC dans 22 pays</b> (sur une dotation globale de 42 USD pour 5 ans pour des subventions de 20 000 à 500 000 USD) pour des durées de 1 à 3 ans. 30% des OSC bénéficiaires ont des budgets annuels inférieurs à 100 000 USD, 42% inférieur à 500 000 USD</p>
<p>REDEVABILITÉ</p>	<p>Chaque membre de l'initiative développe son propre plan d'action et rend compte de manière indépendante au financeur</p> <p>Les règles de redevabilité du financeur sont applicables aux 4 membres du consortium mais pas aux récipiendaires des fonds en cascade. Chaque membre applique ses procédures de contrôle</p>
<p>MASSE SALARIALE</p>	<p>Chaque membre mobilise une équipe dédiée</p> <p>En 2020, l'AWDF avait un budget de <b>10 M\$ USD</b>. Elle employait <b>41 personnes</b> pour l'ensemble de son activité (LFS inclut) : <b>17 personnes</b> dédiées au suivi des programmes, <b>13</b> à l'administration et finances, <b>11</b> au partenariats et communication. La masse salariale représente <b>10%</b> de son budget total.</p>

## 2. Fonds abondés par des ressources privées :

	<p>Soutenir les mouvements, groupes et organisations pour défendre la justice de genre et impulser des changements durables. Il lutte contre la violence, pour l'émancipation économique et politique, ainsi que pour la santé et les droits sexuels et reproductifs.</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>FOURNIR DES RESSOURCES</b> qui renforcent l'autonomie, la participation et le pouvoir des organisations locales qui travaillent directement au sein des communautés</li> <li><b>SUBVENTIONNER</b> des organisations sur le long terme avec des subventions pluriannuelle</li> <li><b>FOURNIR</b> un soutien immédiat aux organisations qui agissent en premières intervenantes lors des crises d'origine naturelle ou humaine</li> </ol>
<p>PROGRAMMES</p>	<p><b>3 fonds distincts</b> : Innovation Grant, Crisis Grant, Travel Event Grant</p>
<p>CIBLE</p>	<p>Groupes ou organisations dirigés par des groupes marginalisés dont le coeur d'action est la lutte pour l'égalité de genre</p>
<p>GÉOGRAPHIE</p>	<p><b>80 pays</b> en 2021 (hors États-Unis)</p>
<p>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Subventions à des organisations en direct ou à <b>13 fonds féministes</b> en cascade Instruction permanente (pas d'appel à projets)</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p><b>RESSOURCES :</b> 2021 – <b>73 807 366\$ USD</b> de recettes annuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>64%</b> de donateurs individuels</li> <li>• <b>24%</b> de fondations et organisations privées</li> <li>• <b>1%</b> d'entreprises</li> <li>• <b>1%</b> de fonds gouvernementaux</li> </ul> <p><b>MONTANT DES FONDS REDISTRIBUÉS :</b> <b>BUDGET ANNUEL 2021 : 25 M€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>76%</b> du budget redistribué, plus de <b>17 M\$ USD</b> en cascade en 2021</li> <li>• <b>398</b> subventions (un peu plus de 50 000 USD par subvention)</li> <li>• <b>76%</b> pour des projets pluriannuels</li> <li>• <b>26%</b> destiné à des fonds féministes</li> <li>• <b>13%</b> à des groupes émergents</li> <li>• <b>27</b> en direction de groupes ou organisations disposant d'un budget inférieur à 50 000 USD par an</li> <li>• <b>17%</b> des groupes ne sont pas enregistrés</li> </ul>
<p>MASSE SALARIALE</p>	<p>2021 : <b>43 employés</b> pour un coût total de <b>4,6 M\$ USD</b> (18% du budget) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>48%</b> pour la gestion des subventions en cascade, accompagnement et la valorisation</li> <li>• <b>26%</b> pour la <i>fundraising</i></li> </ul>

 <b>AMPLIFYCHANGE</b>	<p>Investir dans les droits et la santé sexuels et reproductifs. AmplifyChange centralise les investissements pour les DSSR de différents bailleurs.</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Soutient l'activisme et le plaidoyer dans cinq domaines d'action prioritaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>ÉRADIQUER</b> la violence basée sur le genre</li> <li>2. <b>METTRE FIN</b> à la stigmatisation et à la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre</li> <li>3. <b>AMÉLIORER</b> l'accès des populations pauvres</li> <li>4. <b>RÉPONDRE</b> aux causes profondes de l'avortement à risques</li> <li>5. <b>AMÉLIORER</b> la santé sexuelle des jeunes</li> </ol>
<p>PROGRAMMES</p>	<p><b>4 types de subventions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat : destiné à des groupes bien établis pour les aider à développer les capacités d'ONG plus petites / 200 000 à 2,5 millions £</li> <li>• Réseau / 300 000 à 1,375 millions £</li> <li>• Renforcement pour des groupes de taille moyenne, pour développer leur plaidoyer / 100 000 à 750 000 £</li> <li>• Opportunités pour soutenir le plaidoyer au niveau local / 10 000 à 150 000 £</li> </ul>
<p>CIBLE</p>	<p>OSC dans le monde qui plaident pour des politiques et des actes progressistes dans les domaines les plus souvent négligés des DSSR</p>
<p>GÉOGRAPHIE</p>	<p>Afrique subsaharienne, Asie du Sud, Moyen-Orient et Amérique latine</p>
<p>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Amplify Change est un projet de consortium dirigé MannionDaniels avec African Women's Development Fund et Global Fund for Women initié en 2014</p> <p>En 2020, il s'est enregistré comme organisation indépendante</p> <p>Le fonds lance des appels à projets plusieurs fois par an. Les projets sont soutenus entre 1 et 5 ans</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p><b>RESSOURCES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fonds gouvernementaux</b> (Danemark, Pays-Bas, UKAid, Suède)</li> <li>• <b>Fondations privées</b> : Hewlett, David en Lucile Packard, The case for Her</li> <li>• <b>Entreprises</b> : RSFU, Viiv Health Care</li> </ul> <p><b>FONDS REDISTRIBUÉS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis 2014, <b>51 cycles</b> de financement pour <b>974 subventions</b> à des OSC et réseaux (96 ME / 110 M€ soit 13,75 par an)</li> <li>• <b>89%</b> des subventions vont à de petites organisations</li> <li>• <b>35%</b> sont des organisations dirigées par des femmes</li> <li>• <b>19%</b> sont des organisations dirigées par des jeunes</li> <li>• 2021 : <b>64</b> subventions attribuées</li> </ul>
<p>MASSE SALARIALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>29 salariés</b></li> </ul>

### 3. Les fonds mis en œuvre par l'AFD ou le MEAE sur d'autres thématiques d'action :

	<p><b>Soutenir l'innovation au service de la lutte contre la pauvreté et les inégalités : impulser et accélérer des solutions innovantes à haut potentiel de transformation, en réponse aux défis mondiaux majeurs en matière de développement et s'appuyant sur la rigueur de l'évaluation scientifique et l'expérimentation.</b> <i>(Initiative présidentielle, lancement en mars 2021)</i></p>
<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<p>Il permet à des équipes issues de tous types d'organisations de tester de nouvelles idées, d'expérimenter et de démontrer sur la base de démarches d'évaluation scientifiques éprouvées ce qui fonctionne, en vue de déployer à large échelle les solutions les plus efficaces, les plus porteuses d'impact positif et durable. Le FID propose des financements flexibles via des paliers de subventions structurants pour les innovations naissantes ou en croissance.</p>
<p><b>PROGRAMMES</b></p>	<p>Différents stades de financement, selon le niveau de maturité de l'innovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>0</b> : subvention de préparation pour l'amorce de projets (jusqu'à 50K€)</li> <li>• <b>1</b> : phase pilote d'innovations prêtes à être expérimentées (jusqu'à 200K€)</li> <li>• <b>2</b> : expérimentations approfondies et préparation du passage à l'échelle (jusqu'à 1,5M€)</li> <li>• <b>3</b> : passage à l'échelle de solutions validées rigoureusement et scientifiquement (jusqu'à 4M€)</li> <li>• Institutionnalisation d'innovations spécifiques ou renforcement des capacités des gouvernements pour concevoir, expérimenter et déployer des innovations rigoureusement évaluées (jusqu'à 500K€)</li> </ul>
<p><b>CIBLE</b></p>	<p>OSC, centres de recherches, think tanks, collectivités territoriales, start-up sociales, ministères d'autres pays</p>
<p><b>GÉOGRAPHIE</b></p>	<p>Afrique, Amérique Latine, Asie du Sud</p>
<p><b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b></p>	<p>Instruction en continu, un appel à projet permanent Délais d'instruction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>6 à 8 mois</b> d'instruction</li> <li>• <b>3 à 4 mois</b> pour la contractualisation</li> <li>• Pour favoriser un lancement rapide, le FID s'est inscrit dans les canaux de fonctionnement et de procédures de l'AFD (conformité, conventions, etc.). Cela a rapidement influé sur l'agilité du dispositif avec des délais de conventionnement et de décaissements importants. L'équipe a progressivement adapté la convention en dialogue avec les autres services et réalisé un kit pédagogique à l'attention des porteurs de projet retenus pour détailler les étapes et les documents à fournir pour la contractualisation. Elle communique de manière étroite avec une RH dédiée.</li> </ul>
<p><b>FINANCEMENT</b></p>	<p><b>RESSOURCES : 15 M€ PAR AN</b> <b>FONDS REDISTRIBUÉS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>13 millions</b> redistribués aux projets (86%)</li> <li>• <b>40 projets</b> actuellement soutenus (de 50 K€ à 4 M€)</li> <li>• <b>52%</b> des candidatures d'OSC dont 90% non françaises</li> </ul>
<p><b>MASSE SALARIALE</b></p>	<p><b>ÉQUIPE : 10 ETP</b> – Le FID est hébergé par l'AFD mais ses missions sont portées par son équipe dédiée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1</b> directrice exécutive</li> <li>• <b>1</b> directrice exécutive adjointe</li> <li>• <b>5</b> chargés de projet</li> <li>• <b>1</b> personne chargée de la mise en conformité et de la contractualisation</li> <li>• <b>1</b> personne chargée du suivi des versements des fonds (appuyée par une consultante externe)</li> <li>• <b>1</b> chargée de communication</li> </ul>

 <p><b>LE FONDS FRANÇAIS MUSKOKA</b></p>	<p>Réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile et accélérer l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) 4 et 5.</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>AMÉLIORER</b> la qualité des services mère–enfant en formant du personnel de la santé dans des écoles qui offrent des formations de qualité grâce aux processus d'accréditation qu'ils mettent en place</li> <li>2. <b>DÉVELOPPER</b> des stratégies nationales des ressources humaines de la santé basées sur des analyses du marché de travail et qui incitent à la gestion efficace des ces ressources</li> <li>3. <b>INCITER</b> à la création d'emplois dans le secteur de la santé en tant que véhicule de développement économique inclusif grâce à un plaidoyer auprès des décideurs nationaux et locaux</li> </ol>
<p>PROGRAMMES</p>	<p><b>4 domaines d'intervention :</b></p> <p><b>SMNI/PF :</b> la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et planification familiale</p> <p><b>SSRAJ :</b> la santé sexuelle et reproductive des adolescent·e·s et des jeunes ;</p> <p><b>RSS :</b> renforcement des systèmes de santé, y compris les ressources humaines et médicaments essentiels</p> <p><b>NUT :</b> la nutrition</p>
<p>CIBLE</p>	<p>Organisations internationales pour impacter les politiques internationales, nationales et locales pour améliorer le bien-être des femmes, des nouveau-nés, des enfants et des adolescent·e·s : OMS, ONU Femmes, UNICEF, FNUAP</p>
<p>GÉOGRAPHIE</p>	<p><b>9 pays francophones :</b> Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo, et ponctuellement en Haïti.</p>
<p>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Un travail inter-agence se développe au niveau de chaque pays et au niveau régional pour élaborer des plans d'action à partir de diagnostics partagés en réponses aux mêmes défis et objectifs.</p> <p>Les procédures de contractualisation et décaissements avec le MEAE sont simples. Le MEAE verse les subventions aux sièges des agences et la redistribution peut tarder par la suite.</p> <p>L'annualisation des budgets impose une contrainte de gestion.</p> <p><b>GOVERNANCE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• COPIL des bailleurs : MEAE, AFD, direction régionale des agences</li> <li>• COTECH Régional avec les techniciens des agences, le MEAE et les CRSM des ambassades</li> <li>• Comité pays avec des techniciens des agences et des ministères</li> </ul> <p>1 fois par an, les 9 comités pays et le comité régional se réunissent pour élaborer la planification des activités</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p><b>RESSOURCES :</b></p> <p>Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : 20 M€/an les 5 premières années puis 10M €/ an</p>
<p>ÉQUIPE</p>	<p><b>SECRETARIAT : 4 ETP</b> rattaché à <b>2 agences</b> mais autonomes de la gouvernance interne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 coordinatrice</li> <li>• 1 assistante logistique, budget</li> <li>• 1 chargée de communication et de plaidoyer</li> <li>• 1 chargé de suivi-évaluation (recruté depuis 1 an)</li> </ul>

## MISE EN PERSPECTIVE AVEC LA FSOF

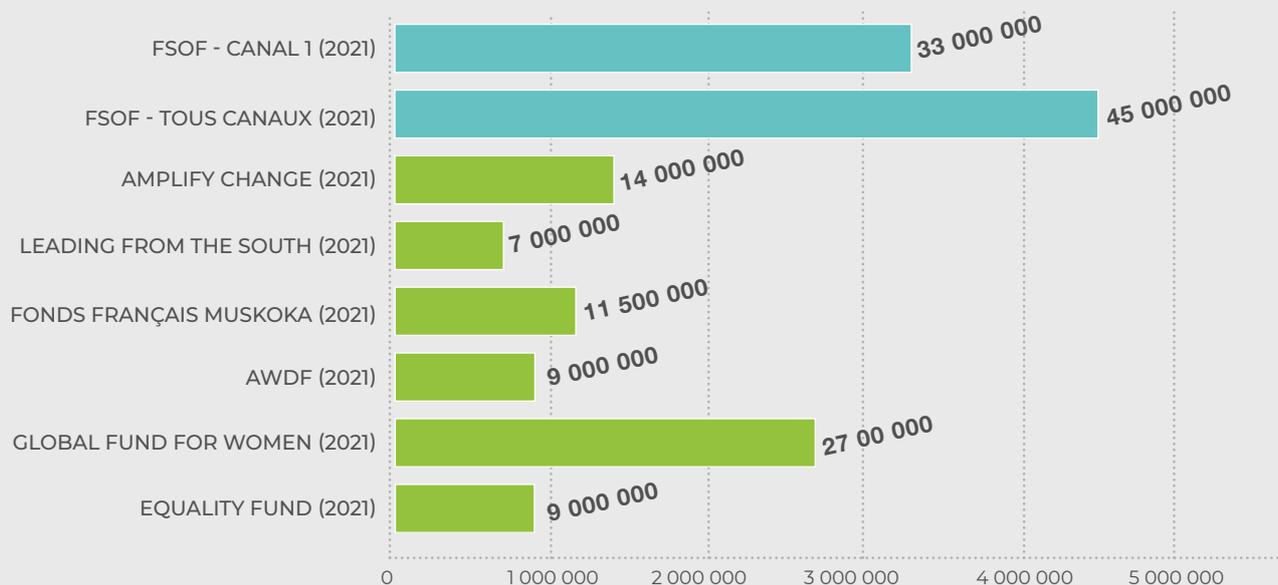
### → Une contribution significative du FSOF en matière de soutien aux OSC féministes à l'échelle internationale

Le FSOF est de loin le **premier mécanisme de financement** des OSC féministes du Sud, y compris si on le restreint au Canal 1, c'est-à-dire aux moyens nouveaux déployés dans le cadre du FSOF.

Sur une année, le Canal 1 à lui tout seul représente 3,7 fois le financement annuel du Equality Fund (Canada) ou d'AWDF. Le budget dépasse même de 22% celui du Global Fund For Women.

#### COMPARAISON DES BUDGETS 2021 EN M. EUR DE FONDS DE SOUTIEN AUX OSC FÉMINISTES DANS LES PAYS DU SUD

Source: sites internet des fonds concernés, données AFD-MEAE pour le FSOF



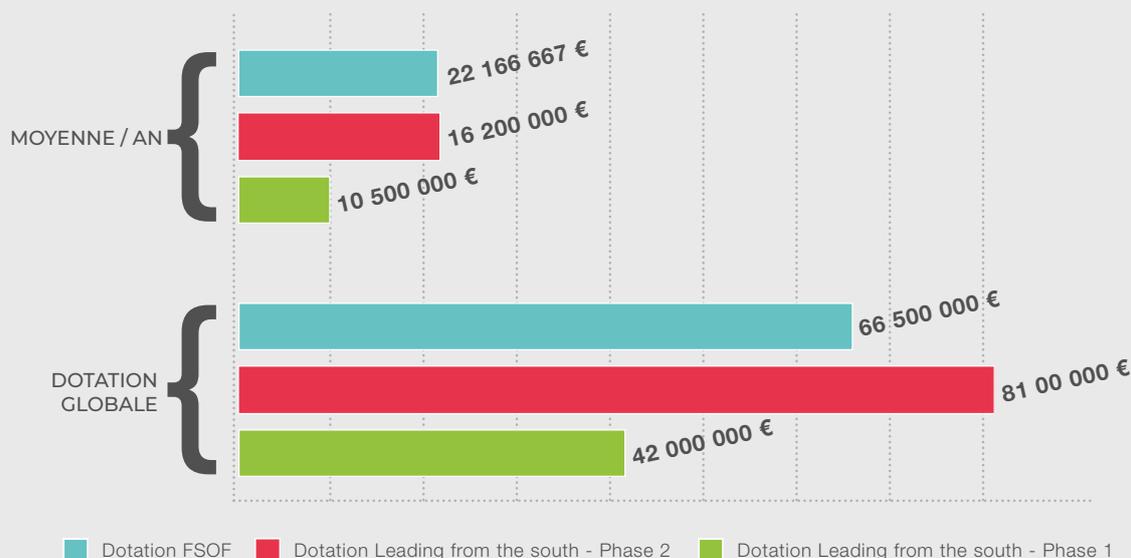
Parmi les projets soutenus dans le Canal 1, **9 ont pour stratégie d'intervention la redistribution via des fonds intermédiés** aux OSC locales, formelles ou informelles.

Ces 9 projets reçoivent **66,5 millions d'euros** de subvention sur les 3 années de déploiement de cette première phase (soit **22,1 millions d'euros par an**). Les subventions couvrent les montants des fonds en cascade pour les OSC et des activités de renforcement de capacités, mise en réseau et capitalisation qui sont directement destinées à ces mêmes OSC.

*A titre de comparaison* : Le gouvernement néerlandais a octroyé 42 millions d'euros pour 4 ans de 2016 à 2020 (soit 10,5 millions par an) à l'initiative « Leading from the South » composée de 4 fonds féministes en charge de la redistribution et l'animation d'actions de renforcement de capacités d'OSC féministes. Cette dotation a été augmentée à 80 millions pour 5 ans (2021–2025), soit 16 millions par an.

#### MONTANT DE SUBVENTION À DES FONDS FÉMINISTES / FONDS INTERMÉDIÉS

source : données AFD Canal 1 et site internet de LFS



Malgré la forte augmentation de la dotation néerlandaise en 2021, le montant moyen annuel de la dotation FSOF reste supérieure (+37%).

**La redistribution aux OSC formelles et informelles de ces projets FSOF du Canal 1 représente plus de 31 millions d'euros, soit 10,3 millions d'euros par an** (sans compter le projet Ajyad dont les données ont été sollicitées).

À titre de comparaison : Depuis son lancement en 2019, **Equality fund** a octroyé 11,5 millions d'euros de subvention en cascade.

### MONTANT DES SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES DIRECTEMENT AUX OSC FÉMINISTES

source : données AFD et Rapports financiers Equality Fund



## → Une trajectoire internationale en forte progression, validant la pertinence de la stratégie d'intervention du FSOF

Qu'ils mobilisent des fonds de l'aide publique au développement ou de financeurs privés, les fonds féministes qui ciblent les OSC féministes ayant des difficultés à accéder aux financements voient leurs moyens d'action nettement se renforcer ces dernières années :

- Leading From the South : la dotation globale du gouvernement néerlandais a augmenté de +54% de entre les phases 1 et 2 à partir de 2021
- Global Fund For Women a augmenté les montants de la redistribution de 54% entre 2020 et 2021
- Equality Fund a renforcé sa levée de fonds en 2022 avec une nouvelle dotation de 55 M\$ CAD pour 5 ans (40 M€, soit 8 M€/an) du Gouvernement du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord
- Entre 2017 et 2021, le budget annuel de l'AWDF a progressé de 20% (de 10,4M\$ à 12,4M\$) et les fonds redistribués de **80%** (de 5,6M\$ à 9,9M\$)

## La délégation de fonds en cascade

Les subventions et activités des fonds permettent de répondre à plusieurs types de besoin des OSC : financement de projets, de fonctionnement, appui au renforcement de capacité, soutien à des coalitions et mise en réseau, soutien à des situations d'urgence, soutien à l'expérimentation ou innovation, etc.

La délégation des fonds prend trois formes :

- Des appels à projets à date limite : AWFD, Amplify Change
- Des appels à projets en continu : FID, Global Fund for Women
- Des soutiens directs à des projets selon l'initiative des OSC (ou OI) : Equality Fund, Muskoka

Dans le cas de Equality Fund (et Global Fund for Women), des subventions sont accordées à d'autres fonds féministes. Les fonds issus de l'aide publique du développement suivent donc un circuit de double cascade.

Les procédures de soumission et d'instructions sont variable selon les fonds et selon le format des appels à projets.

Les fonds ont développé différents types d'outils et ressources pour accompagner les différentes étapes du soutien ; de la soumission à la contractualisation :

- Amplify Change propose des [tutoriels](#) pour accompagner la rédaction des projets avec des guides pratiques : comment rédiger une bonne candidature, comprendre la théorie du changement du fonds pour bien s'y inscrire, suivi-évaluation et indicateurs, etc.
- Le FID a réalisé un kit pédagogique à l'attention des porteurs de projet retenus pour détailler les étapes et les documents à fournir pour la contractualisation (document confidentiel).
- Lorsque les procédures de soumission se font en ligne, les fonds proposent des guides d'utilisateur ([Global Fund for Women](#) , [AWDF](#))

Lorsque ce sont des fonds féministes, les entités récipiendaires des fonds issus de l'aide publique au développement (Equality Fund et Leading From the South) ont négocié les exigences du cadre de redevabilité à mettre en place pour faire valoir les spécificités de leurs contextes d'intervention et des bénéficiaires des subventions. Ces exigences sont ainsi applicables à leur niveau (premier niveau de la cascade) mais pas au niveau des OSC.

**Exemple :** dans l'initiative LFS, l'AWDF doit prouver le versement de subventions à une entité (OSC ou groupe) mais l'OSC ou le groupe ne doit pas justifier de l'ensemble des dépenses avec une pièce comptable.



*On absorbe les contraintes des bailleurs et on n'essaye de ne pas les reporter sur les OSC et les groupes de femmes. »*

**Françoise Moudouthe, Directrice AWDF**

Enfin, parallèlement aux activités liées à la redistribution, les fonds engagent d'importants moyens pour communiquer, capitaliser et mener des actions de plaidoyer. Global Fund for Women consacre 7% de son budget annuel à la communication.

## → Équipes mobilisées

FONDS	BUDGET ANNUEL (M€)	MONTANT ANNUEL DE FONDS REDISTRIBUÉS (M€)	NOMBRE DE SALARIÉS	MASSE SALARIALE	RATIO NB SALARIÉS / 1 MILLION BUDGET ANNUEL
GLOBAL FUND FOR WOMEN	25	17	43	18% du budget annuel	1,72
AMPLIFY CHANGE	NC	13,75	29	NC	
FID	15	13	10	NC	0,67
EQUALITY FUND	13,4	6,5	53	18% du budget annuel	3,96
AWDF	12,5	9,5	43	10% du budget annuel	3,44
LEADING FROM THE SOUTH	16,2	NC	NC	NC	
MUSKOKA	10	NC	4	NC	0,40

Les équipes sont principalement dédiées à trois types de fonction :

- Suivi et gestion des programmes de subvention
- Opération / Administration et Finances
- Communication / Plaidoyer, Partenariat et Fundraising

Il est difficile de définir une moyenne. En fait, cela dépend fortement des fonctions dévolues aux équipes de coordination. S'il s'agit de l'instruction uniquement des projets et de la gestion administrative et financière du fonds, les équipes peuvent être limitées (ex : fonds MUSKOKA). En revanche, si d'autres fonctions doivent être assumées (communication, apprentissage, mise en réseau) ou s'il doit y avoir des bureaux terrain, le nombre de salarié-es est fortement revu à la hausse (53 personnes au Equality Fund).

**La comparaison avec le FSOF est complexe** dans la mesure où chaque fonds intermédiaire du FSOF dispose d'une équipe dédiée, dont le nombre est variable d'un fonds à l'autre. **Cependant, les moyens de pilotage globaux (au niveau de l'AFD et du MEAE) apparaissent très faibles comparés aux autres fonds, quel que soit leur schéma organisationnel ou leur logique d'intermédiation.**

# ANNEXE 7

## BIBLIOGRAPHIE

### Documents issus du site du FSOF

- Cadre stratégique et de redevabilité
- Infographie FSOF
- Compte-rendu du comité de pilotage (novembre 2020)
- Compte-rendu du deuxième comité de pilotage (avril 2021)
- Compte-rendu du troisième comité de pilotage (novembre 2021)
- Compte-rendu du quatrième comité de pilotage (juin 2022)
- Règlement du comité de pilotage du FSOF
- Compte-rendu de la réunion de lancement
- Compte-rendu de la réunion de suivi avec les ONG (septembre 2020)
- Compte-rendu de la réunion de consultation avec les OSC (mars 2021)
- Compte-rendu de la réunion de consultation avec les OSC (octobre 2021)
- AAP 2021 - Lutte contre les violences de genre
- AAP 2021 - Genre Climat Environnement
- AAP 2022 - Renforcement-OSC-féministes-agenda-femmes-paix-sécurité

### Documents transmis par AFD / MEAE

- FSOF Tableaux des indicateurs
- FSOF Tableau de suivi des projets (liste)

### Documents du Canal 1

- CZZ2790 Féministes en action – NCCE et note trimestrielle d'avancement Care
- CZZ2614 Fonds genre Sahel – NCCE et tableau d'indicateurs Expertise France
- CSN1615 Planning familial – NCCE Solthis
- CZZ2743 Sport pour elles – NCCE Plan International
- CZZ2768 EDIFIS – NCCE Expertise France
- CZZ3195 FSOF AAP VBG – Note de proposition de projet IPPF
- CZZ3194 AAP genre et climat - Note de proposition de projet CCFD
- CET1113 GHM DIB Ethiopie – NCCE Care
- CZZ3124 Ajyal al Egalité (ex-Génération Moussawat) – Fiche de communication et cadre logique Expertise France
- CMZ1174 MUVA – NCCE MUVA
- CSN1735 FISONG Violences obstétricales – Note de proposition de projet Equipop
- CGN 1359 FISONG Violences obstétricales – Fiche de communication et cadre logique AMREF

- CZZ3254 AAP Education et jeunesse FSOF - Note de proposition de projet IRC
- CZZ3244 AAP Femmes Paix et Sécurité :
  - Note de proposition de projet - EuroMed Feminist Initiative
  - Note de proposition de projet – Equipop
  - Note de proposition de projet - Fonds pour les Femmes Congolaises

## Documents Canal 2

- NIONG Projet CZZ3407 Empow'Her
- NIONG Projet CZZ3383 Batik
- NIONG Projet CZZ3381 Care
- NIONG Projet CZZ 3351 AEDH
- NIONG Projet CZZ3311 Plan International
- NIONG Projet CZZ3279 WECF
- NIONG Projet CZZ3177 ACTED
- NIONG Projet CTN1329 FTA
- NIONG Projet CNE1270 Empow'Her
- NIONG Projet CML1505 ASF
- NIONG Projet CPH1049 Caméléon
- NIONG Projet CNG112 ECPAT
- NIONG Projet CMG198 ECPAT
- NIONG Projet CCO1084 TdH
- NIONG Projet CCG1172 ASI
- NIONG Projet CBF 1381 MFPP
- NIONG Projet CZZ2832 IREX
- NIONG Projet CZZ2813 Quartiers du Monde
- NIONG Projet CSN1676 CRTF

## Documents Canal 3

- FSPI 2020-08 – Rapport d'évaluation finale
- FSPI 2020-54 – Rapport d'évaluation finale
- FSPI 2021-87 Régional Amérique Centrale – CR Technique et Financier
- FSPI 2021-41 – IRAK – CR Technique et Financier
- FSPI 2021-34 Gambie – CR Technique et Financier
- FSPI 2021-08 Angola – CR Technique et Financier
- FSPI 2021-07 Bénin – PISCCA – CR Technique et Financier
- FSPI 2021-68 – Soudan – CR Technique et Financier
- FSPI 2021-52 – Mozambique – CR Technique et Financier
- FSPI 2021-50 – Mauritanie – CR Technique et Financier
- FSPI 2021-20 – Colombie – CR Technique et Financier
- FSPI 2022-73 – Venezuela PISCCA – Présentation projet
- FSPI 2022-59 – Sénégal – PISCCA – Présentation projet
- FSPI 2022-54 – Ouganda – PISCCA – Présentation projet

- FSPI 2022-43 – Mali – PISCCA – Présentation projet
- FSPI 2022-30 – Gabon – PISCCA – Présentation projet
- FSPI 2022-29 – Équateur – Présentation projet
- FSPI 2022-20 – Côte d'Ivoire – PISCCA – Présentation projet
- FSPI 2022-10 – Bostwana – Présentation projet

## Ouvrages, articles académiques, études

- Alvarez, Sonia E. (2015) : *Des engagements ambivalents et des résultats paradoxaux : Les mouvements féministes et le développement*. Chapitre 3 dans Christine Verschuur et. All « Sous développement, le genre ». IRD. Marseille pp. 99-128
- Bayu, Eyayu Kasseye (2019) : *A comparative analysis on the perspectives of African Feminism Vs Western Feminism: philosophical debate with their criticism and its implication for women's rights in Ethiopia context*, International Journal of Sociology and Anthropolgy, Vol.11 (4), pp.54-58, July-September 2019 disponible sur : <https://academicjournals.org/journal/IJSA/article-full-text-pdf/C2CE88061829>
- Dolker, Tenzin (2020) : *Où est l'argent pour les mouvements féministes ? Notre nouvelle analyse tire la sonnette d'alarme*. AWID, accessible sur : <https://www.awid.org/fr/nouvelles-et-analyse/ou-est-largent-pour-les-mouvements-feministes-notre-nouvelle-analyse-tire-la>, consulté le 1<sup>er</sup> avril 2022
- hooks, bell (2017). *De la marge au centre : théorie féministe*. Grüsigg, Noomi B., Hedjerassi, Nassira. Paris : Cambourakis
- Segato, Rita (2003). *Las Estructuras Elementales de la Violencia: Ensayos Sobre Género Entre la Antropología, el Psicoanálisis y Los Derechos Humanos*. Buenos Aires: Universidad Nacional de Quilmes

## Sites Internet

<https://www.leadingfromthesouth.org/a-propos-de-nous>

<https://equalityfund.ca/>

<https://youngfeministfund.org/fr/ressourcer-les-jeunes-feministes>

<https://www.doriafeministfund.org/fr/about-us>

<https://www.globalfundforwomen.org/> ([https://www.youtube.com/watch?v=\\_TALkMqrj-A](https://www.youtube.com/watch?v=_TALkMqrj-A))

<https://justassociates.org/es/>

# ANNEXE 8

## Liste des entretiens menés

ORGANISME	PERSONNE RENCONTRÉE	FONCTION
<b>MEAE</b>		
DGM/DDD/HUMA/GEPJ	<b>Philippe Lacoste</b>	Directeur Développement durable
	<b>Margaux Bonnet</b>	Rédactrice Genre et Développement
	<b>Marie Soulié</b>	Cheffe de Pôle genre, enfance, jeunesse
	<b>Eugénie Tressens</b>	Rédactrice genre, enfance, jeunesse
DÉLÉGATION POUR LES RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES PARTENARIATS (DGM/CIV)	<b>Anne Charlotte Dommartin</b>	Déléguée pour les relations avec la société civile et les partenariats
	<b>Antoine Boudou</b>	Rédacteur société civile
	<b>Julie Vignon</b>	Rédactrice Droits et santé sexuels et reproductifs, égalité de genre
SCAC AMÉRIQUE CENTRALE	<b>Paulo Pais</b>	COCAC régional Amérique Centrale
SCAC SÉNÉGAL	<b>Tiphaine Cosnier</b>	COCAC Sénégal
SCAC BURKINA FASO	<b>Thomas GILQUIN</b>	COCAL Burkina Faso
SCAC COLOMBIE	<b>Clarisse Paolini</b>	COCAC Colombie
	<b>Sarah Blanc</b>	
<b>AFD</b>		
DOE LIEN SOCIAL	<b>Philippe Galland</b>	Responsable Adjoint Division Lien Social
DOE LIEN SOCIAL	<b>Mar Merita Blat</b>	Chargée de mission – Experte genre

ORGANISME	PERSONNE RENCONTRÉE	FONCTION
AFD		
DOE	<b>Mélanie Réau</b>	Chargée de mission
	<b>Nelly Reliat</b>	Chargée de mission
	<b>Julia Richard de Chicourt</b>	Chargée de mission
	<b>Faustine Carneau</b>	Chargée de mission
	<b>Anne Isambert</b>	Chargée de mission
	<b>Guilhem Arnal</b>	Chargé de mission
DPA OSC	<b>Emmanuelle Cathelineau</b>	Cheffe de projet
DPA OSC	<b>Valérie Huguenin</b>	Responsable adjointe
AGENCE DAKAR	<b>Marième Lo</b>	Chargée de suivi
	<b>Alexandra Diaby</b>	Chargée de mission
	<b>Christophe Dias</b>	Chargé de projets
AGENCE BOGOTÀ	<b>Paula Barrios</b>	Chargée de projets
DIRECTION RÉGIONALE OUAGADOUGOU	<b>Anne Marie SAWADOGO</b>	Chargée de projets Développement Humain
DIRECTION RÉGIONALE ANDES	<b>Santiago Giraldo</b>	Communication manager and gender referent
DIRECTION RÉGIONALE AMÉRIQUE CENTRALE, MEXIQUE ET CUBA	<b>Baptise Mesa</b>	Coordinateur de projets

ORGANISME	PERSONNE RENCONTRÉE	ORGANISME	PERSONNE RENCONTRÉE
<b>OSC</b>			
EQUIPOP	Aurélie Gal Regniez	IPPF	Galliane Palliaret
	Hélène Ménard	ECPAT FRANCE	Guillemette Vuillard
	Élise Fouillet	AEDH	Paloma Cerdan
	Ramatoulaye Mballo		Charlotte Catalano
ADÉQUATIONS	Yveline Nicolas	PLAN INTERNATIONAL	Charlotte de Poncins
CARE	Véronique Rouault	QUARTIERS DU MONDE	Natalia Resimont
	Marina Ogier	SOLTHIS	Abdoulaye Ka
	Nubia Zambrano		Clémence DOUMENC- AÏDARA
CCFD	Isabelle MANIMBEN		Térésa Sarvo
<b>SÉNÉGAL</b>			
ENDA SANTÉ	Nguissaly Turpin Floriane Kalondji	BANDO/WARKHA TV	Fatou Warkha Samb
ROAJELF SÉNÉGAL	Zipporah Ndione	GRAINES	Alassane Souleymane
AMREF	Mouhamed Bachir Mansong Touré	SOCIAL CHANGE FACTORY	Cheikh Ahmed Tidiane Diouf
ASSOCIATION DES JURISTES SÉNÉGALAISES	Aby Diallo Coumba Guèye Bathor Seck	ALLIANCE NATIONALE DES JEUNES POUR LA SANTÉ DE LA REPRODUCTION ET LA PLANIFICATION FAMILIALE	Salma Hassan
RAES	Mbathio Diaw Sarah Memmi	JGEN SÉNÉGAL	Yade Maimounna Eye Frieda Ngo Bakenekhe
YWFA	Aissatoy Ndiyaye		
<b>COLOMBIE</b>			
ENDA COLOMBIA	Maria Victoria Bojaca		Claribed Palacio
BIEN HUMANO	Mónica Sandoval Arango		Maria Elena Unigarro Coral

ORGANISME	PERSONNE RENCONTRÉE	ORGANISME	PERSONNE RENCONTRÉE
<b>BURKINA FASO</b>			
ASSOCIATION JEUNESSE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SAHEL (AJDS)	Boureima DICKO,	ASSOCIATION NABOUYIBZANGA POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ	SANA Clarisse
ASSOCIATION MAÏA	Diallo Aminata	ASSOCIATION FEMIN IN	Bayilou Bénédicte
RENASAGE – RÉSEAU NATIONAL DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LA SANTÉ DE LA REPRODUCTION, LES DROIT ET LE GENRE	Diallo née Zougrana Marie Salomé	ASSOCIATION D'APPUI AUX PERSONNES VULNÉRABLES À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (2APV)	Bationo
ASSOCIATIONS DES FEMMES DU SECTEUR MINIER DU BURKINA FASO (AFEMIB)	Mme KI Hamou Claire	ASSOCIATION FÉMININE YIKRI POUR L'AUTONOMISATION DE LA FEMME	Compaoré Fatimata
ASSOCIATION TAAFÉ VISION	Bancé Azaratou	ASSOCIATION NEW LIFE	KI Hamou Claire
ASSOCIATION DES PROMOTEURS APICULTURE	Yaméogo Désiré Marie	ASSOCIATION DES SŒURS AUGUSTINES DE SAINT ESPRIT	Sawadogo Marie Louise
<b>AUTRES OSC</b>			
MARIJAN (HAÏTI)	Nathalie Vilgrain	SHI HIVE (LESOTHO)	Refiloe Harris
MSICHANA (TANZANIE)	Rebeca Gyumi		
<b>AUTRES</b>			
EXPERTISE FRANCE	Beatriz Aguirre	UNICEF – FONDS MUSKOKA	Fleur Vernat
AFD – FONDS FID	Anne Thibault	AWFD – FONDS LFS ET EQUALITY FUND	Françoise Moudouthe
	Patrice Léger		

ORGANISATION	PERSONNE PARTICIPANTE
ACTION AID	Mehdi Achour
ADÉQUATIONS	Yveline Nicolas
BATIK INTERNATIONAL	Sarahi Gutierrez
CARE	Aurore Pereira
EQUIPOP	Aurélie Gal Regniez
FIDH	Alice Boraçarre
FONDS POUR LES FEMMES EN MÉDITERRANÉE	Julia Schweitzer
IPPF	Alejandra Garcia
MÉDECINS DU MONDE	Marco Sacchi
RÉSEAU EUROMED FRANCE	Catherine Dimitroulias
UNION EUROPÉENNE DES FEMMES	Milène Ruty Sème Wallon
WECF	Maeva Breau



**Oumoul Khaïry Coulibaly**

**Pauline de la Cruz**

**Gifty Narh Guiella**

**Klara Hellebrandova**

**Thomas Jacques-le-Seigneur**

**Arnaud Laaban**

**Marc Lescaudron**



**PROSPECTIVE  
COOPERATION**

laboratoire d'idées

PROSPECTIVE & COOPERATION

1, place Gabriel Péri – Vieux port  
13001 MARSEILLE – FRANCE

[contact@prospectivecooperation.org](mailto:contact@prospectivecooperation.org)

T. +33 (0)6 84 31 24 54

[prospectivecooperation.org](http://prospectivecooperation.org)

*Association Coopérative loi 1901 – SIREN 791 758 956*